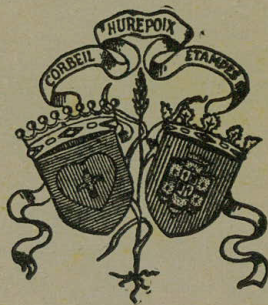


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

75^e ANNÉE (1969)



CORBEIL
1970

TABLE DES MATIÈRES

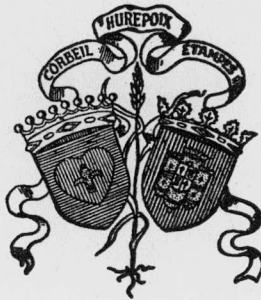
Vie de la Société (conseil d'administration, nouveaux membres, assemblée générale à Gif-sur-Yvette)	3
M. P. GUILLOSSOU. — Structures agraires à Wissous au 18 ^e siècle (<i>suite et fin</i>)	7
M. R. BISCH. — Histoire du « château » et de la « tourelle » de Valenton	59
M ^{me} BAUTRAIT. — L'aqueduc de Lutèce et les regards de Chilly-Mazarin	79
M ^e CHANSON. — Bonchamp en forêt de Dourdan	85
M. l'abbé DEBREUIL. — La station acheuléo-levalloisienne de Santeny	91
M. D. JALMAIN. — Prospection aérienne	97
M ^{me} CAZAUBON et MM. AMAURY, BAILLY, DUMONTIER, NOEL RHODES, SACCHI. — Fouilles à Champlan, Corbeil-Essonnes, Longjumeau, Saclas, Vayres-sur-Essonnes et Verrières-le-Buisson	101
BIBLIOGRAPHIE	115
CHRONIQUE	131
NECROLOGIE	139

TABLE DES PLANCHES

Pl. I. — Valenton. - Plan.
Pl. II. — Valenton. - Tracés de l'ancienne grande rue et de la nouvelle, 1745.
Pl. III. — Valenton. - Plan de 1775.
Pl. IV. — Valenton. - La tourelle
Pl. V. — Santeny. - Carte géologique.
Pl. VI. — Santeny. - Collection de l'abbé Debreuil.
Pl. VII. — Champlan. - Plan des fouilles.
Pl. VIII. — Saclas. - Hérisson et mur au « Fort ».
Pl. IX. — Vayres-sur-Essonnes. - Sépulture.
Pl. X. — Blason de l'Essonne.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

75^e ANNÉE (1969)



CORBEIL
1970

Vie de la Société

Conseil d'administration

Président :

M. Jean de COURCEL.

Vice-présidents :

M. Emile HOUTH.

M. Jean JACQUART.

Secrétaire général :

M^{me} Paulette CAVAILLER.

Trésorier :

M^e André CROS.

Membres du Conseil :

M. Gérard AMAURY.

M. Armand CAILLET.

M^e Jean CHANSON.

M. Marcel CORDELLE.

M. le marquis de GANAY.

M. Bernard JEANSON.

M. Maurice LAHAYE.

M. Jacques STAËS.

Le R. P. VERBRUGGE.

Nouveaux Membres

- BACHELIN (Marcel), 93, rue Marx-Dormoy, Quincy-sous-Sénart.
BALITRAND (J.-P.), 1, rue des Siroliers, Sainte-Geneviève-des-Bois.
BARON (Gilles), 26, rue du Château d'Eau, Lardy.
BARTHOLI (Jean), 701, rue Les Eaux Vives, Palaiseau.
BATON (abbé Jean), 52, rue Féray, Corbeil-Essonnes.
BLAIS (Alex), 52, rue Saint-Spire, Corbeil-Essonnes.
BOUSSY-SAINT-ANTOINE (commune de).
CENTRE CULTUREL DE LA VALLEE DE LA JUINE, Lardy.
CLUB DES JEUNES, place de la Mairie, Vert-le-Grand.
COIFFARD (André), 45, avenue Foch, 94 - Vincennes.
DARBLAY (Stanislas), 10, avenue Frédéric Le Play, Paris (7^e) et château de Saint-Germain-lès-Corbeil.
DARMAGNAC (André), 5, rue Debussy. App^t 22, Résidence du château Mousseau, Evry.
DESCURNINGES (Bernard), « Le nouveau foyer », rue de la Poterie, Corbeil-Essonnes.
DUMONT (Francis), 1, rue de la Source, Le Mesnil, Longpont par Monthléry.
DUMONTIER (Patrice), 1, allée de Narbonne, Ba^t D, Massy.
DUPRUILH (Jean), Quincy-sous-Sénart.
ESBELIN (Yves), 4, avenue du Parc, 92 - Châtenay-Malabry.
FABRE (M^{lle} Danielle), 19, rue Raymond Simon, 94 - Orly.
FONTAINE (René), 9, rue Jean Moulin, Draveil.
GARCIN (François), 19, avenue Darblay, Corbeil-Essonnes.
GIRI (Jacques), 30, rue du Moulin, 92 - Antony.
GUILLLOT (Alain), 7, résidence des Turlurets, 92 - Châtenay-Malabry.
HAVARD (abbé Michel), 22, rue du Maréchal Joffre, 78 - Versailles.
HORDESSEAUX (M^{me} Henri), 15, rue Léonardi, Saulx-les-Chartreux.
HURLIN (abbé H.), curé de Cerny.
JALMAIN (Daniel), principal du C. E. S., Gif-sur-Yvette.
LACHKEVITCH (M^{lle} Denise), 5, allée de l'Essonne, Corbeil-Essonnes.
LESAGE (Raymond), 6, rue des Bois Blancs, Cheptainville, Marolles-en-Hurepoix.
LOBJOIT (Jacques), 42, rue Charles Péguy, Lozère, Palaiseau.
MARTELLIERE (M^{lle} Odette), 9, route de Lardy, Chamarande.
MERCIER (Daniel), 20, rue de l'Avenir, Paray-Vieille-Poste.
MONCEL (M^{me}), 54, rue Delattre de Tassigny, Corbeil-Essonnes.
MONCOURIER (M^{lle} Nicole), 3, rue des Eglantiers, Sainte-Geneviève-des-Bois.
NICOT (René), 272, rue de Gravigny, Chilly-Mazarin.
NOUELLE (René), 10, rue de l'Ancienne Ferme, Gif-sur-Yvette.
PELLERIN (Jacques), 2, rue Picquebourg, 92 - Antony.
PITEL (Pascal), 30, rue du Château d'Eau, Ris-Orangis.
PONÇON (M.), 4, rue d'Artois, Ris-Orangis.
PREVOST (Eugène), Moulin Grenat, Courances par Moigny.

SAULODES (Claude), 13, rue de la Liberté, Athis-Mons.
SERRE (Jean), 11 bis, passage Hébrard, Paris (10^e).
SIMONAZZI (Ernest), Ecole Romain-Rolland, Vigneux-sur-Seine.
SINEAU (Henri), 2, place de l'Eglise, Bouray-sur-Juine.
TISSET (Gérard), 253, rue Lecourbe, Paris (15^e).
TROUVE (M^{me}), 18, route de Corbeil, Mondeville.
VACHER (Georges), 1, rue Charles-Féron, Brunoy.
VERSLUYS, 4, avenue de la Vénérie, Montgeron.
ZAVADOVSKY (M^{me}), 43, rue du Dessous-du-Luet, Montgeron.

Assemblée Générale à Gif-sur-Yvette

Notre assemblée générale pour 1969 s'est tenue le dimanche 5 octobre à la mairie de Gif-sur-Yvette.

Après la visite de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (église, châteaux de Coubertin et de Vosgien), de Magny-les-Hameaux (église et cimetière), de Châteaufort (donjon et site) à laquelle participait une soixantaine de personnes, l'assemblée générale est ouverte à 17 h 30 à la mairie de Gif, par le président, Jean de Courcel, qui présente les excuses des absents.

M^{me} Cavaller, secrétaire générale, après avoir remercié de son accueil, Monsieur Trimbach conseiller général, maire de Gif, résume l'activité du bureau au cours de l'année écoulée :

Promenade à Nandy au printemps et préparation de l'Assemblée générale à Gif; elle évoque, à ce sujet, l'urbanisation extrêmement rapide qui menace nos sites les plus charmants aussi bien à Gif qu'à Nandy ou qu'à Boussy-Saint-Antoine. lieu de notre assemblée générale 1968 et demande à tous d'aider les maires de nos communes à lutter contre les abus des promoteurs.

Publication du bulletin 1968 distribué au début de 1969 et préparation du bulletin 1969 qui comprendra :

- compte rendu de l'assemblée générale,
- fin de l'étude de M. Guillossou sur les structures agraires de Wissous au 18^e siècle,

- note de Maître Chanson sur la rosière noire de Dourdan,
- Article de M^{me} Bautreit sur l'aqueduc de Chilly-Mazarin,
- Etude de M. Bisch sur le château de Valenton,
- Comptes rendus de fouilles, bibliographie, chronique.

Recrutement de nouveaux membres, ce qui porte notre effectif à 448.

Transfert des collections de la Société aux Archives départementales de l'Essonne, 5, rue des Chevaliers de Saint-Jean, à Corbeil-Essonnes où tous les chercheurs sont les bienvenus.

Le rapport moral est approuvé.

En l'absence de Maître Cros qui n'a pu rester à l'assemblée générale, M^{me} Cavailler lit le rapport financier qui est favorable et qui permettra la publication d'un bulletin d'une centaine de pages pour 1969.

Après la réélection comme membres du conseil d'administration de M^{me} Cavailler et de M. le marquis de Ganay, est présentée la candidature d'un nouveau membre : M. Jacques Staës, fils de l'historien Georges Staës, archiviste-paléographe, conservateur aux Archives de Paris, qui habite Longjumeau. Il est élu à l'unanimité.

M. Jacquart annonce ensuite la promenade de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de l'Ile-de-France qui aura lieu le 25 octobre au Musée Chateaubriand, à la Vallée-aux-Loups, commune de Châtenay-Malabry.

La séance est levée à 18 h. Aussitôt M. Trimbach vient nous dire très simplement combien le choix de Gif comme lieu de notre assemblée générale lui a fait plaisir et la joie que lui-même et la municipalité ont de nous accueillir à la mairie et de nous y offrir le vin de l'amitié.

Bientôt, discrètement, viennent se joindre à nous, en voisins, un hôte de marque, M. le ministre Léo Hamon et madame qui ont tenu, par leur présence, à témoigner de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux.

Structures agraires à Wissous au XVIII^e siècle

(1709 - 1789)

Deuxième partie :

Les conditions foncières de la vie rurale

A partir des données concrètes, fournies par le paysage agricole, il nous appartient d'examiner à présent comment les hommes ont voulu définir leur utilisation du sol. Cette utilisation présente des aspects complexes qui débordent souvent les questions de propriété ou d'exploitation, pour annoncer déjà des problèmes sociaux.

L'évolution des conditions foncières est très lente et souvent peu apparente, ce qui rend l'exposition délicate et accroît les difficultés de compréhension. Cependant, elle transforme dans une certaine mesure la vie rurale et marque de son empreinte ce village du Hurepoix, au dernier siècle de l'Ancien Régime.

Les conditions foncières se définissent avant tout par leurs caractères juridiques et leur contenu social. Ces caractères juridiques se doublent de caractères économiques qui, plus sensibles à l'évolution de la conjoncture, offrent moins de traits permanents. Ce sont ces deux aspects qui guideront notre développement.

Nous étudierons en premier lieu la Seigneurie comme cadre juridique de la propriété foncière; mais comme la paroisse de Wissous dépendait de plusieurs seigneuries notre étude portera principalement sur la plus importante : le Chapitre de l'Eglise de Paris. Puis nous examinerons les différentes catégories de propriétés; et enfin les problèmes de l'exploitation.

1. - *La seigneurie, cadre juridique de la propriété foncière*

Le régime juridique de la propriété foncière repose jusqu'en 1789 sur les bases de l'ancien droit féodal. Les terres relèvent de nombreuses seigneuries, appartenant soit au clergé, soit à la noblesse, soit même à des bourgeois, car toute connexion disparu entre le régime de la terre et celui de ses propriétaires.

En droit féodal, on distinguait deux parties dans une seigneurie : le domaine proche ou domaine direct et le domaine utile ou mouvance. Le domaine proche dont le seigneur était pleinement propriétaire comprenait une réserve (château et dépendances, terres cultivées) et des fermes. La mouvance comprenait des tenures nobles ou fiefs, et des tenures roturières ou censives. Le paysan qui cultive ce domaine utile jouit d'un droit de propriété limité; il peut disposer de la terre par vente, don ou legs; il peut même l'hypothéquer; mais le seigneur possède un droit de propriété éminente qui s'oppose à la propriété utile du paysan et qui lui permet d'exiger le paiement d'un certain nombre de redevances périodiques ou casuelles : les droits féodaux et seigneuriaux.

a) Les seigneuries dans le cadre de la paroisse de Wissous.

Nous devons employer le mot seigneurie au pluriel car les limites seigneuriales ne coïncident pas avec les limites paroissiales. Ces limites paroissiales deviendront les limites communales à la Révolution

Notons en premier lieu que Wissous très proche de Paris a toujours fait partie de la mouvance royale. Le souverain, au Moyen-Age, pouvait y exercer le droit de prise¹⁰¹, institué par les Mérovingiens. Les Wissousiens en furent rapidement exemptés¹⁰². A partir du xv^e siècle, l'extension du domaine royal et le développement de la puissance de l'état, enlevèrent aux seigneurs la majeure partie de leur souveraineté; ils conservèrent leurs droits de « bas justiciers », et de hauts justiciers ».

Beaucoup plus que le Roi ces seigneurs font sentir leur influence sur la structure foncière. Le plus important de tous, le seul habilité à porter le titre de « Seigneur de Wissous »,

101. Lorsqu'il passait la nuit dans une ville, il faisait réquisitionner chez les habitants les meubles dont il avait besoin pour lui et pour sa suite, meubles qui devenaient dès lors sa propriété.

102. Avant 1374.

c'est le Chapitre de l'Eglise de Paris. Cette seigneurie comprend un domaine proche dont nous étudierons plus loin la nature et l'étendue, et un domaine utile; ce domaine utile est composé de censives tenues par des habitants de Wissous ou des horsins¹⁰³, et d'un fief, la seigneurie de Villemilan. Cet ensemble formait les 8/10 de la paroisse.

L'autre seigneurie était celle du seigneur de Morangis, qui s'exerçait sur le fief de Bièvre-Bonneuil, possession des Célestins de Marcoussis, et sur une portion de domaine proche sise à Wissous. Enfin, les terres en censives sont possédées par les seigneurs de Chilly et de Fresnes comme simples tenanciers en roture. A l'extérieur de la paroisse s'exerçaient, bien sûr, d'autres seigneuries sur les possessions que les habitants de Wissous pouvaient avoir : ainsi les propriétaires wissousiens de vignes à Antony, étaient obligés de porter le produit de leur vendange au pressoir banal du seigneur du lieu, l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près¹⁰⁴.

La puissance foncière du Chapitre de l'Eglise de Paris dominait toute la vie rurale de Wissous, aussi bien par l'étendue du domaine proche que par les droits qu'il exerçait : droits féodaux et seigneuriaux, prélèvement de la dîme. Aussi est-ce à son étude que nous consacrons cette première partie, nous évoquerons à l'occasion, la situation des autres seigneuries et le poids de la puissance royale sur les structures foncières.

b) Le Chapitre de l'Eglise de Paris.

« Messieurs les grands Doyen, Chanoines, et Chapitre de l'Eglise Notre-Dame de Paris, seigneurs Hauts, Moyens et Bas justiciers, voyers et censiers dudit Wissous, Rungis et autres lieux ». Tels sont les titres inscrits en tête de chaque ordonnance¹⁰⁵. Nous y voyons figurer certaines prérogatives et certains droits exercés à Wissous et en autres lieux : le droit de justice à trois niveaux, la direction de la voirie dont nous avons parlé dans la première partie et le droit de prélever un cens sur les terres roturières.

A Wissous, le domaine du Chapitre s'étendait en 1758 sur 440 arpents 16 perches et demie, soit 150 hectares et demi. Cela représente 15 % de la superficie totale des propriétés¹⁰⁶.

103. Habitants d'autres paroisses.

104. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 52-53.

105. Arch. Seine-et-Oise, Série B *passim*.

106. Arpentage de 1758 (Arch. nat., S. 453).

Le Chapitre de l'Église de Paris n'a pas toujours été seigneur de Wissous. Au Moyen-Age, Wissous relevait de l'évêché de Paris. Tout en restant dépendant de l'Évêque de Paris au spirituel le village change de seigneur à partir du 3 février 1548. A cette date, le Cardinal Jean du Bellay, archevêque de Bordeaux et évêque de Paris, échange avec le Chapitre de Notre-Dame la terre et seigneurie de Wissous contre celle de Créteil. Elle consiste en « cens, rentes, dimes grosses et menues de grains et de vins, moulin banal, droit de nomination et présentation à la cure, justice haute, moyenne et basse, voieirie et autres droits et devoirs seigneuriaux ¹⁰⁷ » ainsi qu'en trois fermes d'une superficie totale de 412 à 414 arpents (140 hectares) ¹⁰⁸.

Ici, l'énumération des « droits et devoirs seigneuriaux » est plus complète, et servira de guide dans l'inventaire que nous allons en faire. Notons la précision des termes : « terre et seigneurie » ; le mot *terre* signifie l'ensemble du domaine proche, le mot *seigneurie* signifie l'ensemble des moyens que donne le droit féodal d'exercer la souveraineté sur la plus grande partie de la paroisse et d'y maintenir une domination économique des plus rigoureuses. Remarquons également la différence d'évaluation quant à la superficie de la terre entre le chiffre de 1548, et celui de l'arpentage de 1758 : y-a-t-il eu acquisition ? — en ce cas elle est modeste — ou simplement erreur des arpenteurs ? Nous ne pouvons le dire.

c) Les attributions du Chapitre. Les droits.

Nous avons affaire à un seigneur ecclésiastique. C'est dire que, non seulement il bénéficie des droits et privilèges seigneuriaux et féodaux, qui sont déjà de bons moyens d'intervention dans la vie agricole, mais également du produit des dimes ecclésiastiques. Cette concentration des revenus entre les mains du Chapitre sera vivement dénoncée en 1789.

Le régime féodal concerne à l'origine les rapports entre le seigneur-suzerain et ses vassaux. Les droits féodaux découlent de la directe seigneuriale pesant sur les terres. Ces terres sont soit nobles : les fiefs, soit roturières : les censives. Sur les premières pèsent les droits féodaux au sens strict du terme ; en ce qui concerne le seul fief du Chapitre à Wissous, c'est-à-dire Villemilan, nous n'avons trouvé nulle part de traces de

107. *Arch. nat.*, S 446 et 684.

108. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 43-44.

ces droits. Il n'en est pas de même pour un autre fief situé à Wissous dépendant de la seigneurie de Morangis, le fief de Bièvre-Bonneuil. Les Célestins de Marcoussis, propriétaires du dit fief, « doivent au seigneur de Morangis un homme vivant et mourant au décès duquel ils sont tenus d'en présenter un autre, en outre de leur rendre foi et hommage avec aveu et dénombrement de la consistance entière du dit fief et des censives ¹⁰⁹ ». En 1737 ils estimaient qu'en moyenne ils devaient fournir un homme tous les vingt-cinq ans, d'où une dépense de 150 livres tous les quarts de siècles. Des textes analogues nous sont fournis par les archives en 1714 et 1778.

Ce texte contient différents éléments de caractère nettement féodal. En premier, l'obligation de « l'homme vivant et mourant » : il s'agit d'une personne désignée par des gens de main-morte (en l'occurrence, les Célestins) au seigneur du fief, et à la mort duquel ils devaient un droit de relief. Quant à la foi et à l'hommage, c'est un acte notarié qui remplace le formalisme de l'ancien temps : l'aveu suivi du dénombrement, c'est-à-dire la description détaillée du fief. Ainsi, nous apprenons qu'en 1778, la liste du domaine utile se compose de 86 pièces, la liste de la censive de 126 pièces. Ajoutons que le seigneur de Morangis à qui les Célestins payaient ces droits était un roturier, anobli par sa charge de conseiller d'Etat ¹¹⁰.

Les droits féodaux pesant sur les terres roturières sont abondamment cités. En premier, nous trouvons le *cens* ¹¹¹. Il caractérise la censive qui semble à Wissous la forme la plus répandue de propriété seigneuriale. Dans le cas du Chapitre, celui-ci conserve les droits honorifiques de propriété, principalement le droit de chasse ¹¹². Nous n'avons aucun exemple de tenure sur laquelle pèse le champart. En revanche la rente seigneuriale payée en argent tout comme le cens, apparaît dans les textes ¹¹². En général, l'évaluation est unique pour ces deux redevances. Enfin, derniers droits féodaux que nous trouvons mentionnés : les droits de lods et ventes, droits casuels, dus au seigneur à l'occasion de mutation par vente d'une censive. Etant donné qu'à aucun moment — pas plus pour les lods et vente que pour les autres droits féodaux — les textes ne mentionnent le montant des droits perçus, nous

109. Arch. nat., S 3872 B.

110. Arch. nat., S. 3872 B.

111. Arch. nat., S. 451.

112. Arch. nat., S. 453 et LL 350-51.

ne pouvons savoir quelle est leur importance; simplement nous pouvons dire qu'en moyenne, ces droits casuels rapportaient 40 livres par an. Le Chapitre s'en réservait les deux tiers, le tiers restant allant au fermier ¹¹³. Nous ne pouvons pas non plus savoir quelle est l'évolution de la rente seigneuriale au cours du siècle, ce qui est regrettable. Quant au cens, fixé il y a très longtemps, il a perdu sa valeur réelle.

Le régime seigneurial, lui, concerne les rapports du Chapitre ou des autres seigneuries, en tant que seigneur-propriétaire et des paysans. Les droits ont pour origine la puissance publique autrefois usurpée par les seigneurs et dont la monarchie a peu à peu repris l'exercice, mais en laissant aux seigneurs, à titre patrimonial, certaines prérogatives et certaines redevances.

Un des principaux droits seigneuriaux, d'où dérivent de nombreux autres droits est le *droit de Justice*. Pour le Chapitre, c'est la justice, haute, moyenne et basse. La haute justice, en matière criminelle donne le droit de juger les crimes entraînant la peine de mort; ce privilège, devenu assez rare, car le roi intervient toujours dans ces cas là, est marqué dans l'histoire de Wissous par le fait suivant : « Les fourches patibulaires supprimées pour une cause qu'on ignore ont été rétablies par une ordonnance de 1719. Le 16 juillet 1721, ce dernier (le chapitre), fait repeindre ses armes sur le poteau de la justice de Wissous ¹¹⁴ ». Mais plus que les délits contre les personnes, entraînant ou non effusion de sang, cette haute justice juge les délits contre les biens : ainsi en témoignent les nombreux litiges auxquels nous avons fait allusion dans la première partie. Nous n'avons trouvé, en matière civile, de témoignages qui nous auraient montré la compétence du seigneur. Quant à la basse justice elle fonctionne essentiellement en matière féodale, ainsi qu'on le voit dans les relations entre les Célestins de Marcoussis et le seigneur de Morangis ¹¹⁵.

A Wissous les plaids se tiennent le mardi, dans une salle de la maison seigneuriale annexe à la ferme du Chapitre. Les parties peuvent faire appel devant la barre du Chapitre et en dernière instance devant la grand-chambre du Parlement de Paris ¹¹⁶.

113. Arch. nat., S 460.

114. Au croisement de l'ancienne route de Massy à Brunoy et du chemin du marché (VARAIGNE, *op. cit.*, p. 51).

115. Arch. nat., S 3872 B.

116. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 51.

Ce droit de justice possède une valeur essentiellement domaniale et foncière. Non seulement le Chapitre, sur l'étendue de sa juridiction a le pouvoir de faire régner l'ordre, mais aussi de faire respecter ses droits seigneuriaux et ses privilèges, qu'ils soient honorifiques ou économiques.

Les chanoines sont jaloux de leurs droits honorifiques. Leur banc seigneurial, surmonté des armoiries du Chapitre, figure dans l'église de Wissous. On en conserve le dossier. Le Chapitre tient à garder pour lui le titre de curé : le 27 août 1685, une sentence du Parlement interdit à Claude Angouillan de se faire appeler curé de Wissous, mais seulement vicaire perpétuel. Les chanoines de passage à Wissous exigent des marques de respect. Le 20 août 1731, l'un d'eux, nommé Fumée, porta plainte contre le prévot de Wissous, Le Comte¹¹⁷, qui s'est fait présenter le pain bénit avant lui, « ce qui, dit le plaignant, est contraire au droit du Chapitre, seul seigneur de laditte paroisse, qualité qui réside en la personne de chacun des chanoines¹¹⁸ ». Le prévot est mandé deux jours plus tard devant le chambrier du roi, reconnaît ses torts et accepte de ne recevoir le pain bénit qu'après les chanoines présents. Sept ans après, le 23 janvier 1738, un arrêt du Grand Conseil donne au sieur Pomonier, secrétaire du roi et trésorier de France, le droit « d'avoir le pain bénit par morceau de distinction avant tous les officiers des justices seigneuriales de Wissous et de Villemilan en l'église de Wissous, et de les précéder tant à l'offrande qu'aux assemblées publiques et particulières¹¹⁹ ».

Voilà donc quelques exemples de droits honorifiques du Chapitre de l'Eglise de Paris. Ces droits existent aussi à Villemilan qui possède un Prévôt et une « Justice », située au Sud-Ouest de la paroisse sur le point le plus élevé dit « le Tartre »¹²⁰.

A ces droits honorifiques s'ajoutent les droits utiles auxquels le Chapitre ne tient pas moins. Ces derniers procurent un revenu, ce sont des droits économiques.

117. C'est lui qui rendait la justice de première instance au nom du Chapitre.

118. *Arch. nat.*, LL 350-351.

119. *LEBEUF, op. cit.*, t. IV, p. 56.

120. C'était une potence dressée sur la colline.

Certains sont peu importants : ainsi le 31 mai 1737, exerçant son « droit de mesurage », le Chapitre ordonne de fournir au procureur fiscal de Wissous » les poids et mesures nécessaires, étalonnés à la marque du Chapitre, pour être conservés au greffe de la seigneurie » ¹²¹.

Les droits personnels ou droits de protection ne sont pas cités par nos sources. En revanche, en 1787, on nous signale que parmi les « rentes ecclésiastiques et domaniales », en un an, la corvée a rapporté 277 livres 12 sols. Cette corvée est exigée pour des travaux d'intérêt public : en 1733, la remise en état de la grande fontaine se fait par ce moyen pendant l'hiver, morte-saison pour les paysans ¹²².

Le droit de réglement ou de ban dérive du droit de justice et entraîne de véritables monopoles économiques : les banalités suscitent le plus de conflits avec les paysans. Comme nous l'avons vu plus haut, la Seigneurie a son moulin banal sur le ru de Rungis, à Sainte-Joye. Comme de nombreux autres seigneurs, le Chapitre ne l'exploite pas lui-même mais l'affirme à un meunier qui se rembourse sur les usagers. Cela explique les nombreux conflits dont on trouve la trace dans les archives : mesures non étalonnées, farine mal préparée ¹²³. En général, comme la malhonnêteté du meunier est légendaire, le bailli du Chapitre donne raison aux habitants; ajoutons que de tels procès sont chaque fois une occasion de réaffirmer avec force le principe de la banalité. Le moulin banal, privé d'eau, sera abandonné en 1734.

En revanche à cette date, les bans de fauchaison, de moisson et de vendange existent toujours : les paysans qui ne les observent pas sont punis d'une amende. Ces bans sont rendus nécessaires par la division du terroir en soles et la rotation des cultures. En outre la perception des dîmes en est facilitée. Pour les bans de vendanges toute décision de changement de date doit émaner du Chapitre ¹²⁴.

Enfin, dernières sources de profit pour le Chapitre, les droits de chasse et de colombier. Ce droit de chasse appartient exclusivement au seigneur; les paysans en sont fort mécontents, ils voient leurs récoltes menacées par le gibier, eux

121. *Arch. nat.*, LL 350-351.

122. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 62.

123. *Arch. nat.*, S 450.

124. *Arch. de Seine-et-Oise*, série B, passim.

à qui il est interdit de chasser. Ils n'ont même pas le droit de tuer un lapin ou un lièvre sur leurs terres : la chasse est un privilège de seigneur haut justicier et noble. Le droit de chasse du Chapitre entraîne le droit de garenne : pour assurer au seigneur des réserves de gibier, on installe des « remises », sortes de buissons où les bêtes peuvent se réfugier. Le plan d'arpentage de 1782 en indique six sur le plateau à Wissous. Ce droit de garenne porte évidemment préjudice aux récoltes, étant donné les déprédations provoquées par les garennes, les lièvres et les divers oiseaux.

Les chanoines de Notre-Dame cédèrent leur droit de chasse à différents grands personnages. En 1716, ce fut le marquis d'Effiat qui l'obtint. Son héritier, le duc de Mazarin en profita jusqu'en 1731. Le Chapitre reprit le droit à cette date : « Chacun de Messieurs (les chanoines) sera toujours le maître de venir chasser dans l'étendue de la terre quand il le jugera à propos ¹²⁵ ». Les terres ne devaient plus être surveillées par les gardes du duc, mais par un garde-chasse portant bandoulière aux armes du Chapitre. En 1750, les chanoines renoncèrent à nouveau à leur droit et le cédèrent au comte de Clermont, prince du sang, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés. Wissous figure sur les plans de chasse du Comte de Clermont dressé le 11 juillet 1763 et approuvé par un arrêt du roi en date du 9 août 1771 ¹²⁶.

En 1753, les Wissousiens se plaignirent du tort que leur causait le gibier, plus nombreux que jamais depuis cette concession. Leur requête, transmise par le doyen du Chapitre, resta sans réponse et les habitants en gardèrent rancune au Comte. Celui-ci écrira aux chanoines en 1764 : « Quand je chasse et qu'un de vos fermiers se promène à cheval pour voir ses terres, il ne s'arrêterait pas un moment pour me laisser passer et traverse communément devant moi ma chasse, la trouble en faisant partir le gibier. On a beau leur crier d'attendre un moment, ils ne font pas semblant d'entendre, et n'ôtent pas même leur chapeau... Il y a quinze jours, Latromière, mon garde, avait rencontré plusieurs femmes cueillant des pois sans avoir averti, et par conséquent sans avoir eu le temps d'enlever les nids. Il s'adressa à la première qu'il rencontra

125. *Arch. nat.*, LL 350-51.

126. *Arch. nat.*, E 2469. Voir la reproduction de ce plan dans la première partie, pl. I.

et lui demanda pourquoi elle cueillait des pois sans avoir averti. Elle lui dit qu'elle n'avertissait jamais et qu'elle était la maîtresse de ses pois. Latromière lui demanda à qui ils appartenaient. Elle lui répondit qu'ils appartenaient à Monsieur Auboin (fermier du Chapitre) et ajouta : « Et quand ils appartiendraient à d'autres ? »... ce, avec le ton impertinent qui est le ton du pays »¹²⁷.

Dernier droit seigneurial que nous trouvions mentionné : le droit de colombier, qui est pour le Chapitre, celui de posséder un bâtiment spécial en forme de tour, pour les pigeons ; si la ferme seigneuriale existe toujours, son colombier a été abattu en 1895 pour percer une rue entre l'église et la ferme. Ces pigeons du colombier seigneurial représentaient pour les récoltes un danger exécré des paysans. Plusieurs fermiers essayaient, malgré les défenses d'élever un colombier, droit réservé au seul seigneur... En 1698, le chapitre en fit démolir dix. Seul demeura celui de la seigneurie. Sa hauteur était en proportion de l'importance du Seigneur : une photographie, prise avant 1895 montre qu'il était de belles dimensions¹²⁸.

En tant que seigneur, le Chapitre fait peser sur le terroir de Wissous le poids des droits féodaux et seigneuriaux. En tant que communauté religieuse, il perçoit les dîmes. A la fin du XVIII^e siècle les dîmes levées sur « le terroir de Wissous et le fief de Villemilan » l'étaient sur 1992 arpents 64 perches (680 hectares). La répartition était la suivante :

Circonscription de Wissous	2 440 A 10 P
Circonscription de dîmes	1 801 A 21 P
Circonscription de Villemilan	507 A 70 P
Circonscription de dîmes	191 A 43 P

Les maisons et leurs enclos, les prés et les communaux, échappaient à la dîme ainsi que le Bois Charlet, le parc de Villemilan et la remise des Sureaux¹²⁹. Cela faisait à peu près une cinquantaine d'arpents exemptés, soit 2 % de la superficie totale. Les taux de perception étaient les suivants¹³⁰ :

127. Lettre citée par l'abbé MEURET dans *le Chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790* (Paris, Picard, 1904), p. 131.

128. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 66.

129. La remise des Sureaux se situe au Sud.

130. La dîme était imposée sur les fruits et les animaux, sauf ceux de labour : « bleds, seigles, orges, pois, agneaux, veaux avoines ».

pour les céréales, 8 gerbes sur cent, pour les luzernes, 8 bottes sur 105; pour les pois à manger en vert et haricots à dixmes : 40 sols l'arpent; pour le vin (vigne de la Borne près d'Antony), 3 pintes par demi-queue (jauge d'Orléans)¹³¹. La quotité de la dîme est de 1/12 à 1/13 pour les céréales, fourrages, légumes, ce qui est à peu près la moyenne nationale. Pour la vigne la quotité est plus faible, 1/50¹³².

Les conflits étaient nombreux entre les chanoines attachés à leurs droits et les paysans qui s'efforçaient de s'en débarrasser par tous les moyens. Un motif de trouble fut apporté par l'introduction de cultures nouvelles. Lorsque le sainfoin fit son apparition, d'abord dans les jardins et les vergers, les Wissousiens prétendirent ne pas payer la dîme à son sujet mais le Chapitre l'exigea pour ce produit comme pour les autres. La perception de la dîme est affermée et la fonction de receveur de la seigneurie est attachée à celle de fermier du domaine seigneurial, nous en parlerons donc plus bas.

Tels étaient les droits du Chapitre sur les habitants et les terres de Wissous. Nous allons voir maintenant quelle en était la contre-partie.

d) Les attributions du Chapitre. Les obligations.

Normalement la dîme devait servir à assurer la subsistance du ministre du culte, le « vicaire perpétuel ». Le Chapitre, « gros décimateur », s'étant arrogé le droit de percevoir la dîme, était donc tenu d'assurer au ministre du culte une « portion congrue » (appelée aussi « gros ») de la dîme, fixée à l'origine à 3 muids¹³³ de blé et 4 muids de vin. Le gros est payé par le fermier du Chapitre, le plus souvent en argent, d'après le cours des marchandises, sur une facture présentée par le vicaire. Le prix des 4 muids de vin passe par exemple de 74 livres en 1712 à 130 livres en 1744. En 1752, le Chapitre ayant trouvé la facture trop élevée, décida que désormais cette partie du gros serait évaluée d'après le prix courant. Le Chanoine Tudert, qui possède alors à Wissous

131. La demi-queue valait 150 pintes de Saint-Denis (à peu près 75 litres).

132. *Arch. nat.*, S 447.

133. Le muid de blé valait 18 hl. Le muid d'avoine valait 37 hl. Le muid de vin 2,68 hl.

134. 6 ha.

une grande propriété¹³⁴, est même chargé de vérifier les cours des marchés. A la fin de l'ancien Régime, le vicaire perpétuel de Wissous touchait, d'après la déclaration de 1791 :

720 Livres, correspondant à 3 muids de blé

180 Livres, correspondant à 1 muid d'avoine

360 Livres, correspondant à 4 muids de vin

70 Livres, correspondant à la dîme de la vigne des Glaises¹³⁵.

Soit au total 1 330 livres données par les fermiers du Chapitre, curé primitif et gros décimateur. A cette somme s'ajoutait la rente due par la fabrique pour l'acquit des fondations et le casuel.

Le Chapitre s'occupait également de la voirie, ce dont nous avons parlé dans la première partie; il devait contribuer à la restauration du chœur de l'église, du clocher et du presbytère. En fait, le Chapitre, comme nous l'avons vu, s'arrangeait pour faire retomber sur le dos des habitants la plus grande partie de ces dépenses. Il y avait bien ce que nous appelons aujourd'hui une école primaire, mais si le Chapitre se réservait la nomination des maîtres, la surveillance et l'inspection des études, il ne payait rien; les dépenses étaient couvertes par la fondations Lefèvre d'Eaubonne, qui laissait au Chapitre une rente de près de 9 000 livres¹³⁶.

Le Chapitre semble donc supporter allègrement les charges qui lui sont dévolues car elles lui coûtent peu en comparaison de ce que lui rapportent ses droits qui, notons-le, grèvent lourdement les habitants, leur arrachant une partie de leurs produits, sans contrepartie véritable. Cette part accordée au régime féodal, seigneurial, ecclésiastique, est un facteur de stagnation pour Wissous. Si nous ajoutons que la plupart des droits seigneuriaux ainsi que la dîme étaient afferchés, et que les fermiers, ayant un sens des affaires plus aigu que les chanoines, et surtout ne refusant en rien le profit, réclamaient avec plus d'exigences le réglemant des droits, on peut se faire une idée du mécontentement qui se développa à la fin du XVIII^e siècle envers le Chapitre¹³⁷.

135. Au nord du village.

136. *Arch. nat.*, S 460.

137. Il ne faut pas oublier que les impôts royaux s'ajoutaient à ces impôts féodaux (taille qui s'élevait en 1788 pour Wissous à 17710 livres, vingtième, aides diverses, corvées, droits de contrôle et d'enregistrement).

2. - La propriété de la terre.

C'est sur la propriété et ses produits que pèse la plupart des droits. C'est la propriété qui est, avant l'exploitation, la base de la vie agricole, dans la mesure où sa répartition et sa structure influent sur la structure agraire proprement dite.

a) Répartition et structure de la propriété.

Pour étudier la répartition de la propriété à Wissous au XVIII^e siècle nous nous fonderons sur le plan d'arpentage de 1758¹³⁸ et sur le cartulaire qui l'accompagne¹³⁹. Nous utiliserons également les deux autres plans d'arpentage dont nous disposons, ceux de 1774¹⁴⁰ et de 1782¹⁴¹.

Voici la répartition de la propriété, en pourcentage de la surface, que nous avons obtenue en faisant l'addition des superficies des 2 562 parcelles :

Propriété ecclésiastique	42 %
Propriété laïque	57 %
Communaux	1 %

Remarquons un premier fait assez frappant : la grande importance de la propriété ecclésiastique. Nous pouvons, dans une certaine mesure comparer ces chiffres avec ceux que fournit M. Venard¹⁴² pour d'autres paroisses du plateau de Longboyau : Athis et Mons-sur-Orge. Ces pourcentages sont tirés de l'Enquête de 1717; à une différence dans l'espace se joint une différence dans le temps. Cependant, il nous a semblé possible d'établir une comparaison dans la mesure où les biens des communautés ecclésiastiques, biens de main-morte, ne sont pas soumis aux divisions successorales et traversent les siècles sans transformations profondes; d'autre part, à Wissous, nous n'avons pas remarqué qu'au cours du XVIII^e siècle, le Chapitre ait aliéné une partie de ses biens ou qu'il ait acquis une quelconque parcelle. Pour Athis et Mons, les pourcentages sont donc les suivants :

138. *Arch. nat.*, N I Seine-et-Oise 37.

139. *Ibid.*, S 453.

140. *Ibid.*, N I. Seine-et-Oise 55.

141. *Arch. Seine-et-Oise*, C 3. Photographie dans la première partie, pl. III.

142. *Op. cit.*, p. 28.

	Athis	Mons
Propriété ecclésiastique	10 %	38 %
Propriété laïque	88 %	60 %
Communaux		

Ce que nous baptisons « Propriété laïque » à Wissous comme à Athis et à Mons-sur-Orge, c'est ce que M. Vénard nomme, d'après l'Enquête de 1717, « Nobles et Privilégiés » d'une part, « Taillables » d'autre part. Il aurait été très intéressant de faire cette distinction, si la raison sociale avait été portée auprès de chaque nom de propriétaire sur le cartulaire de 1758. Par ailleurs les données que nous avons pu recueillir sur cette propriété laïque, noble ou roturière sont trop fragmentaires pour que nous puissions en tirer des conclusions quelconques. De toutes façons, l'orientation du travail de M. Vénard l'a amené à s'occuper beaucoup plus des pourcentages comparés de la propriété des taillables et des nobles, que de l'importance de la propriété ecclésiastique qu'il estimait « très faible ».

D'autres pourcentages, calculés d'après la même source, vont nous permettre de serrer la réalité d'un peu plus près. Voici, suivant la superficie de la propriété, quel est le nombre et le pourcentage des propriétaires :

1. De 0,01 arpent à 1 arpent ¹⁴³	115 propriétaires	51 %
2. De 1 arpent à 10 arpents	80 propriétaires	36 %
3. De 11 arpents à 100 arpents	24 propriétaires	10,5 %
4. Plus de 100 arpents	6 propriétaires	2,5 %

Examinons à présent quelle est la superficie possédée par chacune des quatre catégories de propriétaires définies dans le tableau précédent, et quel en est le pourcentage :

1.	48,52 arpents =	16,57 hectares	2 %
2.	281,71 arpents =	96,31 hectares	13 %
3.	475,41 arpents =	162,54 hectares	24 %
4.	1 252,43 arpents =	428,20 hectares	61 %
Total	2 058,08 arpents =	703,62 hectares.	

143. 1 arpent = 100 perches = 34,19 ares.

Ainsi :

1. 115 propriétaires (51 %) possèdent 2 % du sol
2. 80 propriétaires (36 %) possèdent 13 % du sol
3. 24 propriétaires (10,5 %) possèdent 24 % du sol
4. 6 propriétaires (2,5 %) possèdent 61 % du sol

Nous savons quels sont ces six propriétaires qui possèdent plus de la moitié du terroir de Wissous, et nous pouvons en évaluer l'importance par des pourcentages. D'abord vient la propriété du Chapitre (35 % des superficies formées par ces six grosses propriétés) ; puis la propriété de Hersant, bourgeois de Paris (16 %) ; la propriété de Thoynard, située à Villemilan (16 %) ; celle des Célestins de Marcoussis (13 %) ; celle du Collège de Montaigu (12 %) ; celle de Guétin (8 %). Trois propriétaires laïques et trois propriétaires ecclésiastiques se partagent donc 61 % de la superficie du terroir, mais là aussi la balance penche en faveur des propriétaires ecclésiastiques : 60 % de la superficie des six grosses propriétés leur reviennent.

Aucun des six propriétaires n'est habitant de Wissous. Cela va de soi pour les ecclésiastiques : quant aux laïques ce sont des Parisiens, nobles ou bourgeois. La grosse propriété n'est pas aux mains des Wissousiens.

Le cartulaire comporte la liste des parcelles avec un numéro ; ce numéro renvoie au plan d'arpentage correspondant. Ceci nous permet de reconstituer à travers l'émiettement des parcelles les propriétés importantes. Celle du Chapitre se répartit à travers tout le terroir, sans qu'on puisse trouver une raison particulière à cet émiettement. Il en est de même pour les autres grosses propriétés : seul le fief de Villemilan a conservé un aspect compact¹⁴⁴. Là où nous notons une différence facilement compréhensible, c'est dans la forme et la dimension de chaque parcelle. Les parcelles des terres laïques sont toutes très petites et en forme de rectangles très allongés, ce que nous avons noté dans notre première partie. A l'opposé, les parcelles des propriétés ecclésiastiques ont une forme qui approche beaucoup plus du carré et sont de superficie plus grande. Cette différence réside dans le fait que les biens ecclésiastiques sont des biens non soumis aux partages successoraux, et présente par là des aspects beaucoup plus stables : ce sont des biens de main morte. A l'opposé les biens laïques s'émiettent à travers le terroir.

144. Voir le plan de 1783 dans la première partie, pl. III.

Cette répartition de la propriété nous montre donc une nette prépondérance des domaines ecclésiastiques. A cette propriété s'oppose la propriété bourgeoise, que nous essaierons d'évaluer à travers les témoignages fragmentaires que nous possédons, et la propriété wissousienne, propriété paysanne de faible importance, la plupart du temps. Pourtant la propriété ecclésiastique et noble et la propriété paysanne sont des aspects traditionnels de la structure foncière à Wissous : leurs relations sont établies depuis longtemps, et n'évolueront guère jusqu'à la Révolution. Au contraire l'intrusion des bourgeois parisiens est un facteur susceptible d'apporter des transformations.

b) Le legs du passé : La propriété ecclésiastique et noble.

Examinons en premier lieu la plus importante, la réserve seigneuriale : la propriété du Chapitre de l'Eglise de Paris.

De nombreux documents nous fournissent des éléments d'appréciation : en premier lieu les plans et cartulaire cités ci-dessus. Mais ces documents traitent de tout le terroir de Wissous or il existe pour le Chapitre des procès verbaux particuliers d'arpentages accompagnés des plans des différentes possessions du Chapitre à Wissous datant de 1700 ainsi qu'une « Table de comparaison de Mesurage et arpentage » des mesurages et arpentages faits en 1700, 1758, 1774, des possessions du Chapitre ¹⁴⁵.

Depuis l'échange de la seigneurie et terre de Créteil contre celle de Wissous, entre le Chapitre et l'évêque de Paris, en 1548, jusqu'à la Révolution, la superficie des possessions du Chapitre ne varie guère : 412 à 414 arpents en 1548, 405 arpents en 1700, 440 arpents en 1758, 404 arpents en 1774, 412 arpents en 1791, toutes ces différences sont plutôt dues à des erreurs d'arpentages qu'à un véritable mouvement de ventes et d'achats.

En 1774 les « héritages » se répartissent comme suit :

Terroirs	Contenance des héritages				Total
	Bâtiments	Terres	Prés	Remises	
Wissous . . .	2,50 A	405,27 A	7,68 A	2,93 A	418,39 A
Chilly		1,64 A			1,64 A
<i>Totaux</i>	2,50 A	406,91 A	7,68 A	2,93 A	420,03 A

soit à peu près 150 ha.

145. Arch. nat., S 447.

Si nous soustrayons les 2,50 arpents de bâtiments, c'est-à-dire la ferme seigneuriale, et les 2,93 arpents de remises, soit 5,43 arpents, nous obtenons comme surface cultivable 414 arpents et 60 perches; cette surface cultivable se répartit à travers le terroir entre 95 parcelles, ce qui nous donne une superficie moyenne par parcelle de 4,36 arpents¹⁴⁶, ce qui est beaucoup, comme nous le verrons plus tard en comparant ces chiffres avec ceux des petits propriétaires paysans. Le Chapitre possède des parcelles importantes d'un seul tenant : l'une située au sud-est du village fait 61,20 arpents (21 hectares), une autre mesure 27,50 arpents (9 hectares); nous trouvons 9 parcelles de plus de 10 arpents (3,5 hectares).

L'importance de cette propriété permet d'en espérer des revenus importants; de plus le fait qu'elle comporte de grosses parcelles d'un seul tenant en rend l'exploitation plus facile, en diminuant les allées et venues et en permettant l'utilisation d'un matériel agricole souvent inutilisable sur de très petites parcelles.

Autre propriété ecclésiastique importante, le fief de Bièvre-Bonneuil possédé par les Célestins de Marcoussis, ainsi qu'une série de terres roturières, qui font en 1724, comme en 1790, 237 arpents, c'est-à-dire 82 hectares. La superficie moyenne de chaque parcelle est de 2,77 arpents soit 0,86 hectare. La structure de la propriété des Célestins est diversifiée : en effet, plus du tiers est en fief ou dépend du Chapitre de l'Église de Paris. Le reste est formé de « terres données par Jean Angouillan, dont la censive n'est pas énoncée »¹⁴⁷, de censives dépendant de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés (seigneurie d'Antony) et de censives du descendant du roi de Sicile¹⁴⁸ et de Villemilan.

Le troisième gros propriétaire ecclésiastique est le collège de Montaigu. Celui-ci possède à Wissous 229 arpents (80 ha). Chaque parcelle a une superficie moyenne de 2,8 arpents soit 0,80 ha. Les Célestins de Marcoussis possèdent de moins grosses parcelles que le Chapitre; il en est de même pour le Collège de Montaigu; cela vient vraisemblablement d'une différence d'origine des propriétés. Pour le Chapitre, il s'agit du noyau

146. 4,36 arpents = 1,53 hectares.

147. *Arch. nat.*, S 3905.

148. « A cause de la seigneurie de Chilly ». (*Arch. nat.*, *ibid.*).

de la propriété seigneuriale, sans les censives : aussi le seigneur-propriétaire peut-il veiller à conserver des parcelles importantes tandis que les parcelles concédées peuvent s'émietter. Il n'en est pas de même pour les Célestins et le Collège de Montaigu qui, à la suite d'achats ou de donations peuvent fort bien posséder des parcelles très petites et les conserver telles qu'elles sont, comme biens de main-morte.

Ces trois grosses propriétés possèdent les 33 % de la superficie cultivable du terroir. On devine quel sera leur poids dans l'économie de Wissous, et l'influence qu'exerceront aussi bien leurs propriétaires que leurs fermiers.

Mais noublions pas d'ajouter que ce ne sont pas les seuls propriétaires ecclésiastiques, loin de là. Nous en dénombrons 21 en 1790, y compris les trois que nous avons déjà cités ; mais ce sont en réalité 18 petites propriétés ecclésiastiques, qui se joignent aux trois grosses. Voici le tableau des propriétés ecclésiastiques à Wissous à la fin du xviii^e siècle :

Chapitre de Notre-Dame	412 arpents
Célestins de Marcoussis	245,86 arpents
Collège de Montaigu	229 arpents

Ces trois domaines représentent 78 % de la propriété ecclésiastique.

Chapelle Saint-Léonard, Wissous	13,45 arpents
Chapelle Saint-Nicolas, Wissous	29 arpents
Chapelle Saint-Blaise, Wissous	12,70 arpents
Chapitre Saint-Marcel, Paris	16,15 arpents
Fabrique de Wissous	65,99 arpents
Chapitre de Linas	43,75 arpents
Cure et séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet	17,75 arpents
Collège de la Marche	24,25 arpents

Ces huit domaines représentent 19 % de la propriété ecclésiastique.

Eglise de Saint-Germain-des-Prés	1,11 arpents
Collège des Bons Enfants	1,30 arpents
Fabrique de Massy	0,52 arpent
Fabrique de Morangis	2,25 arpents

Fabrique de Paray	3,91 arpents
Fabrique confrérie du Rosaire, « Pain de Pâques »	4,48 arpents
Presbytère de Wissous	0,90 arpent
Maison du Saint-Sacrement	0,60 arpent
Eglise de Chilly	0,36 arpent

Ces 9 propriétés représentent 3 % de la propriété ecclésiastique.

Parmi les propriétés ecclésiastiques, le gros décimateur se taille la part du lion. Notons la différence entre les domaines appartenant à des corps ecclésiastiques importants dans la vie du royaume tel que le Chapitre de Notre-Dame de Paris ou des collèges très riches, et la petite dimension des propriétés ecclésiastiques locales, souvent formées par des donations de particuliers.

Du fait de la coupure très nette entre la propriété ecclésiastique et la propriété laïque, il est difficile d'évaluer la part prise par la propriété noble. Nous avons évidemment des exemples très précis de propriétés, mais, faute de sources, nous n'avons pu procéder à une évaluation d'ensemble de ce type de possession.

Aucun des grands noms connus n'est cité : ni les Vintimille de Marseille, ni les Montmorency-Robecq, ni les Bertier de Sauvigny, ni les Joly de Fleury¹⁴⁹. En raison des alliances, la distinction est difficile entre noblesse d'épée et noblesse de robe, pourtant la prépondérance semble appartenir à la noblesse de robe. Bernard, président de la cour des Aides de Paris, porté sur la liste des émigrés pendant la Révolution, avait hérité de la ferme du sieur Hersant, soit 286 arpents (100 ha). Notons que c'est la plus importante propriété après celle du Chapitre. Elle comprend les bâtiments de la ferme proprement dite, des terres, des prés et bois¹⁵⁰. En 1723, « Monseigneur Denis Michel de Monboissier Beaufort Canillac, marquis de Pontchâteau, est possesseur de la terre et seigneurie de Villemilan¹⁵¹; l'arpentage qui en est fait en 1728 donne les résultats suivants :

149. BASTIÉ, *op. cit.*, p. 73.

150. *Arch. Seine-et-Oise*, E 1402.

151. *Id.*, C 1305.

Terres	479,37 arpents
Fermes	1,15 arpent
Prés	3,69 arpents
Vignes	2,01 arpents
Bois	1,14 arpent

Soit au total 488 arpents répartis en 238 pièces; chaque pièce a donc une superficie moyenne de 2 arpents (0,70 ha), ce qui permet un travail rentable de la terre.

Pour cette propriété nous avons retrouvé tout au long du XVIII^e siècle des documents qui permettent d'en retracer succinctement l'histoire. Le fief mentionné dès le Moyen-Age, est acheté en 1690 par « Monsieur Ferrand, à l'Hôtel-Dieu de Paris », pour 37 000 livres¹⁵². En 1723 il est aux mains du Marquis de Pont-Château¹⁵¹. Villemilan passe ensuite, en 1747, à Maître Barthélémy Thoynard, « un des fermiers généraux de sa majesté »¹⁵³, propriétaire de nombreux domaines autour de Paris¹⁵⁴. Après la mort de Thoynard, les terres passent à sa femme, et à la mort de celle-ci, en 1771, ses héritiers vendent la terre de Villemilan « aux sieurs Claude Chevalier, fermier à Fresnes-lès-Rungis y demeurant, et à David de Cauville¹⁵⁵, fermier du Bois-Briard paroisse de Courcouronnes, moyennant 1920 50 livres. Remarquons donc ces transferts de biens portant sur une importante superficie, et le passage d'une terre noble entre des mains roturières et nobles, entre des mains de Parisiens comme de campagnards.

A part ces grosses propriétés, dont les propriétaires sont loin d'être tous nobles, nous avons d'autres propriétés tenues par des nobles et qui présentent des caractères plus constants : ce sont les possessions suivantes, dont la superficie est évaluée d'après le Cartulaire de 1758, de la manière suivante :

Seigneurie de Chilly	0,87 arpent
Seigneurie de Fresnes	14,77 arpents
Seigneurie de Morangis ..	12,41 arpents

152. *Arch. nat.*, S 2894.

153. *Arch. Seine-et-Oise*, C 1315.

154. VEYSSIERRE (J.-L.), *Un village et un hameau du Hurepoix : deux communes du département de la Seine : Arcueil et Cachan. Essai de monographie dans Société d'histoire et d'archéologie d'Arcueil et de Cachan*, 1966, p. 106.

155. Vraisemblablement, aïeul de Paul DECAUVILLE, inventeur du chemin de fer qui porte son nom.

Propriétés nobles traditionnelles, elles sont moins soumises aux fluctuations que les propriétés achetées et vendues par des nobles qui sont aussi des bourgeois de Paris. Ajoutons que ce sont de petites propriétés mais s'intégrant dans les terres des fermes seigneuriales.

Donc la propriété nobiliaire fait bien partie de ce « legs du passé » tout comme la petite propriété paysanne.

c) Le legs du passé : la propriété wissousienne ; les biens communaux.

Il nous est difficile d'apprécier l'importance de la propriété paysanne à Wissous. En effet nos sources ne se recourent pas. Nous disposons du Cartulaire de 1758 et du registre de la taille pour 1788, 1789, 1790. D'une part, nous avons une différence de date qui, compte tenu des échanges et des ventes, rend difficile l'esquisse d'un tableau de la propriété paysanne au XVIII^e siècle. D'autre part, les noms de propriétaires portés au registre de taille ne sont pas toujours les mêmes que ceux portés sur le cartulaire. Enfin si le registre de la taille nous indique la catégorie sociale de chaque taillable ou exempt, il n'en est pas de même pour le Cartulaire.

Nous ne pouvons donc fournir que des indications d'ensemble, et ne citer que quelques exemples dont nous tirerons des hypothèses, non des conclusions précises.

Revenons aux pourcentages que nous avons cités dans l'introduction de la présente partie. Parmi les 24 propriétaires qui possèdent de 11 à 100 arpents, c'est-à-dire moins du quart du sol, nous trouvons 13 laïcs habitant Wissous, ce qui est peu sur 225 propriétaires, laïcs et ecclésiastiques. Ces propriétaires portent des noms que nous retrouverons plus loin, très souvent : Angouillan, Auboin, Ballu, Bloceau, Bonneau, Dolimier, Dupressoir, Piot, Sér rouge, Tassiot, etc... En effet, en plus d'une propriété « honorable » sur le plan de la paroisse, ils prennent à bail une grande ferme. Lorsque nous retrouvons leur nom sur les registres de la taille, ils sont souvent accompagnés de la mention « laboureur ».

La plus importante de ces propriétés paysannes, celle de Bonneau n'est en 1758, que de 32 arpents. (11 ha), ce qui est peu, si l'on compare ce chiffre avec ceux d'aujourd'hui. (moyenne : 30 ha en 1960). Compte tenu de ce que ce chiffre n'est qu'une moyenne, et des différences dans les méthodes de cultures et donc dans le rendement, les treize exploitations

du XVIII^e siècle devaient difficilement nourrir leur propriétaire, puisque les propriétés du milieu du XX^e siècle plus grandes sont déjà fort peu rentables. Aussi s'explique-t-on que ces propriétaires aient pris des baux à fermes.

Retenons quand même qu'ils sont loin d'être misérables et méritent bien d'être appelés laboureurs : songeons à cette masse de petits propriétaires (87 % de l'ensemble) qui ne possède que 15 % du sol ! Bien sûr, il y a des bourgeois de Paris qui possèdent des lopins de terre en dehors de Wissous, il y a également, parmi les habitants de Wissous, des gens qui vivent indirectement de l'activité agricole, comme les artisans et les commerçants, et peuvent ne posséder qu'un jardin ou quelques quarts¹⁵⁶ de terres ou de vignes, mais leur influence ne peut compenser le poids des propriétaires parcellaires que nous évaluons à 56 % environ de l'ensemble des exploitants, et possédant à peu près 6 % du sol. D'après l'arpentage de 1758, leurs parcelles sont minuscules : Prenons comme exemple la propriété de Léonard Aulard : il possède 1,15 arpent (près de 40 ares) répartis au sein du terroir entre 5 parcelles dont l'une est de 5 perches (1,75 a). De même Jean Martin possède 64 perches (22,40 a) en trois parcelles.

Nombre de propriétés sont de cette taille; aussi est-il facile d'imaginer qu'elles ne suffisent pas pour assurer une vie décente. Ceux qui ont des ressources financières suffisantes peuvent devenir fermiers, les autres se louent comme journaliers; ainsi sur les registres de la taille, des propriétaires d'infimes lopins de terre, ont la dénomination « journalier »¹⁵⁷.

Un maigre appoint peut être fourni par les communaux. « La commune pâture » représente, en 1758, 18,25 arpents (6,30 ha). C'est fort peu si l'on songe que cela représente moins de 1 % de la superficie totale. On comprend les furieuses résistances des paysans pour le maintien des droits communautaires, leur lutte contre le Chapitre, universel collecteur d'impôts.

d) Les transformations : l'acquisition de la terre par les bourgeois de Paris.

D'abord qu'est-ce qu'un bourgeois de Paris ? M. Vénard nous dit¹⁵⁸ : « Etre un bourgeois de Paris, c'est appartenir à

156. 1 quarte = 1/160 d'arpent.

157. *Arch. Seine-et-Oise*, C 23¹⁰.

158. *Op. cit.*, p. 31.

une catégorie juridique très déterminée et à une classe sociale très floue. « Celui qui possède le droit de bourgeoisie bénéficie de nombreux privilèges dont le plus important est l'exemption de la taille. Cependant, c'est un droit facile à obtenir et l'on peut le devenir quelles que soient la fortune et la profession. Aussi avons-nous des difficultés à savoir si tel ou tel acquéreur de terres est un simple bourgeois de Paris, ou un noble paré de ce titre. En fait, la différence importe peu; seul le phénomène foncier nous intéresse.

C'est bien avant le xvii^e siècle que nous voyons des Bourgeois de Paris, enrichis dans le commerce et les professions libérales, acheter des terres à Wissous. Ce mouvement se remarque avec moins d'amplitude qu'ailleurs, sans doute parce que l'étendue même des biens d'église limitait les acquisitions possibles.

Ces achats touchaient toutes les catégories de propriétés, depuis la simple maison de campagne, « résidence secondaire », jusqu'à la grosse ferme qui pouvait rivaliser d'importance avec les domaines ecclésiastiques. Nous avons noté que six propriétaires possédaient 61 % du terroir de Wissous; trois d'entre eux sont des ecclésiastiques, les trois autres sont des laïcs, qui plus est, des Bourgeois de Paris. Ce sont les sieurs Quétin, Hersant et Thoynard.

Propriété Hersant	202,72 arpents	(71 ha)
Propriété Thoynard	194,67 arpents	(68 ha)
Propriété Quétin	101,86 arpents	(37 ha)

De la superficie totale des six grosses propriétés, ils possèdent respectivement 16 %, 16 %, 8 %.

La propriété Hersant s'est constituée à partir du milieu du xvii^e siècle. Entre 1646 et 1667, Martin Hersant, « écuyer ordinaire de la bouche du Roi », fait à Wissous l'acquisition de plusieurs lots de terres, en tout 168 arpents (58 ha), ainsi que d'une maison, et de la ferme constituée par Guillaume Lemoyne, avocat au Parlement de Paris. Ses descendants poursuivent l'œuvre entreprise, tant à Wissous que dans les paroisses proches. Aussi est-ce 280 arpents (95 ha) « situés sur les terroirs de Wissous, Antony, Chilly, Paray, Morangis et Juvisy » qu'Etienne Hersant donne en location à Jean-Baptiste Thomas Auboin en 1779¹⁵⁹.

159. Arch. Seine-et-Oise, E 1401-2.

Nous avons examiné plus haut la propriété de Thoynard. Quant à celle de Quétin, moins étendue que les autres, elle faisait figure très honorable au milieu des minuscules propriétés paysannes. Ces fermes étaient respectivement situées rue de la Trinité ¹⁶⁰, à Villemilan, et de nouveau rue de la Trinité.

Moins importante mais tout aussi respectable était la ferme de Cozette, située rue Neuve ¹⁶¹; ce bourgeois de Paris l'avait achetée en 1749 ¹⁶² à Jacques Angouillan, pour 37 000 livres, dont 9 199 livres pour l'habitation : soit 76,36 arpents (27 ha) dont 5 arpents pour maisons et jardin (1,75 ha).

D'autres possédaient quelques lopins de terres, ou même une maison de campagne. C'est le cas, nous l'avons vu plus haut, pour Le Vasseur et Vaugregnan, qui étaient entrés en conflit avec la communauté à propos des eaux et des fontaines. Le clos Le Vasseur consistait en 1657 en une grande maison avec grange, écurie, étable, pavillons et chapelle, le tout couvert de tuiles, avec un grand jardin ¹⁶³. Denis Petit, mercier à Paris, achète en 1749 au sieur Angouillan 19 arpents pour 6 000 livres. En 1745, Lenoir de Ballay, écuyer et bourgeois de Paris, achète à Wissous, dans le fief de Villemilan, une maison comprenant au rez-de-chaussée un vestibule, une salle à manger, une chambre, deux cabinets; au premier étage une salle de billard boisée, deux grandes chambres, deux petites chambres, un cabinet, au second étage deux chambres. De plus, une écurie, des remises, des greniers, un logement pour le jardinier, un pavillon, une cour, une basse-cour, un jardin, un fruitier. A cela s'ajoutent 4 arpents de terres, deux petites mesures, 1/2 arpent. Le tout pour 35 000 livres plus le cens, les droits seigneuriaux et les charges ¹⁶⁴.

Certains font de véritables placements pour eux et leurs enfants. Ainsi François Dieu, marchand de bois à Paris, qui de 1745 à 1749, en six fois, achète 2,25 arpents pour 669 livres 16 sols 8 deniers et 10 livres 8 sols de rente (208 livres de principal) et une maison et un jardin pour 386 livres, donc 1 263 livres, tout ceci pour sa fille ¹⁶⁵.

160. Actuellement rue Victor-Baloche.

161. Actuellement rue Guillaume-Bigourdan.

162. *Arch. nat.*, S 453.

163. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 64.

164. *Arch. nat.*, S 452.

165. *Id.*, S 453.

De 1750 à 1789, les échanges que nous avons pu retrouver intéressent 22 bourgeois de Paris, ce qui est un chiffre assez faible, mais portent sur 1 165 arpents soit quelques 407 ha ce qui est énorme, même si l'on songe que les échanges portent souvent sur les mêmes terres. 15 maisons ont été dans le même temps l'objet d'achats. Terres et maisons semblent surtout intéresser les bourgeois de Paris, beaucoup moins les vignes et les bois. Nous n'avons pu mesurer l'influence de ces Parisiens sur les transformations du parcellaire, non plus que sur les transformations agricoles.

La propriété ecclésiastique domine donc largement, suivie par les propriétés des laboureurs wissousiens et les bourgeois de Paris. Mais la grande masse des propriétaires est formée par de très petits paysans parcellaires qui détiennent surtout les vignes, alors que les cultures de plein champ sont surtout le lot des gros propriétaires.

3. - *L'exploitation de la terre.*

a) L'étendue des exploitations.

Les baux de fermes étaient particulièrement recherchés surtout ceux qui portaient sur des exploitations importantes; les exploitations à Wissous sont de dimensions diverses.

En tête, nous trouvons les six grosses exploitations que nous avons signalées dans le second paragraphe de cette seconde partie. En premier lieu, nous avons donc la ferme du Chapitre de l'Eglise de Paris qui se divise en trois exploitations : la ferme seigneuriale proprement dite qui borde l'église à l'ouest et au sud empêchant qu'on y entre par le devant. Elle comporte 290,50 arpents (101 ha); la ferme des Enfants de chœur qui comprend 84,70 arpents (30 ha) et dont les revenus servent à l'entretien des enfants formant la maîtrise de Notre-Dame. Le Chapitre les a entièrement à sa charge : il les loge, nourrit, habille et instruit; enfin la ferme des Anniversaires qui ne comprend que 29,72 arpents (10,50 ha)¹⁶⁶. De 245 arpents environ (86 ha) est formée la ferme des Célestins de Marcoussis, dont 238 arpents de terres, 5 arpents de prés, plusieurs bâtiments et un jardin. Nous connaissons l'étendue des autres grosses propriétés; il est donc inutile d'y revenir¹⁶⁷.

166. *Arch. nat.*, S 447.

167. *Idem.*, S 453; S 3872 B; *Arch. Seine-et-Oise*, E 1402.

Ces grosses exploitations qui occupent la majeure partie du terroir, ne doivent pas nous faire oublier que nous en trouvons bien d'autres, fort nombreuses, mais très petites.

Alors que les grosses propriétés correspondent la plupart du temps à des exploitations données à ferme, il n'en est pas de même pour les petites exploitations qui groupent souvent des parcelles appartenant à différents propriétaires. Ainsi Philippe Piot rassemble en une seule exploitation la ferme du collège de Montaigu, 1/2 arpent de terres possédé par Michel Prestre, cordonnier à Paris, et une maison qui est la propriété de Jacques Balu¹⁶⁸. Mais le cas semble assez peu fréquent, surtout pour le paysan de condition modeste. Ainsi Pierre Petit, propriétaire de 2 arpents en 1758¹⁶⁹, prend à bail une ferme de 2 arpents. A la même époque Nicolas Prévot propriétaire de 2 arpents prend à bail 2 arpents. Nous savons que ces propriétaires forment la grande masse des habitants de Wissous, et ces exemples nous montrent que leur sort est loin d'être brillant puisqu'ils sont obligés d'arrondir leur propriété par la location de quelques lopins, et surtout — ceci est valable pour la répartition de l'exploitation — de louer des parcelles très menues et dispersées à travers le terroir. Aussi pouvons-nous avancer à titre d'hypothèse que la superficie moyenne de chaque exploitation, est, pour les petits fermiers, peu supérieure à la superficie moyenne des petites propriétés comme nous l'avons noté plus haut (35 ares).

b) Le mode d'exploitation.

D'une manière générale, le faire-valoir direct n'existe que pour les petites propriétés : les grosses propriétés sont toujours baillées à ferme. Les petites sont exploitées par leur propriétaire ou par de petits fermiers eux-mêmes propriétaires. Le faire-valoir direct joue surtout, dans le cas de la petite propriété, pour l'exploitation des clos et jardins. Lorsqu'il s'agit de vignes ou de cultures de plein champ on trouve le faire-valoir direct ou le fermage.

Les gros propriétaires donnent leurs terres à bail : les chanoines de l'église de Paris « ne font rien valoir »¹⁷⁰. Ils possèdent un corps de ferme et des dépendances qui furent

168. Arch. Seine-et-Oise, D 82; C 1316; C 1320.

169. Arch. nat., S 451; Arch. Seine-et-Oise, C 1307.

170. Arch. Seine-et-Oise, C 23¹⁰.

loués, au xviii^e siècle d'abord au sieur Angouillan, puis au sieur Auboin. Le premier bail, que nous ayons trouvé pour le xviii^e siècle est du 16 novembre 1714. C'est un bail pour 9 ans « à prix d'argent » de la terre et seigneurie de Wissous », c'est-à-dire, d'après l'énumération qui suit : la terre et les bâtiments, mais aussi « Haute, moyenne et basse justice, greffe et tabellionage, cens et rentes tant en argent et grains que volailles, droit de lods et vente, saisines, amendes, chasse et pêche »¹⁷¹ plus toutes les grosses et menues dîmes. Ainsi le Chapitre afferme sa propriété foncière, mais aussi ses droits seigneuriaux, chose qui était devenue courante dès le milieu du xvi^e siècle. Les chanoines se réservent une fraction des dîmes, celles de la terre des anniversaires. Le fermier doit en outre verser 5 livres au Chapitre de l'Eglise Saint-Marcel, et la portion congrue au curé¹⁷². Les trois fermes font l'objet de baux séparés. De plus le fermier doit donner au doyen « 250 bonnes gerbes » par an et respecter un certain nombre de contraintes culturales, assurer l'entretien des bâtiments, les charrois et le logement des doyens et officiers de justice. Les clauses de ce contrat resteront les mêmes pendant tout le xviii^e siècle.

Hormis l'affermage des droits du seigneur, ce sont à peu près les mêmes clauses que nous retrouvons dans les autres baux, soit de terres ecclésiastiques, soit de terres laïques.

Quant à la nature du fermage, la règle générale est le bail à loyer, plus avantageux pour le propriétaire, car cela lui évite de surveiller minutieusement les travaux de culture et de récolte. Le bail à loyer est un mode de gestion fort répandu dans notre région; lorsqu'il s'agit de petits propriétaires, louant quelques arpents, le bail est simplement stipulé en argent. Pour les gros propriétaires, laïcs ou non, on ajoute toutes sortes de redevances, en nature très souvent comme les victuailles : poulets, agneaux, etc. Il semble que ce mode de gestion soit utilisé depuis plus longtemps par les laïcs, bourgeois de Paris que par les ecclésiastiques : de 1540 à 1675 les redevances du fermier sont payées en nature, à l'Eglise Saint-Merry de Linas; de 1693 à 1790 en revanche, tout est stipulé en argent.

171. *Arch. nat.*, S 447.

172. Le Chapitre se réserve la nomination du curé, des officiers de Justice et du garde chasse.

Presque tous les baux sont de même durée à Wissous au XVIII^e siècle : 9 ans, avec une seule constante : le terme de la Saint-Martin d'Hiver. En ce qui concerne le taux des baux, il varie suivant l'importance de la ferme.

Quant au mouvement des fermages il est difficile à mesurer pour tout un village si l'on ne possède pas de nombreuses séries continues. Or, pour Wissous, nous n'avons trouvé de baux couvrant tout le XVIII^e siècle que pour 4 domaines ecclésiastiques : ceux du Chapitre de Notre-Dame de Paris (3 séries de baux), de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de l'Eglise collégiale Saint-Merry de Linas, du Chapitre de l'Eglise Saint-Marcel ¹⁷³.

Du moins pouvons-nous percevoir que les fermages sont en hausse au cours du XVIII^e siècle : ceci rejoint le schéma de hausses dans l'ensemble du pays. Si l'on prend l'exemple de la ferme seigneuriale, nous voyons qu'après une légère hausse en 1723, le fermage reste stationnaire jusqu'en 1758, année où se fait sentir une hausse très violente jusqu'en 1766. Puis la hausse se consolide pour s'accroître de nouveau à la veille de la Révolution.

Il s'agit également de pouvoir établir des comparaisons entre la hausse des fermages et celle des denrées alimentaires. Pour les prix du froment et des pois, à Paris nous avons utilisé les chiffres fournis par H. Hauser ¹⁷⁴. Dans l'ensemble, la hausse du fermage et la hausse du produit du sol, sont concomitantes. Il semble donc que les fermiers profitent de la hausse des prix, c'est-à-dire que la hausse des fermages suit celle des prix et non l'inverse. Quant aux propriétaires ecclésiastiques, ils profitent directement de la hausse des fermages.

Troisième partie : La société rurale

1. - *Eléments de démographie.*

La population de Wissous, en 1709, a pu être évaluée à 160 feux, c'est-à-dire, à 580 habitants environ. En 1727 et en 1745 nous trouvons à peu près le même chiffre. En revanche en 1790, la population passe à 720 habitants ce qui est un progrès notable ¹⁷⁵.

173. Arch. nat., S 447, S 2884; Arch. Seine-et-Oise, G 263, S 1917 1.

174. HAUSER (H.), *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France de 1500 à 1800.* (Paris. 1936) p. 111-112, 128-129.

175. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 135.

Différents éléments expliquent l'évolution de cette population. Tout d'abord l'histoire locale : De 1653 à 1789, l'Île-de-France est paisible : de la Fronde à la Révolution elle ne connaît ni invasion étrangère, ni guerre civile. Elle souffre pourtant de plusieurs disettes, qui provoquent des émeutes, de 1660 à 1685, de 1692 à 1695, et surtout en 1709-1710. Paris souffrit cruellement de la faim, qui causa 1 200 décès en 1709. A Wissous, de 1699 à 1708, il y eut en moyenne, chaque année, 8,6 décès d'adultes et d'enfants âgés de plus de dix ans, 21,2 décès d'enfants au-dessous de dix ans. En 1709 et 1710, il y eut, pour la première catégorie, 25 et 26 décès, pour la seconde, 20 et 10. Les adultes semblent avoir plus souffert de la faim que les enfants : les décès des premiers ont triplé alors que ceux des seconds ont diminué. Mais il faut remarquer que les Parisiens qui mettaient leurs enfants en nourrice à Wissous, effrayés du nombre de décès en 1708 (45 enfants de moins de dix ans, dont 12 en nourrice), les ont repris chez eux ou plus probablement placés ailleurs. Le nombre des enfants décédés à Wissous chez leur nourrice tombe à 2 en 1709, 1 en 1710 et 1711, 0 en 1712.

Bien des foyers étaient dans la gêne par suite de ces décès, de l'augmentation du prix de la vie et du manque à gagner.

A partir de cette date de 1709, les registres paroissiaux nous permettent d'apprécier les différents mouvements de la population. Il convient de rappeler que la densité est à Wissous de 65 hab/km² en 1709 et de 80 hab/km² en 1789.

Sur les 80 années étudiées, nous avons noté 54 années où les naissances l'emportent sur les décès, 22 où les décès l'emportent sur les naissances, et 5 où naissances et décès s'équilibrent. Si nous partageons cette période en deux nous obtenons les résultats suivants :

	+	—	0
1709-1749	27	13	1
1750-1789	27	9	4

Nous voyons que les années où l'accroissement naturel est positif ne sont pas plus nombreuses dans une période que dans l'autre. En revanche les années où la mortalité l'a emporté sur la natalité ont diminué. C'est, rappelons-le, un fait général dans toute la France à cette époque.

Nous avons calculé à titre d'exemple les taux de mortalité, de natalité et d'accroissement naturel, pour les années où nous possédons un chiffre de population; en voici le tableau :

	T. N.	T. M.	T. A. N.
1709	55 ‰	75 ‰	— 20 ‰
1727	51 ‰	36 ‰	+ 15 ‰
1745	39 ‰	27 ‰	+ 12 ‰
1789	40 ‰	51 ‰	— 11 ‰

De ces quelques sondages nous pouvons déduire que le taux d'accroissement est très variable; si nous avons pu calculer le taux d'accroissement sur l'ensemble de la période, nous aurions vraisemblablement trouvé de moins fortes variations. Pourtant, l'hypothèse que nous pouvons avancer est que ce taux d'accroissement est fort, surtout dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il dépend des taux de natalité et de mortalité, le second ayant dans l'ensemble baissé. Il dépend également de la structure de la population, c'est-à-dire du nombre des jeunes, des adultes et des vieillards. Si nous avions à édifier la pyramide des âges pour Wissous au XVIII^e siècle, nous aurions vraisemblablement une pyramide de type primitif : la pyramide a une base très large, traduisant l'importance numérique des éléments jeunes; en même temps, le sommet est assez épais, signe d'une mortalité sénile forte.

Telle est la physionomie générale. Encore ce tableau est-il susceptible d'aménagements puisque nous n'avons pas tenu compte de la mortalité infantile, du taux de nuptialité, ainsi que des taux de fécondité et de reproduction. Le faire de manière exhaustive eût été un travail beaucoup trop long. A titre d'exemple, voici les résultats des calculs effectués pour la période 1620-1689 par Robert et Barbara Anderson¹⁷⁶ sur le taux de fécondité et les périodes de conception en rapport avec les phases d'activité agricole. Les minima se situent au mois de mars et au mois de septembre : c'est la phase des labours de printemps et celle de la vendange. Les maxima se situent pendant les phases d'inaction d'hiver et la période de germination qui suit les labours de printemps; nous constatons combien sont étroites les relations entre la vie agricole

176. ANDERSON (R. et B.), *Bus stop for Paris. The transformation of a french village*, New-York, Doubleday and Co., 1966.

et les phases de reproduction : l'assolement triennal impose un certain rythme à la vie agricole qui n'est pas négligeable en démographie; les minima enregistrés correspondent aux deux périodes de labours annuels obligatoires.

Autre exemple : la périodicité des mariages au cours d'une année, calculée sur une période de 20 ans (1670-1689). 3 maxima à noter : février, juillet et novembre, périodes d'inactivité. 3 minima : mars (les labours); septembre (la vendange) et décembre (fêtes de l'Avent).

Bien sûr, les calculs que nous venons de mentionner intéressent une autre période que celle que nous étudions, cependant le rythme de vie et la nature des occupations n'ont quasiment pas changé pendant les trois siècles qui ont précédé la Révolution. Nous pouvons donc généraliser, tout en restant prudents dans nos conclusions.

Nous avons vu qu'au cours du XVIII^e siècle, l'évolution démographique a été, dans l'ensemble, favorable, ce qui s'explique, en partie, par une relative amélioration du niveau de vie; encore faudrait-il savoir comment cette amélioration se traduit dans les diverses catégories sociales de Wissous; on peut affirmer que l'absence de calamités universelles a introduit des différences plus frappantes entre la famille d'un riche laboureur tel qu'Auboin, ou Piot, et celle d'un journalier tel que Dautier ou d'un manouvrier tel que Magnan.

Pour les gens de Wissous, la Révolution ne naquit pas de la misère, comme en témoigne le Cahier de doléances. Wissous prospéra après le coup d'arrêt de 1709-1710. Il n'y eut pas d'énormes difficultés avant 1787-8 années où les décès l'emportèrent sur les naissances. Les techniques agricoles et « l'équipement » étaient encore à la merci des éléments. Or, en 1787, des pluies excessives provoquèrent des inondations qui furent suivies par une longue période de sécheresse. En 1788, une terrible grêle détruisit une grande partie de la récolte.

Bien sûr, les Wissousiens pouvaient se plaindre des innombrables impôts et des voleurs. Le paysan trouvait les impôts d'autant plus insupportables que la Noblesse et le Clergé en étaient souvent exempts, et que la bourgeoisie s'arrangeait généralement pour ne pas payer. En ce qui concerne les voleurs, beaucoup de misérables de la ville étaient incapables de gagner leur vie, et erraient dans la campagne, chapardant

dans les champs non moissonnés ¹⁷⁷ ou braconnant. Mais renâcler en payant ses impôts ou se garder de maraudeurs n'était que peu de chose en comparaisons des difficultés de la période précédente, et des profondes transformations qu'allait apporter la Révolution.

A ce tableau de la vie démographique à Wissous au XVIII^e siècle, il convient de joindre une esquisse de la famille à Wissous pendant la même période. En effet, avant tout, ce sont des hommes et des femmes qui suivent un cycle de vie, plus ou moins naturel, rythmé par la naissance, le mariage, la mort. Les villageois épousent leurs voisins, celles de la paroisse ou des bourgs proches. Ils se fiancent à l'heure des Vêpres et le mariage a lieu trois ou quatre semaines plus tard, une fois les bans publiés.

Le mariage est respecté : l'archidiacre de Josas frappe d'une amende les personnes coupables d'adultère; si elles récidivent, il les excommunie. Or nous n'avons aucune mention de Wissousien frappé d'amende pour adultère. Nous n'avons relevé que peu de naissances illégitimes.

Le baptême et la sépulture en terre d'église sont les cérémonies religieuses traditionnelles de la naissance et de la mort. Si l'on s'y dérobe, les proches sont passibles d'amendes. Cette emprise de la vie religieuse sur la vie profane, héritée du Moyen-Age est restée plus sensible à Wissous, petit village du Hurepoix, qu'à Paris où les activités urbaines sont un frein à l'emprise religieuse.

2. - *La communauté rurale wissousienne.*

L'étude de la communauté rurale wissousienne doit nous permettre de mettre en relief la vie des différents groupes professionnels et sociaux. En effet, dans le plus petit village, des groupes s'opposent ou se côtoient sans se mêler. Le travail de la terre n'aborde pas toutes les forces actives; même si le commerce est peu développé, il y a toujours un cabaretier pour débaucher les hommes à l'heure de la grand'messe. De plus, émanant de la communauté rurale, nous trouvons quelques institutions proprement villageoises, en face de la puissance seigneuriale. C'est là que se distinguent les notables du village.

177. *Arch. nat.*, S 446.

178. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 43.

Dans ces groupes sociaux se trouvent des gens connus, sinon des familles entières tels les Auboin ou les Angouillan ou des gens qui n'ont laissé de traces que sur les registres. Pourtant, nous essaierons de faire revivre quelques figures caractéristiques parmi ces humbles.

Nous étudierons en premier lieu, les groupes sociaux vivant directement du travail de la terre, en second lieu les groupes sociaux dépendant indirectement du travail de la terre, puis la puissance des notables au sein de la fabrique comme dans toute autre assemblée des habitants.

a) Les groupes sociaux vivant directement du travail de la terre.

Dans ce paragraphe, nous examinerons aussi bien la situation du propriétaire que du fermier, du paysan aisé qui possède le train de culture nécessaire à la mise en valeur de sa terre, que du journalier réduit à vendre la force de ses bras pour vivre. Donc, dans l'ensemble tous ceux pour qui la culture de la terre est une source de profit ou tout simplement un misérable gagne-pain.

Parmi les habitants de Wissous, les registres de la taille pour les dernières années de l'Ancien Régime nous montrent une séparation nettement tranchée entre deux classes : les laboureurs, d'une part, les manouvriers, journaliers, vigneron d'autre part, sans parler de ceux qualifiés simplement de « pauvres » et qui sont nombreux. Voici, à titre d'exemple comment se répartissent ces deux classes à la veille de la Révolution :

Sur 197 taillables, 17 laboureurs-fermiers, 54 vigneron, journaliers, haricotiers, batteurs en grange¹⁷⁹.

La proportions des laboureurs par rapport aux autres, est très forte. Il faudrait que nous puissions comparer avec des chiffres d'une autre époque. Malheureusement, il n'existe aux Archives départementales de Seine-et-Oise que trois registres de la taille, pour les trois dernières années de l'Ancien Régime. Nous n'avons pas trouvé de variations notables au cours de ces trois dernières années.

Nous pouvons, grâce aux recherches de M. Vénard¹⁸⁰ établir une comparaison entre Wissous et deux autres com-

179. *Arch. Seine-et-Oise*, C 23¹⁰; C 23¹¹; C 23¹².

180. *Op. cit.*, p. 109.

munes situées sur le rebord du plateau de Longboyau : Athis-sur-Orge et Mons-sur-Orge. Voici les chiffres fournis pour l'année 1717 :

Athis, sur 54 taillables : 5 laboureurs, 27 manouvriers et vigneron.

Mons, sur 27 taillables : 2 laboureurs, 20 vigneron et manouvriers.

Bien sûr, ces deux villages avaient une population moins élevée que celle de Wissous; d'autre part, il y a plus de soixante-dix ans de différence entre les deux appréciations. Cependant, compte tenu de ces deux faits, nous pouvons avancer que la proportion des laboureurs par rapport aux taillables modestes, est non seulement très forte, mais certainement plus forte que dans les villages voisins, tels que Fresnes, Paray, ou Morangis. L'importance de cette catégorie sociale montre que l'enrichissement pour les catégories aisées de la paroisse est une réalité.

Essayons de décrire une de ces puissantes dynasties rurales qui monopolisent — le mot n'est pas trop fort — richesse et puissance, par des fermages avantageux, portant sur la terre mais aussi sur les droits seigneuriaux.

La famille des Auboin acquiert de la puissance à la fin du xvii^e siècle. C'est donc une dynastie récente : elle a dû lutter pour parvenir à la première place contre d'autres familles, très fortes et plus anciennes : les Angouillan, les Belliard, les Crou, les Nollean qui tenaient le haut rang car leurs moyens financiers leur permettaient de prendre à bail de nombreuses fermes des communautés religieuses et des bourgeois de Paris. Ainsi le meilleur moyen de s'enrichir et d'acquérir une autorité dans le village était de devenir fermier du domaine seigneurial. La fonction de receveur de la seigneurie (c'est-à-dire de percepteur au profit du Chapitre) était attachée au bail de la ferme et permettait de réaliser des bénéfices importants. D'où des rivalités entre laboureurs pour obtenir ce bail. Hugues Angouillan dont la famille est originaire de Morangis¹⁸¹, était déjà fermier en 1475, puis sa famille perdit la ferme. Ce n'est qu'en 1621 que Claude Angouillan, déjà fermier des terres des Enfants de chœur et des Anniversaires et procureur fiscal de Wissous, put signer le bail de la ferme du Cha-

181. JACQUART (J.), *Une paroisse rurale de la région parisienne ; Morangis aux xvii^e et xviii^e siècle dans Paris-Ile-de-France*, VIII, 1957.

pitre. Mais il eut de la peine à entrer en possession des bâtiments car l'ancien fermier Claude Lecocq, se refusait à ouvrir la grande porte et à le laisser entrer avec ses voitures pour enlever le fumier nécessaire aux terres. Les descendants de Claude Angouillan restèrent sur la ferme jusqu'en 1731. A cette date les Auboin prirent le bail et le conservèrent jusqu'à la Révolution. Jacques Angouillan était prévôt, c'est-à-dire chargé de la police, en 1718, et Claude Angouillan, vicaire perpétuel à la fin du xvii^e siècle. On assistait à une véritable monopolisation des charges et des profits par une seule famille¹⁸².

Peu à peu, on n'entend plus parler d'eux à Wissous : ils y possèdent des terres mais qu'ils vendent : ainsi, en 1749¹⁸³, Jacques Angouillan vend pour 37 000 livres une maison, un corps de logis et 76,36 arpents de terres. Leur richesse a favorisé leur ascension sociale puis leur départ de Wissous : il n'y a aucun Angouillan dans les registres de la taille, à la fin de l'ancien Régime. Ils sont installés dans la capitale et devenus Bourgeois de Paris. Nous savons qu'en 1771, Claude Angouillan est un ancien greffier en chef de l'Election de Paris¹⁸⁴; que Jacques Angouillan était prévôt à Paris dès 1718; et l'ascension sociale continue car le fils de Jacques qui porte le même prénom que son père, est en 1741, « Ecuyer, fourrier ordinaire des Logis du Roy »¹⁸⁵.

La famille Auboin, encore attachée au sol de Wissous, prend la relève en acquérant le bail de la terre et seigneurie en 1731. Thomas Auboin était déjà fermier de la terre et seigneurie de Villemilan en 1730; à cette époque le domaine de Villemilan était possédé par le marquis de Pontchâteau et comprenait 488 arpents. En 1731 il loue les trois fermes du Chapitre pour 6 510 livres 2 sols¹⁸⁶. Son fils, Mathurin prend la suite de son père et la famille garde la ferme du Chapitre jusqu'à la veille de la Révolution. Pendant tout le xviii^e siècle ils sont également procureurs fiscaux de la seigneurie, ce qui accroît leur influence. En plus de leurs propriétés (Thomas Auboin possède 17,24 perches en 1758 (5,89 ha), les Auboin

182. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 62.

183. *Arch. nat.*, S 453.

184. *Arch. Seine-et-Oise*, C 131'

185. *Arch. nat.*, S 453.

186. *Id.*, S 447.

essaient d'obtenir d'autres baux : en 1783, Delamotte, procureur au Châtelet de Paris loue une maison avec dépendances et des terres pour 9 168 livres à Mathurin Auboin qui en 1789, paie 2 306 livres de taille¹⁸⁷ ce qui est important, et montre bien le rang que la famille a acquis à Wissous : il est le seul avec son frère à payer la taille pour trois domestiques : un charretier, un berger, une servante. La plupart des habitants n'en ont pas : 7 seulement en ont un¹⁸⁸.

Le frère, Jean-Baptiste Thomas Auboin, tient à bail en 1779 la ferme du sieur Hersant, pour 3 000 livres; la ferme comprend 280 arpents¹⁸⁹. Lui aussi a trois domestiques, signe de richesse.

Les autres frères sont moins favorisés, semble-t-il : l'un est vigneron, l'autre est voiturier par terre; ils paient un chiffre de taille beaucoup moins élevé.

Jean-Baptiste Thomas Auboin est syndic de la paroisse en 1789. La même année, il est élu, avec Denis-Joseph Dolimier, représentant de la paroisse à l'Assemblée primaire du Tiers-Etat de Paris Hors les murs. Mais il n'est pas élu pour aller siéger à l'Assemblée des Etats-Généraux. Peu après, la mise en vente des Biens Nationaux lui permet d'arrondir sa fortune. En 1792, il acquiert, pour 49 100 livres, 55 arpents 73 perches, avec Jean-Baptiste Piot : ce sont les terres des chapelles Saint-Nicolas et Saint-Blaise de Wissous. En 1794, il achète, avec Mathurin, les 24,25 arpents du collège de la Marche, pour 28 200 livres. Enfin en 1796, la maison et le jardin de la Fabrique de Wissous : 65,99 arpents; cet achat effectué avec Antoine Girault se fait pour 47 139 livres¹⁹⁰.

Les Auboin ne quitteront pas Wissous; ils resteront des cultivateurs du Hurepoix jusqu'à nos jours¹⁹¹.

187. Sur un total de 18 362 Livres pour la paroisse (*Arch. Seine-et-Oise*, C 23¹⁰).

188. *Ibid.*

189. *Arch. Seine-et-Oise*, E 1402.

190. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 81.

191. Actuellement, l'extension de l'aéroport d'Orly, et les expropriations qui ont suivi, ont amené cette famille à acheter des terres dans le Loiret, où elle compte s'établir définitivement.

Telle peut être une grande famille de fermiers laboureurs à Wissous. La solidarité de ces familles est agissante : ainsi, Antoine Angouillan est cautionné par son frère, Jacques, prévôt à Paris, lorsqu'il prend à bail la ferme seigneuriale, en 1714¹⁹². Remarquons aussi que l'achat de terres par ces fermiers laboureurs n'a lieu que tardivement, à l'occasion de la vente des Biens du Clergé, alors que la dépréciation de l'assignat créait de véritables « occasions ». Au XVIII^e siècle les laboureurs possédaient peu de terres : 17 arpents pour Thomas Auboin. A Wissous, c'est peu en comparaison de l'étendue des fermes ecclésiastiques ou laïques. En fait, ils obéissaient sans le savoir au principe d'Olivier de Serres : « Aucun bien terrien ou au soleil, ains des moyens à la bourse ». Même si ce précepte n'est pas appliqué à la lettre, le véritable signe de la richesse, c'est la charrue et deux ou trois chevaux nécessaires à l'attelage.

Ces laboureurs prennent à bail une ferme importante : Mathurin Auboin, celle du Chapitre de Notre-Dame de Paris, Jean Baptiste Thomas Auboin celle du sieur Hersant ; rappelons que la famille Hersant, anciennement formée de cultivateurs¹⁹³, avait acquis le droit de Bourgeoisie à Paris. Quel était le comportement social de ces deux groupes, l'un par rapport à l'autre ? Il est difficile de répondre à cette question. Qu'il y ait eu opposition d'intérêts et de mentalité, c'est vraisemblable : ainsi, la hausse des baux de fermages pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle a dû poser de sérieux problèmes. Mais en-dehors des clauses techniques, précises, des baux de fermages, nos sources ne nous fournissent guère de renseignements.

En revanche, nous avons plus d'indications sur les relations entre ces notables et les petits paysans.

Autre groupe, à la composition sociale très complexe, qui vit de la culture du sol : les petits paysans propriétaires, les journaliers.

En 1789, comme nous l'avons vu plus haut, nous trouvons une masse de petites gens qui sont attachés à différents modes de culture.

192. *Arch. nat.*, S 447.

193. VÉNARD, *op. cit.*, p. 21-22.

Voici quelle en est la répartition, toujours d'après le registre de taille. Ce tableau comporte sur 197 taillables 54 habitants de Wissous, qui ne sont ni commerçants ni artisans, et dont le nom est suivi d'une mention précisant la raison sociale.

Journaliers	20
Haricotiers	16
Vignerons	10
Batteurs en grange	6
Cribleur	1
Jardinier	1

Nous ne pouvons pas tirer de ce tableau des conclusions définitives car, pour une trentaine de Wissousiens, aucune mention de métier n'a été précisée.

Tout en tenant compte de ce fait, nous pouvons avancer que les paysans propriétaires l'emportent sur les paysans sans terres, manouvriers ou journaliers. Et même, en ce qui concerne les trente habitants de Wissous dont l'activité n'est pas précisée, on peut penser que ce sont en majorité des cultivateurs, car la plupart d'entre eux figurent sur le Cartulaire de 1758 comme propriétaires de terres. Donc sans donner de pourcentage précis, disons que la prolétarianisation paysanne n'est pas importante et qu'il existe une majorité incontestable de propriétaires même s'ils ne forment pas un bloc uni. Ceci d'autant plus que la frontière est très mouvante entre le travail du petit propriétaire et celui du journalier. Le *journalier* ne possédant rien, travaille souvent pour autrui, mais il en est de même pour le propriétaire d'un petit lopin de terre insuffisant pour nourrir sa famille. L'ouvrier agricole se fait embaucher par le seigneur ou un laboureur; il ne possède rien, mais il arrive parfois grâce à quelques économies à s'acheter quelques lopins de terres; tel, Georges Arnoult en 1772¹⁹⁴; le cas reste malgré tout assez rare; il peut aussi essayer de se procurer quelques bêtes : vaches, moutons, chèvres. Pour cultiver son sol, il est obligé d'emprunter à un laboureur charrue, herse et chevaux, ce qui le fait entrer dans la dépendance d'un plus puissant que lui; pour faire paître ses bêtes, il y a bien les terrains communaux, mais ils sont d'une superficie insuffisante¹⁹⁵ aussi doit-il user de son droit de vaine pâture :

194. Arch. Seine-et-Oise, C 1315.

195. 18,25 Arp. en 1758 (6 ha).

autre sujet de conflit avec les propriétaires, surtout les plus gros d'entre eux : ce sont toujours les plaintes des Auboins, des Bloceau, et autres laboureurs qui sont enregistrées aux greffes des prévôtés de Wissous et de Villemilan, plaintes portées contre tel ou tel journalier qui a fait un usage abusif de la vaine pâture. Notons que, selon le droit coutumier, la position du laboureur se défend parfaitement; ce genre de conflit nous montre en tout cas que les journaliers et les petits paysans avaient du mal à survivre ¹⁹⁶.

Les registres de la taille pour les années 1789 et 1790 nous fournissent des renseignements sur les petits paysans propriétaires, entre autres, les haricotiers. Ainsi nous sont désignés François Milet, domicilié à Wissous, qui paie 22 livres 10 sols de taille pour 1790, et Gabriel Normand ¹⁹⁷.

Une définition du mot haricotier nous est donnée par M. P. Goubert ¹⁹⁸ : « Le haricotier possédait de petites parcelles de terres; il en faisait valoir d'autres qu'il affermaient; il engraisait un petit troupeau et il vivait de tout cela, petitement. Il ne s'engageait pas, comme le manouvrier, pour la moisson et la vendange; entre haricotier, on s'entraidait seulement à charge de revanche. Ce petit paysan paraît revêtu d'une manière de dignité que lui conféraient des biens moins ridicules, une dépendance sociale moins visible ». La description de l'activité, de la richesse, du rang social du haricotier du Sud Beauvaisis diffère peu, en général, de celle que l'on peut faire du haricotier à Wissous : du moins nos sources concourent-elles à nous donner une image assez semblable de ce type de paysan parcellaire.

Quant à l'origine du mot, une autre définition, extraite d'un mémoire de l'an XIII ¹⁹⁹, peut nous permettre de l'expliquer : « En l'an IX, le nombre de chevaux de luxe s'est trouvé considérablement diminué; mais celui des chevaux d'utilité a augmenté en proportion de l'aisance qu'a acquise l'habitant de campagne, devenu partout propriétaire d'une portion de terre plus ou moins grande, mais pour l'exploita-

196. Arch. Seine-et-Oise, série B.

197. Arch. Seine-et-Oise, C 23.

198. GOUBERT (P.), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730* (Paris, 1960) p. 164-165.

199. *Mémoire statistique du département de Seine-et-Oise, An XIII*, p. 251.

tion de laquelle le secours d'un cheval lui était indispensable; ainsi on a calculé que le nombre de ces derniers chevaux généralement connus sous le nom d'*haricotiers*, formait les 4/5 de la totalité reconnue dans le département qui a été évaluée à 3 197 chevaux ». Il n'est pas impossible que cette définition soit plus ancienne que la précédente; le sens du mot a pu évoluer : de la désignation de l'animal on serait passé à celle du propriétaire. D'ailleurs au début du xx^e siècle encore, le verbe *haricoter* « dans l'Ouest de la France, se dit d'un cultivateur labourant son champ avec de mauvais chevaux »²⁰⁰.

Ce haricotier, qui occupe une position intermédiaire entre le laboureur et le manouvrier n'a pas des conditions de vie très favorables. En période de hausse des prix, il ne produit pas assez pour vendre et faire quelques bénéfices, ni même récupérer l'argent que lui ont coûté les graines pour l'ensemencement, le prix de location de la charrue, etc. Parfois, dans le meilleur des cas, il prend à bail quelques arpents pour arrondir son exploitation. Ainsi Rémy Verger est-il en 1789 locataire de 7 arpents appartenant au sieur Moreau, premier chirurgien à l'Hôtel-Dieu, et possède-t-il lui-même 7 arpents (moins de 3 ha)²⁰¹. L'appauvrissement est accru par les successions : « Le partage égal des biens entre les enfants tel qu'il était pratiqué dans la Coutume de Paris amena vite leur division et leur émiettement. Non seulement chaque enfant recevait une portion équivalente, mais chaque nature de bien, chaque maison, chaque champ, était partagé en autant de parcelles qu'il y avait d'héritiers... Les portions égales à un quarteron étaient fréquentes. On en trouve de plus minimes encore, réduites à quelques ceps de vigne, à quelques mottes de terre... Lorsque l'émiettement était parvenu à la limite extrême, les héritiers se résignaient parfois à l'indivision ». C'est ce que note Yvonne Bézard²⁰² pour le xvi^e siècle. Cela ne fit que « croire et embellir » pendant les siècles suivants.

Donc la vie du petit paysan au cours du xviii^e siècle est soumise à un double mouvement d'ascension sociale et de chute, ce qui souligne bien la précarité de sa condition. Sa mentalité en subit le contre-coup. Nous en avons trouvé différents traits dans le Cahier de Doléances, mais également à

200. *Nouveau Larousse Illustré*, Ed. 1905.

201. *Arch. Seine-et-Oise*, C 23¹⁰.

202. *Op. cit.*, p. 88-90.

travers toutes nos autres sources. Le premier, qui nous a le plus frappé, c'est l'esprit chicanier que traduisent tous les litiges, les délits ruraux; et cet esprit chicanier nous révèle une grande dureté dans les mœurs et les relations sociales, et se fonde sur une âpreté au gain qui n'a d'égale que la difficulté à l'obtenir. Si l'on n'a pas suffisamment, on n'hésite pas à « emprunter » au voisin, à rogner l'extrémité de sa terre; cela est d'ailleurs d'autant plus facile que les champs ne sont point enclos : nous trouvons aussi bien des plaintes pour anticipation, que des contestations entre deux cultivateurs au sujet de l'arpentage ou du bornage. Peut-être la méfiance de l'étranger est-elle le corollaire de cet état d'esprit : on refuse en 1775 le droit de parcours aux habitants d'Antony²⁰³. Mais comme la justice est rendue par le plus riche, elle révèle aussi les oppositions de nature économique qui éclateront sous la Révolution. Nous avons noté déjà que les plus pauvres essayaient de passer à travers les mailles du filet fiscal et seigneurial : beaucoup moissonnaient, puis engrangeaient avant le passage du Dîmier, qui ne pouvait donc pas évaluer le profit de la récolte ni prélever le pourcentage de bottes en rapport avec la récolte.

De manière plus générale, il y avait opposition à cette emprise temporelle du Clergé, ainsi qu'en témoigne ce texte extrait de l'inventaire des biens de la Fabrique en 1790²⁰⁴.

« La cause pourquoi l'église se trouve aussi destituée d'ornements et de linge, c'est que Messieurs du Chapitre de l'Eglise de Paris comme gros décimateurs étaient tenus à une partie des répartitions de l'église à fournir les ornements linge et livres nécessaires, ce qu'il n'ont jamais fait; le tout a toujours été à la charge de la Fabrique, cependant la Dîme leur a toujours été d'un produit considérable ». Ce reproche fait au Chapitre nous montre que la dîme, même lorsqu'elle n'était pas inféodée, pouvait être détournée de sa destination originale quand le clergé était seigneur du lieu. De plus, nous pouvons voir ici un élément qui explique l'anticléricisme populaire sous la Révolution, anticléricisme qu'il faut se garder de confondre avec l'antireligion que nous trouvons dans la bourgeoisie : l'Eglise, confondue avec les autres « profiteurs », ne remplit plus les fonctions qui devraient être les siennes.

203. *Arch. Seine-et-Oise*, série B.

204. *Id.*, III Q 101.

Ces groupes sociaux, vivant directement du travail de la terre ne forment pas une classe, mais une succession de catégories sociales perpétuellement en conflit.

b) Les groupes sociaux dépendant indirectement du travail de la terre.

L'ensemble est très hétéroclite. Dans ce paragraphe, nous nous occuperons uniquement de ceux qui ont un rôle économique précis à jouer, en excluant par exemple les prêtres.

Voici quelle est la répartition entre les différents groupes professionnels ²⁰⁵ :

Maçons	5	Couvreur en chaume	1
Charretiers	4	Lingère	1
Tisserands	4	Boucher	1
Charpentiers	3	Boulangier et laboureur ..	1
Serruriers	3	Boulangier	1
Épiciers	2	Pâtissier	1
Menuisiers	2	Blanchisseur et exploitant	1
Blanchisseurs	2	Fontainier	1
Maréchaux	2	Cordonnier et épicier	1
Bourellier	1	Cordonnier	1
Tailleur et épicier	1	Vitrier	1
Tonnelier	1	Barbier et costumier	1

Total : 42 taillables

D'après la déclaration faite entre 1599 et 1603, il y avait 3 tisserands, 2 tailleurs, 2 maçons, 1 menuisier, 1 maréchal-ferrant, 1 boulangier, 1 charron, 1 charretier, 1 vinaigrier ²⁰⁶. En comparant les deux tableaux, nous pouvons remarquer que, parallèlement à un accroissement de la population s'étendant sur deux siècles, la vie artisanale et commerçante s'est développée et diversifiée. Notons l'importance prise par la petite industrie rurale : les maçons, tisserands, charpentiers, serruriers, menuisiers, maréchaux - ferrants, bourelliers, tonneliers, couvreur en chaume, fontainier, cordonniers et vitrier, sont au nombre de 26 pour 12 corps de métier différents. Il aurait été utile de savoir quel était leur production : les inventaires de successions nous laissent à penser que le

205. Arch. Seine-et-Oise, C 23 ¹⁰.

206. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 61.

meuble était très simple et modeste, il en est de même pour le costume. De même, on aimerait savoir si le tisserand est indépendant, ou s'il travaille sous la coupe d'un négociant parisien.

Les commerçants sont beaucoup plus nombreux et leurs métiers sont plus divers qu'à la fin du xvi^e siècle. A côté des commerçants vendant des produits d'alimentation, d'autres s'occupent de l'habillement tels que le tailleur, la lingère, le blanchisseur, ce qui est un progrès par rapport au xvi^e siècle.

Remarquons enfin que le travail des champs laisse parfois au laboureur la possibilité d'exercer un métier secondaire : tel le « boulanger et laboureur » ou le « blanchisseur et exploitant ». Cette absence de séparation nette, que nous remarquons par ailleurs, entre les différents métiers du village : cultivateur et commerçant, artisan et commerçant, ainsi que l'existence de petits métiers, comme celui de bourrelier, nous montre à quel point l'ensemble des habitants forme encore une communauté assez unie pour que le dénominateur commun reste le travail agricole; et dans la mesure où ce monde rural de Wissous est resté un monde relativement clos, les diverses activités de la communauté rurale visent à satisfaire principalement les besoins immédiats de chacun de ses membres.

c) Les notables.

A la tête de cette communauté rurale se trouvent les notables. Ce sont tous ceux qui par leurs richesses et leurs fonctions, habitant Wissous, sont les premiers dans la paroisse²⁰⁷. Nous les retrouverons en général à la tête de la municipalité au début de la Révolution.

Tout d'abord ceux qui sont agents seigneuriaux, tel Piot, procureur fiscal, c'est-à-dire, le représentant du seigneur, veille aux droits du Chapitre et aux objets d'intérêt commun. Ce n'est pas un personnage que l'on aime beaucoup : « place qui rend trop souvent celui qui l'occupe le fléau des paysans »²⁰⁸. Au nombre de ces agents seigneuriaux figure le « prévôt, juge et garde de la prévôté, justice, terre et seigneurie de Wissous », tel Jacques Angouillan en 1723. Enfin,

207. Ils appartiennent à la classe des laboureurs dont nous avons parlé *supra*.

208. RESTIF DE LA BRETONNE (N.), *La vie de mon père*, p. 98.

dernier volet du triptyque, le receveur de la seigneurie, c'est-à-dire le percepteur. Ces trois personnages existent dans la seigneurie de Wissous comme dans le fief de Villemilan. Ce sont eux qui font sentir le poids de l'autorité seigneuriale aux habitants.

Pourtant face à cette puissance, les habitants de Wissous peuvent opposer des institutions qui les regroupent et qui leur permettent de se défendre.

L'institution la plus ancienne prend place, évidemment dans le cadre paroissial : la Fabrique. Comme aujourd'hui, le curé a son budget personnel indépendant de celui de l'église. Les biens de la Fabrique, affectés aux dépenses du culte et à ceux de l'œuvre (chargée de la réparation des bâtiments) sont administrés par les laïcs, les marguilliers, élus par l'ensemble des habitants. En plus, ils transmettent les désirs des habitants à l'autorité ecclésiastique, reçoivent les dons et les fondations faites à l'église. Ils accueillent les « élus »²⁰⁹, portent à Paris la recette de l'impôt, payent la subsistance des troupes logées dans le village. La fabrique joue un peu le rôle de la municipalité; l'église, seul édifice vaste et solide, sert de salle de réunion; on y discute des intérêts de tous. Les marguilliers ne sont pas les riches fermiers, mais des paysans aisés : Baloché, Brice, Sérouge, Templier. Ils sont ainsi amenés à représenter les forces locales contre les agents des forces extérieures, et tout autant « Notables » que ceux-ci.

A côté de l'influence des marguilliers se fait sentir, de plus en plus à la fin du XVIII^e siècle, celle de l'assemblée des habitants réunis à l'issue de la grand'messe pour délibérer des affaires de la communauté. Elle nomme des procureurs-syndics pour défendre ses intérêts. Au XVIII^e siècle, en son début, les habitants autorisent le premier marguillier à remettre au syndic douze livres destinées à acheter les épées et « autres choses nécessaires » aux soldats de la milice nommés par eux, deux miliciens servant deux ans. Notables aussi sont les syndics; mais en dépit de leurs fonctions électives, ce ne sont pas forcément des démocrates : en 1789, c'est Jean-Baptiste Thomas Auboin, le fermier de Hersant qui est syndic !

Enfin le curé et le vicaire terminent la liste des « gens Honorables » de la paroisse.

209. Personnes chargées de la répartition de l'impôt.

3. - *Les horsins.*

Les horsins sont tous ceux qui habitent à l'extérieur du village et qui y possèdent soit une maison, soit un ou plusieurs champs. Ce n'est pas parmi eux que nous trouverons des notables du village, sauf s'ils ont définitivement quitté leur village d'origine pour s'établir à Wissous : ainsi les Angouillan sont originaires de Morangis, paroisse limitrophe; ils ne cesseront d'être horsins que lorsque la ferme du Chapitre tombera entre leurs mains.

Nous pouvons voir des différences entre diverses catégories d'horsins : une différence d'ordre social dont les nuances sont aussi difficiles à découvrir que pour l'ensemble des habitants de Wissous; mais aussi des différences qui tiennent à l'origine de ces horsins : nous connaissons les horsins proprement dits qui habitent les communes limitrophes de Wissous, et nous avons ceux qui habitent Versailles ou Paris. Voici, toujours d'après le registre de la taille, leur répartition suivant leur lieu d'habitation.

a) Les horsins des paroisses limitrophes.

Antony	9	Morangis	11
dont 1 plâtrier et 1 hôtelier		Orly	3
Champlan	3	dont 1 fermier et 1 laboureur	
Chilly	1	Paray	3
Fresnes-lès-Rungis	13	Rungis	3
dont 1 vigneron		dont 1 journalier-haricotier	
Massy	1	Savigny	1

b) Les horsins de Versailles et Paris.

Habitant de Paris : 30 dont dix Bourgeois de Paris

Habitant Versailles : 1

D'une manière générale, nous ne sommes pas très renseignés sur leur profession. Notons que le nombre des horsins des paroisses limitrophes est supérieur à celui des horsins des autres paroisses, ce qui est normal : 48 pour 31.

Mais ceux qui ont l'avantage du nombre, n'ont pas celui de la richesse. Ainsi Claude et Charles Petit, horsins de Rungis sont de petits fermiers qui louent, le premier, 150 puis 164 perches, le second 198 perches. Seul, le second possède 196 perches à Wissous; tous deux ne sont guère plus riches sur

leur propre terroir ²¹⁰. Et même si nous ne pouvons préjuger de leur fortune en dehors de Wissous, il apparaît que l'essentiel de cette fortune dans le village n'est pas très importante; sur les 48 horsins, 39 paient moins de 10 livres de taille, 8 paient entre 10 et 20 livres, un seul paie plus de 100 livres de taille : François Grondart, de Morangis.

Parmi les horsins de Versailles ou de Paris, il s'en trouve qui paient plus de 400 livres, tel Louis David, Bourgeois de Paris; mais d'autres ne paient que 15 à 20 livres : l'éventail des richesses est ici plus ouvert. Cette seconde catégorie d'horsins occupe une grande place dans la vie économique de Wissous. Les Bourgeois de Paris y ont la primauté; nous avons vu plus haut quelle était l'étendue de leurs propriétés. Il serait intéressant de connaître leur origine.

Comme le rappelle M. Vénard ²¹¹, « la première question à élucider est de savoir si nous avons affaire à des bourgeois devenus propriétaires, ou à des propriétaires devenus bourgeois ». En d'autres termes y a-t-il eu mouvement du Wissousien vers Paris, après ascension dans l'échelle sociale, ou mouvement du Parisien vers la campagne ? En fait, il ne semble pas que nous devions opposer ces deux mouvements : nous avons vu l'ascension de la famille Angouillan : d'abord cultivateurs, ils sont devenus finalement des bourgeois. En général, à Wissous seul le travail du sol et les richesses que l'on y accumule peuvent amener une ascension sociale; nous n'avons pas d'exemples de commerçants ou d'artisans suivant la même ligne.

En fait bien peu de ceux qui cultivent la terre parviennent ainsi à sortir de leur condition. Au contraire nombreux et divers sont les bourgeois parisiens qui viennent acheter des propriétés à Wissous. Certains en ont de très grosses, tels De Marcilly, Chevalier, Hersant ou Thoynard. D'autres se contentent d'une maison : les uns ont en vue le profit, le « placement », les autres, un délassement et un contact avec la vie rurale. Ils sont issus de milieux divers, et exercent — ou n'exercent pas — toutes sortes de métiers. M. Vénard ²¹² nous conte l'exemple des Hersant, qui montre bien le double mou-

210. *Arch. Seine-et-Oise*, C 23 ¹⁰; C 1321.

211. *Op. cit.*, p. 31.

212. *Op. cit.*, p. 32.

vement de départ de la terre, et de retour à cette même terre en homme enrichi et d'un rang social plus élevé : « Nous avons constaté... la disparition des Hersant comme laboureurs propriétaires ; mais ils ont fait souche de bourgeois : en 1683, François Hersant, marchand drapier à Paris, et Jean, son frère, chanoine de la cathédrale de Sens, possèdent encore plus de 29 arpents de terres labourables à Châtres, La Norville et Egly ». A la même époque, un Parisien de cette même famille, Martin Hersant achète une grande ferme à Wissous qui existera jusqu'à la Révolution. Il y a un drapier chez les Hersant, un bourgeois au sens fort du terme ; d'autres bourgeois achètent aussi à Wissous : ainsi Jolivet, marchand papetier à Paris ²¹³ ; Moreau, premier chirurgien à l'Hôtel Dieu ²¹³. D'autres enfin sont des nobles, tel De Marcilly, « gentilhomme ordinaire de la chambre du roi » ²¹³, noblesse d'épée, ou noblesse de robe, tel cet Ange-François-Charles Bernard, président de la cour des aides, qui hérite de la ferme Hersant à la veille de la Révolution, et qui plus tard émigrera ²¹⁴.

Cet échange constant entre la ville et la campagne contredit ce passage des *Caractères* de La Bruyère ²¹⁵, dans lequel l'auteur déclare : « On s'élève à la ville dans une indifférence grossière des choses rurales et champêtres, on distingue à peine la plante qui porte le chanvre d'avec celle qui produit le lin ; et le blé froment d'avec le seigle, et l'un ou l'autre d'avec le méteil : on se contente de se nourrir ou de s'habiller. Ne parlez pas à un grand nombre de bourgeois ni de guérets, ni de baliveaux, ni de provins, ni de regains si vous voulez être entendus ; ces termes ne sont pas français : parlez aux uns d'aunage, de tarif et de sou pour livre, et aux autres de voie d'appel, de requête civile, d'appointement, d'évocation ».

Il est curieux que La Bruyère ait pu écrire ce texte, d'autant qu'il possédait lui-même, en partie, une maison à Saulx-les-Chartreux, tout près de Wissous, avec 5,8 arpents de terre et de pré. En fait parlementaires et financiers possédaient non seulement des terres, mais s'en occupaient attentivement, au XVIII^e siècle encore plus qu'au XVII^e, et les paysans qui étaient sous leur coupe n'auraient pas apprécié l'ironie de La Bruyère.

213. Arch. Seine-et-Oise, C 23 10.

214. *Id.*, IV Q 47.

215. *De la ville*.

En effet, au XVIII^e siècle, la réaction seigneuriale se développe; en une période de hausse des prix, le poids des charges et des redevances s'alourdit sur les épaules des paysans; à Wissous, le seigneur du fief de Villemilan est un fermier général, Thoynard, qui sait mieux que quiconque gérer son domaine et exiger le produit des droits seigneuriaux. D'où les nombreux conflits entre les paysans et les représentants du seigneur, le receveur et le procureur fiscal, Auboin et Dupres-soir ²¹⁶.

Le rôle joué par les horsins à Wissous est donc en rapport avec ce qu'ils possèdent à l'intérieur de ce terroir. Aussi les petits paysans des communes limitrophes qui à la suite de successions, voient leurs terres éparpillées à travers différentes paroisses dont Wissous, ne sont ils pas en mesure de se comparer aux riches Parisiens. Ceux-ci rassemblent les terres qu'ils ont la possibilité d'acheter, grâce à leurs moyens financiers, que ce soit les fruits des offices, ou les produits du commerce qui les leur aient procurés.

Pendant la Révolution, ce sont les riches bourgeois de Versailles et de Paris qui se partageront les biens des communautés religieuses, en concurrence avec les laboureurs de la paroisse. Parmi les 15 acquéreurs de Biens Nationaux nous trouvons 6 habitants de Paris et de Versailles. Des trois grosses fermes de Wissous, deux sont vendues à des Parisiens, celles du Chapitre de Notre-Dame et celle du Collège de Montaigu; l'une l'est à un Versaillais: celle des Célestins de Marcoussis. 7 habitants de Wissous se partagent les établissements moins importants: J. B. Auboin, J. B. Piot, (laboureurs) Mathurin Auboin, Jean Marie Dubois, Valentin La Roque, Claude Dumont, Jean Marin Condomine. Deux seulement sont des horsins, au sens étroit du terme; ce sont deux habitants de Longjumeau, dont l'un est huissier ²¹⁷.

L'influence des bourgeois est donc contre-balançée par celle des habitants eux-mêmes. Ceci d'autant plus que, se comportant en propriétaires ou en seigneurs, comme les autres propriétaires ou le Chapitre, ils ne semblent pas vraiment insuffler un sang neuf à la vie agricole de Wissous. Pas de modifications profondes des techniques agricoles, non plus que du mode d'exploitation: le bail Hersant-Auboin de 1779,

216. *Arch. Seine-et-Oise*, série B, années 1730, 1737, 1787.

217. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 81.

ressemble, clause pour clause, à tous les baux passés entre le Chapitre et les Auboin.

La structure sociale de Wissous rappelle à bien des égards celle de l'ensemble de la France rurale de langue d'oïl. C'est une solide communauté rurale aux traditions bien établies; ses institutions à caractères nettement religieux forment le cadre de la vie matérielle, profane. La prépondérance y appartient à ceux qui possèdent une richesse foncière, le plus souvent fermiers de grands domaines ecclésiastiques ou laïcs. Ceux-ci, souvent fermiers des droits seigneuriaux, en même temps que des terres, gagnent dans la perception de ces droits plus que ce qu'ils perdent du fait de la hausse des fermages, surtout pendant la deuxième moitié du siècle. Face à cette minorité de « satisfaits », pour qui l'aisance n'est pas un vain mot, une masse de paysans, propriétaires parcellaires, tire péniblement sa subsistance d'une terre grevée de multiples impôts; mais il y a de multiples degrés dans la pauvreté, et pour cette raison, il n'existe pas d'oppositions marquées entre les groupes sociaux, mais une cascade de litiges opposant un individu à un autre.

L'originalité de la société rurale à Wissous réside dans l'influence très grande du seigneur. Puissance foncière, le Chapitre possède la plus grosse ferme. Seigneur, c'est lui qui impose son rythme traditionnel à la vie agricole. Puissance religieuse, c'est à lui que revient la direction spirituelle de la communauté rurale : religion, instruction. Son influence sociale est donc prépondérante bien que venant de l'extérieur.

Enfin la proximité de la capitale joue également son rôle. La bourgeoisie parisienne, enrichie par le négoce ou l'achat d'offices, achète des terres à Wissous, mais son influence ne se développera jamais pleinement au cours du XVIII^e siècle à cause de la prépondérance du pouvoir ecclésiastique.

Conclusion

A la veille de la Révolution, les structures agraires sont dominées par l'emprise ecclésiastique : Le Chapitre de Notre-Dame de Paris est seigneur de Wissous, c'est-à-dire que toute la police municipale dépend de lui; cela signifie qu'il règle aussi bien les relations entre particuliers, que l'application des droits communautaires : la justice est pour lui un excellent moyen de domination économique. C'est le plus gros pro-

priétaire du lieu, et c'est une communauté religieuse qui se réserve jalousement le droit de nommer le « vicaire perpétuel », c'est-à-dire le curé : deux facteurs qui expliquent l'influence morale et spirituelle du Chapitre. Surtout, le Chapitre n'exploite pas lui-même ses terres, et les afferme à différents fermiers tels Angouillan, puis Auboin. A ceux-ci reviennent les fructueux profits de la ferme seigneuriale, c'est-à-dire, entre autres, la ferme des impôts seigneuriaux : habitants de Wissous, ils font figure de privilégiés parmi les autres habitants de la paroisse, souvent d'ailleurs ils le sont effectivement, à la suite d'une ascension sociale, en rapport avec leur richesse. Ce sont les véritables notables, les enfants du pays devenus riches, ou descendants d'une famille aisée, depuis longtemps établie dans le pays. Ainsi le Chapitre, par ses locataires conserve toute son influence sur la vie rurale, tout en évitant les inconvénients de la présence effective dans le village, du faire valoir direct, de la perception immédiate des impôts seigneuriaux.

La place de Fermier du Chapitre n'est pas toujours agréable; beaucoup des habitants se plaignent des exactions du Chapitre et se retournent contre ses commis : les fermiers. Cette opposition difficilement contenue pendant tout le XVIII^e siècle, allait éclater au grand jour au début de la Révolution à propos de la dîme. Le 17 avril 1789, les Wissousiens avaient demandé dans leur Cahier de doléances à ne donner que quatre gerbes par arpent. Dès le début de la moisson, le fermier du Chapitre, Mathurin Auboin, commença à percevoir la dîme au taux habituel. Les cultivateurs protestèrent, ils se réunirent le 27 juillet et décidèrent « de ne plus payer, à compter de la présente année, les dîmes de tous grains, de foin et autres qu'à raison de quatre gerbes ou bottes par arpent, au lieu de la quantité accoutumée »²¹⁸.

Auboin était pris entre le marteau et l'enclume : le Chapitre refusa de céder et déclara vouloir s'en tenir aux termes du bail de 1784, c'est-à-dire 8 gerbes sur 100, et rendit le fermier responsable de la levée de la dîme. De leur côté les habitants refusaient de payer à un taux abusif. La nuit du 4 août allait donner raison aux paysans; mais la mise en vente des biens du Clergé, le 2 novembre 1789, n'allait pas pour autant libérer Auboin du paiement de ses fermages.

218. VARAIGNE, *op. cit.*, p. 78.

En face de cela, les bourgeois de Paris ne possèdent ni l'influence, ni la richesse du Chapitre. Bien sûr, leurs propriétés sont imposantes, telles celle de Thoynard à Villemilan, ou celle de Quétin, mais elles ne présentent pas la stabilité de celle du Chapitre : le fief de Villemilan change 5 fois de propriétaire en cent ans. Ne disposant pas des forces de contrainte, ils ne peuvent pas orienter la vie rurale dans une direction nouvelle, et leur influence agraire certaine dans d'autres régions du Bassin Parisien reste limitée à Wissous.

Quant aux paysans, ils subissent de plus en plus impatiemment la domination du Chapitre. D'autant plus que leur situation matérielle s'aggrave à mesure que s'accroît la hausse des prix, et que les variations cycliques font sentir leurs dures conséquences : en 1789, le maximum cyclique porte la hausse du blé à 127 %, par rapport au prix de base du cycle 1726-1741, celle du seigle à 136 %, la variation est plus modérée pour les bois, faible pour la viande, moindre encore pour les textiles et les tissus ; le fer tient le dernier rang. Or les paysans, dans l'ensemble ne produisent pas assez pour vivre, et leur condition tend de plus en plus à devenir celle de salariés : d'où leurs difficultés pour acheter de quoi vivre, car en même temps, le salaire nominal ne suit pas l'évolution des prix. A l'opposé, profitent de cette situation tous ceux qui sont capables de produire suffisamment pour commercialiser l'excédent de leur production. D'où ces antagonismes dont la question du taux de la dîme est une péripétie.

En 1789, Wissous est loin de ressembler à une commune moyenageuse, comme cela se retrouve encore parfois en Europe occidentale. Mais d'un autre côté, il ne semble pas avoir bénéficié pleinement de l'influence de Paris et de ses bourgeois, en raison de l'importance prise par le Chapitre. Donc, des structures agraires traditionnelles à peine touchées par les innovations dont l'Ile-de-France fut alors le théâtre.

Pierre GUILLOSSOU.

Nous tenons à remercier Monsieur Lyons, adjoint d'Archives à Versailles, qui nous a guidé dans notre recherche des sources, Monsieur le Professeur Vilar qui a dirigé votre étude

et en a approuvé la publication, Monsieur le Professeur Jacquart dont les remarques et les observations nous ont été d'un grand secours, Madame Cavailler dont l'aide nous a été précieuse lors de la publication. L'étude de l'abbé Varaigne, « Wissous et son Eglise », nous a permis de faire l'économie de nombreuses recherches.

Histoire du « château » et de la « touelle » de Valenton

Aux Archives départementales des Yvelines, se trouvent des monographies de communes de l'ancien département de Seine-et-Oise. Elles sont désignées habituellement sous le nom de « Monographies des Instituteurs ». Elles furent rédigées par les maîtres d'école à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900.

L'instituteur de Valenton a copié une partie de son travail dans la *Notice historique et archéologique sur Valenton* de Francis Martin. (Corbeil - 1884).

Malheureusement, cette notice contient de nombreuses erreurs; en particulier, le chapitre qui traite de la propriété nommée « Le Château » est assez fantaisiste.

Dans les pages qui suivent, nous avons cherché à retracer la formation de ce domaine et la biographie succincte de quelques propriétaires.

I. — HISTOIRE DU DOMAINE ET DE SES PROPRIETAIRES

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, existait à Valenton, un grand domaine limité par les actuelles rues du Colonel Fabien, Etienne Dolet et l'avenue du Général Leclerc.

Cette propriété fut constituée, sous le règne de Louis XV, par Eusèbe Jacques Chaspoux de Verneuil, secrétaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, introducteur des ambassadeurs et des princes étrangers. Nous reparlerons de ce personnage.

Il est tout d'abord utile de savoir, qu'avant 1746, la Grande Rue de Valenton (aujourd'hui rue du Colonel Fabien) n'avait pas le tracé que nous connaissons. En face du presbytère, elle ne s'inclinait pas vers la droite, mais continuait tout droit par le début de notre actuelle rue Etienne Dolet,

traversait la propriété où est maintenant une entreprise de transports et aboutissait vers l'arrêt des cars (Direction de Brévannes). En face de son débouché, commençait le Chemin de Paris qui traversait alors le parc des « Charmilles »¹.

Nous verrons dans quelles conditions fut déplacée la Grande Rue.

En face du presbytère commençait la rue Royale avec un élargissement où se trouvait la fontaine commune. Elle suivait le tracé de l'actuelle rue Chaix d'Est-Ange et menait vers Paris par le chemin de Mesly.

Le 20 juillet 1607, Jehan Godefroy, contrôleur clerk du guet des gardes, acquiert de Pierre Baudouyn, sieur de Montarcy, et de Catherine Le Jay sa femme² :

« Une maison couverte de thuille consistant en un grand corps de logis cave cuisine chambres grenier gallerie montée au dessus de laquelle il y a un vollet à pigeons, grande porte cochère, un portail au-dessus, estables à chevaux, grange, foulerie, estables à bestial, le tout couvert de thuille, cours et puys le tout clos de murs, un petit jardin à costé planté en arbres, clos de murs, un grand clos planté en arbres fermé de murs, au bout duquel il y a un petit estang.

« Une maison couverte de chaulme où il y a un moulin à bled tournant et moulant au-dessus dudit estang et joignant ledit clos, trois quartier de terre en saulsaye, le tout contenant sept arpens ou environ tenant d'un bout à la grande rue de Valenton, d'autre à la sente de la procession, d'autre bout à la ruelle qui est depuys ladite grande rue jusques à la sente ».

Précisons les limites de ces biens. La Grande rue de Valenton, à cette date, a son ancien tracé; la sente de la Procession fermait la propriété par derrière. Maintenant elle a disparu, supprimée en 1768; nous verrons dans quelles circonstances. Le cours actuel du ru de Gironde indique à peu près son emplacement³. La ruelle « qui est depuys ladite grande rue jusques à la sente » est la partie de la rue Etienne Dolet comprise entre la Grande rue et le ru de Gironde.

A Jehan Godefroy, succède son fils Henry Godefroy, conseiller du Roy, trésorier alternatif des gardes du corps de Sa Majesté.

1. Voir le plan de Valenton, pl. I.

2. *Arch. nat.*, S 3044².

3. *Idem.*, N III Seine-et-Oise, 205.

Le 26 janvier 1670, étant « ès prisons du For l'Evesque », Henry Godefroy fait abandon de tous ses biens entre les mains de ses créanciers, et le 26 janvier 1671, ils passent à Pierre Boctois, Conseiller secrétaire du Roy, avocat ès conseils de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, paroisse St-Eustache.

Les bâtiments sont refaits ou agrandis car il s'agit :

« D'une grande maison et ferme scize au village de Valenton concistant en plusieurs corps de logis comme salle cuisine plusieurs escuries grande chambre grande court petit jardin à costé et grand clos derrière, planté en arbres fruitiers...

« Item au derrière dudit clos un moulin à eau, la fosse ou réservoir à tenir l'eau et trois quartiers de terre...

« Item une grande pièce de terre labourable contenant quinze arpens au lieu-dit la Bonde.. »⁴.

Le lieu-dit « La Bonde » est l'emplacement de l'actuel Parc de la Tourelle.

Le 22 janvier 1687, les créanciers de défunt Pierre Boctois cèdent à Louis Rellier, Intendant des maisons et affaires de Monseigneur le Duc de Vendôme (le vainqueur de Villaviciosa) :

« Une grande maison à porte cochère concistant en deux corps de logis sur l'un desquels il y a un donjon, caves, chambres, antichambres, cabinet au-dessus et à costé les uns des autres, greniers au-dessus, aysances, montées en œuvres, grande cour, et à costé est une ferme y attenante concistant en caves, chambres, antichambres au-dessus et à costé les uns des autres et greniers au-dessus, grande grange derrière, escuries, estables à vaches, toit à porcs, un petit jardin, un petit coulombier, grande cour et d'autre costé de ladite maison et attendant icelle sont deux autres petits corps de logis pour loger les vigneron, concistants en chambres, antichambres au-dessus et à costé les uns des autres, greniers au-dessus, le tout couvert de tuille et une basse cour, deux autres jardins tenant l'un à l'autre, au derrière desdites maisons ferme et lieux, une grotte, et dans l'un desquels sont trois bassins jettans de l'eau, un petit bouquet de bois en arbres planté en espaliers, arbres fruitiers, le tout fermé et clos de murailles, un moulin à l'eau et une escurie tenant aux dits jardins et muraille couverte de chaulme, tout ce que dessus tenant à la rue qui conduit à Valenton à Paris et à une ruelle tenant d'un costé à une autre ruelle qui conduit à Villeneuve-Saint-Georges...

4. Arch. nat., S 3044 1.

« Item dix huit arpens de terre au terroir de Valenton lieu-dit la Bonde aboutissant par bas au chemin qui conduit de Valenton à Villeneuve-Saint-Georges... »⁴.

Tous ces propriétaires successifs avaient d'autres biens (terres labourables, vignes, prés, bois) répartis sur le terroir de Valenton. A titre de curiosité, nous citerons un extrait de « L'état des terres, prez, vignes, bois et herbages qui composent tout le territoire de Valenton » fait en 1688 par J. Anselin, syndic, et contresigné par Guillaume Marie, curé⁵ :

« M. Rellier, bourgeois de Paris, Intendant des Maisons et affaires de Mgr le duc de Vendosme possède dans le territoire de Valenton 32 arpens de terre labourable estimée 3 livres de loyer pour chacun arpent, plus 7 arpens 3 quartiers de vignes estimées 300 livres l'arpent, plus un moulin affermé 150 livres. Il fait valoir les dites terres et vignes par ses mains, outre sa maison jardin et clos fermé de mur contenant 8 arpens ou environ ».

Le 17 septembre 1693, la maison, la ferme et leurs dépendances ainsi que le moulin à eau passent à Anthoine de Rosset, écuyer, Conseiller du Roi au Châtelet de Paris et à dame Marie Frizon son épouse. Dans la vente est compris, mais sans garantie, le droit au banc à l'église⁴.

Anthoine de Rosset fut le parrain d'une cloche de l'église comme en témoigne le texte suivant⁶ :

« Le mardy sezieme jour d'aoust mil six cent quatre vingt quinze ont esté par moy prestre curé de notre Dame de Valenton soussigné benittes avec les ceremonies et solennités accoutumées deux cloches dont le Metal a esté béni par Moy dont la première a esté nommée Marie Gabrielle par Messire Gabriel de la Porte Conseiller du Roy en sa cour de Parlement et Dame Marie Carré veuve de Messire Louis de Maschault Conseiller du Roy en ladite cour de Parlement et la seconde a esté nommée Françoise Antoinette par Messire Antoine de Rosset Escuyer Conseiller du Roy en son Chastelet de Paris et Damoiselle Françoise Petit de Serdon lesquels ont tous signés. Mademoiselle de Serdon a déclaré ne scavoit signer.

Marie Carré; G. de la Porte; De Rosset; J.-H. Cochois, curé ».

Le 29 décembre 1696, le domaine est acquis par Paul François Bigres et Marie Félix Prat son épouse⁴.

5. *Arch. nat.*, S 2940.

6. Reg. paroissial de Valenton, année 1695.

Paul François Bigres est fils de Philippe Bigres, Conseiller du Roi, trésorier payeur de rente sur la ville, et de Marie Lemoyne, son épouse ⁷. Il se marie en 1695 avec Marie Félix Prat, fille d'Edmé Prat, Procureur au Parlement et de Marie Anne Voisin ⁸ (Contrat passé devant M^e Moufle, notaire à Paris, le 2 juillet).

Marie Félix Prat a un frère, François, né le 28 août 1669, sur la paroisse Saint Cosme et Damien, à Paris ⁹, et dont nous reparlerons.

En 1696, Paul François Bigres est Conseiller du Roi, receveur et payeur des gages et augmentations de gages des Messieurs du Grand Conseil. En février 1705, il sollicite la charge de Conseiller Secrétaire du Roi, maison, Couronne de France et de ses finances, qu'il obtient par lettres de provisions d'offices du 28 février ⁷.

En 1708, il achète, avec François Prat, son beau-frère, la charge de Receveur général des finances de la Généralité de Paris. Il meurt le 9 juillet 1720, à Paris, rue du Petit Mail, paroisse St-Eustache.

Sans perdre de temps, François Prat sollicite, le 15 juillet 1720, la charge de Secrétaire du Roi à la place de défunt Paul François Bigres ⁹; mais sa sœur ne lui vendra l'office que le 16 mars 1725, devant M^e Dutartre, notaire à Paris. Il obtiendra les lettres de provision du dit office le 22 mars.

Déjà du vivant de son beau-frère, François Prat avait passé avec lui des conventions sous seing privé qui seront confirmées par une autre passée avec la dame veuve Bigres et ses enfants, le 16 septembre 1720, par lesquelles il avait été convenu que François Prat était seul propriétaire de la charge de Receveur général des finances.

Le partage de la succession de Paul François Bigres a lieu le 16 septembre 1721, devant M^e Meusnier, notaire à Paris. Les héritiers sont ses deux enfants : Pierre Paul Bigres, écuyer, sieur de Chevilly, trésorier payeur au Grand Conseil, et Louise Françoise Bigres.

Les biens de Valenton vont à Louise Françoise Bigres qui avait épousé, le 17 avril 1719 ¹⁰, Eusèbe Jacques Chaspoux,

7. Arch. nat., V² 38.

8. Bibl. nat., Dossiers bleus 97.

9. Arch. nat., V² 39.

10. *Dictionnaire de la noblesse* par LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIÉ, Paris, Schlesinger, 1863-1876, 19 vol. in-4°.

sieur de Verneuil en Touraine. (Contrat du 13 avril, passé devant M^e Meusnier, notaire à Paris).

Né vers 1692, Eusèbe Jacques Chaspoux était fils de Jacques Chaspoux, trésorier de France au bureau des finances à Tours, qui avait épousé, le 15 février 1681, en l'église St-Eustache, Claire Renaudot, fille d'Eusèbe Renaudot¹¹, premier médecin de Monseigneur le Dauphin, petite-fille de Théophraste Renaudot, fondateur de la Gazette de France en 1631, sœur de l'abbé Renaudot, académicien¹².

Le sieur de Verneuil avait été « retenu » comme secrétaire du Cabinet à la place du président Duret par lettres du 28 octobre 1717, et avait obtenu, le 4 novembre, un brevet d'assurance de deux cent mille livres, en considération des services de son père, de ceux de son grand-père maternel, le médecin, et de l'estime du Roi pour l'Académicien. Au mois de décembre suivant, le privilège de la « Gazette » lui avait été continué après l'abbé Renaudot¹³.

Avec Monsieur de Verneuil commence l'agrandissement et l'embellissement du domaine.

Le 1^{er} juin 1725, Messieurs les Religieux de Saint Germain-des-Prés cèdent à M. de Verneuil une maison située à Valenton, appelée « les vieux pressoirs », construite sur l'emplacement des anciens pressoirs banaux tombés en ruines¹⁴; en contre échange, ils reçoivent treize arpents de terre en sept pièces,

« Disant les dittes parties que les Seigneur et Dame de Verneuil désirant embellir le village de Valenton en Brie dépendant de la dite abbaye Saint-Germain, agrandir la rue qui passe devant la maison qu'ils font construire à neuf au dit Valenton, faire une place convenable devant ladite maison et alligner la dite Grande rue de Valenton à celle qui va dudit Valenton à Paris, élargir aussi celle qui vient de Villeneuve-Saint-Georges par bas au dit Valenton jusqu'à ladite rue et chemin de Paris »¹⁵.

11. *Arch. de Paris*, V 8 E.

12. ANSELME (Père). *Histoire généalogique des maisons des princes souverains de l'Europe et celle des anciens ducs, comtes et barons de France*. Paris, 1736, 9 vol. in-f^o.

13. *Mémoires du duc de SAINT-SIMON* publ. par M. de BOISLISLE, 1865.

14. *Bibl. nat.*, ms., fs., 16858.

15. *Arch. nat.*, S 2940.

Les religieux ne demandaient qu'à être agréables à M. de Verneuil, car son oncle maternel, feu M. l'abbé Renaudot avait légué et fait présent de sa bibliothèque à l'Abbaye.

D'après le texte précédent, en 1725, M. et M^{me} de Verneuil font construire une maison neuve à Valenton, comme s'ils allaient en être les propriétaires; mais, l'abbé Lebeuf dit que la plus belle maison du village est celle que M. Prat, Receveur général des finances, a fait bâtir. D'autre part, dans son testament, daté du 10 avril 1742, déposé chez M^e Bronod, notaire à Paris, François Prat déclare « qu'il a fait grandes améliorations, bâtiments et autres dépenses à Valenton, desquels il fait don et leg à M^{me} de Verneuil sa nièce ¹⁶ ».

Il y a là une contradiction qui laisse supposer que des accords financiers existaient entre François Prat et M. et M^{me} de Verneuil. Les arrangements pris entre François Prat et sa sœur, mère de Madame de Verneuil, au sujet des offices, sont peut-être à l'origine des interventions financières du premier.

Ce ne sont là que des suppositions, car nous n'avons pu retrouver ces conventions.

Le projet de construction d'un nouveau chemin ne fut pas réalisé aussitôt. Il fut repris en 1745, comme nous le verrons plus loin.

En 1733, Chaspoux de Verneuil fait faire son portrait par Rigaud pour six cents livres. Il achète, en mai 1736, la charge d'Introducteur des Ambassadeurs et Princes étrangers, charge qu'il cédera à son fils, en 1743, mais en s'en réservant l'exercice pendant six ans ¹³.

Dans ses « Mémoires », Saint-Simon se moque de M. et M^{me} de Verneuil. Il écrit :

« Monseigneur le Duc d'Orléans accorda la charge de secrétaire du Cabinet du Président Duret à Verneuil qui a eu depuis la plume et une charge d'introducteur des ambassadeurs. Son père avait été lieutenant des gardes de Monsieur. Son nom est Chassepoux, Sieur de Croquefromage, celui de sa femme est Bigre. Je n'ai pu retenir le ridicule de ces noms ».

Par achats ou échanges de terrains, M. de Verneuil agrandit son domaine sur le lieu-dit « La Bonde » pour constituer un parc qui est achevé en 1743. Il occupe l'emplacement de

16. Arch. Paris, DC 6 229 f° 226 v°.

l'actuel parc de la Tourelle, à cette différence près que sa limite Est n'était pas un mur, mais le ru de Gironde.

Pour « faire une place convenable » devant sa maison, M. de Verneuil acquiert de Georges Arthault, Bourgeois de Paris, par contrat du 2 juillet 1744 passé devant Maître Daoust, notaire à Paris, le triangle formé par la Grande Rue, la rue Royale et la rue des Pressoirs¹⁷, à l'exception du terrain « dans lequel est un ancien réservoir auquel l'eau vient de la fontaine commune du village » et que se réserve le sieur Arthault.

Entre temps, le 24 mai 1742, François Prat était mort à Valenton, « dans la maison appartenant à Madame de Verneuil sa nièce »¹⁸. Il ne s'était jamais marié.

Dans son testament évoqué plus haut¹⁶, outre les biens immobiliers, il donne et lègue au fils de M. de Verneuil, son petit neveu, cent mille livres pour présent de noces, desquels Madame sa mère aura la jouissance jusqu'à son mariage. Il institue M. de Chevilly et M^{me} de Verneuil, ses neveu et nièce, ses légataires universels, chacun par moitié. Il désigne comme exécuteur testamentaire Monsieur de Verneuil, son neveu.

En 1745, M. de Verneuil reprit son projet de construction d'un nouveau chemin. Il fit dresser un plan et expliqua ses intentions aux habitants du village¹⁷.

Il est intéressant de savoir comment se fit la délibération ; aussi donnerons-nous le début du procès-verbal qui en fut dressé :

« Aujourd'hui dimanche vingt quatre octobre mil sept cent quarante cinq, onze heures du matin, issue de la grande messe paroissiale dite chantée et célébrée en l'église et paroisse de Valenton, se sont assemblés les habitants dudit Valenton au son de la cloche en la manière accoutumée, et ce devant la grande porte et principale entrée de la dite église, lesquels habitants assemblés sont : Jean Damour, Louis Fourninal sindicq, Jacques Boucher, Denis Boucher, Henry Pierre, Denis Dammeville, Etienne Langlois, Nicolas François Saintard, Jacques Dammeville, Nicolas François, François Martin, Gilles Deville, Louis Baudry, Pierre Aspe, Philippes Laniespse, Antoine Masseron, Alexandre Monet, Jean Genty, Jean Cheiz, François Cuiret et Jacques Baudry faisans et representans la plus grande partie desdits habitans à l'effet de délibérer

17. Arch. nat., S 2940. Voir pl. II.

18. Reg. paroissial de Valenton, année 1742.

entre eux donner leurs avis et consentement sur les propositions à eux presentement faites par Messire Eusèbe Jacques Chaspoux chevalier Seigneur de Verneuil... ».

M. de Verneuil exposa ses projets et offrit même de faire paver, à ses frais, la nouvelle Grande Rue.

Les habitants s'étant consultés et ayant délibéré entre eux, sont convenus qu'il est de leurs intérêts et avantages que les propositions soient exécutées. Louis Cassan, notaire et tabellion de la justice et prévôté de Valenton rédige le compte rendu, fait signer ceux des habitants qui le peuvent et il semble qu'il n'y a plus qu'à commencer les travaux.

Hélas, l'affaire ne fut pas si simple que le tabellion l'exposait : Messire Etienne Maupetit, curé de Valenton, n'était pas d'accord.

Pendant plus d'un mois, on avait travaillé à lever le plan des chemins et Monsieur le Curé qui connaissait le projet n'avait élevé aucune objection. La veille de l'assemblée, M. de Verneuil lui avait présenté le plan et accepté, à sa demande, de le modifier, car il comptait sur Monsieur le Curé pour obtenir le consentement des habitants.

Le jour de l'assemblée, M. de Verneuil, ayant autour de lui tous les habitants, ne voulut leur parler qu'en présence de M. le Curé; il le fit prier de venir, mais Messire Etienne Maupetit ne parut qu'un instant pour dire qu'on allait faire une proposition d'un nouveau chemin, mais qu'il ne voulait pas s'en mêler, et il rentra dans l'église.

Il faut croire aussi que tout n'allait pas très bien entre les villageois et M. Georges Arthault, Bourgeois de Paris qui possédait une ferme et de grands biens à Valenton, car, à l'assemblée, les habitants rendirent Monsieur de Verneuil maître de faire ce qu'il voudrait, en lui représentant qu'ils seraient bien aises que M. Arthault n'ait aucun intérêt à l'exécution du projet.

Le consentement fut cependant acquis; seuls refusèrent un habitant que l'on croit marguillier et le charron qui avait épousé une parente de la servante de M. le Curé.

Le même jour, M. de Verneuil acheta à M. Arthault tout le terrain qui devait servir à l'établissement du nouveau chemin, afin de satisfaire les habitants et de mettre M. Arthault hors de tout intérêt dans cette affaire.

Croyant avoir aplani toute difficulté, Monsieur de Verneuil alla trouver M. le Curé qui lui déclara alors qu'il ne consentirait jamais à l'exécution du projet, et ne voulut pas justifier son refus.

Une seconde assemblée fut réunie le 5 janvier 1746, et les habitants, très contents des arrangements pris, confirmèrent leur consentement.

Pour découvrir les raisons du refus de M. le Curé, on fit appel au Révérend Père son prieur. On ne sait ce qui se dit, mais le projet fut finalement exécuté, puisqu'en 1752, quand Madame de Verneuil vend le domaine, les rues ont leur tracé actuel.

Par lettres patentes du roi Louis XV, datées d'avril 1746, la chàtellenie de Verneuil-sur-Indre est érigée en marquisat¹⁹. Eusèbe Jacques Chaspoux devient donc marquis de Verneuil.

Il meurt le 2 janvier 1747, sur la paroisse St-Roch, âgé de 55 ans²⁰. Il laisse un fils unique, Eusèbe Félix, né le 30 août 1720, baptisé le 31 en l'église St-Eustache²¹. Madame de Verneuil, née Louise Françoise Bigres, mourra le 26 février 1777, âgée de 73 ans, aussi sur la paroisse St-Roch²⁰.

Après actes de délaissements et abandonnements faits par Eusèbe Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, à sa mère, celle-ci cède les biens de Valenton à Jean Baptiste Halma de Belmont, Grand Audiencier de France. La vente a lieu le 17 février 1752, devant M^e Melin, notaire à Paris.

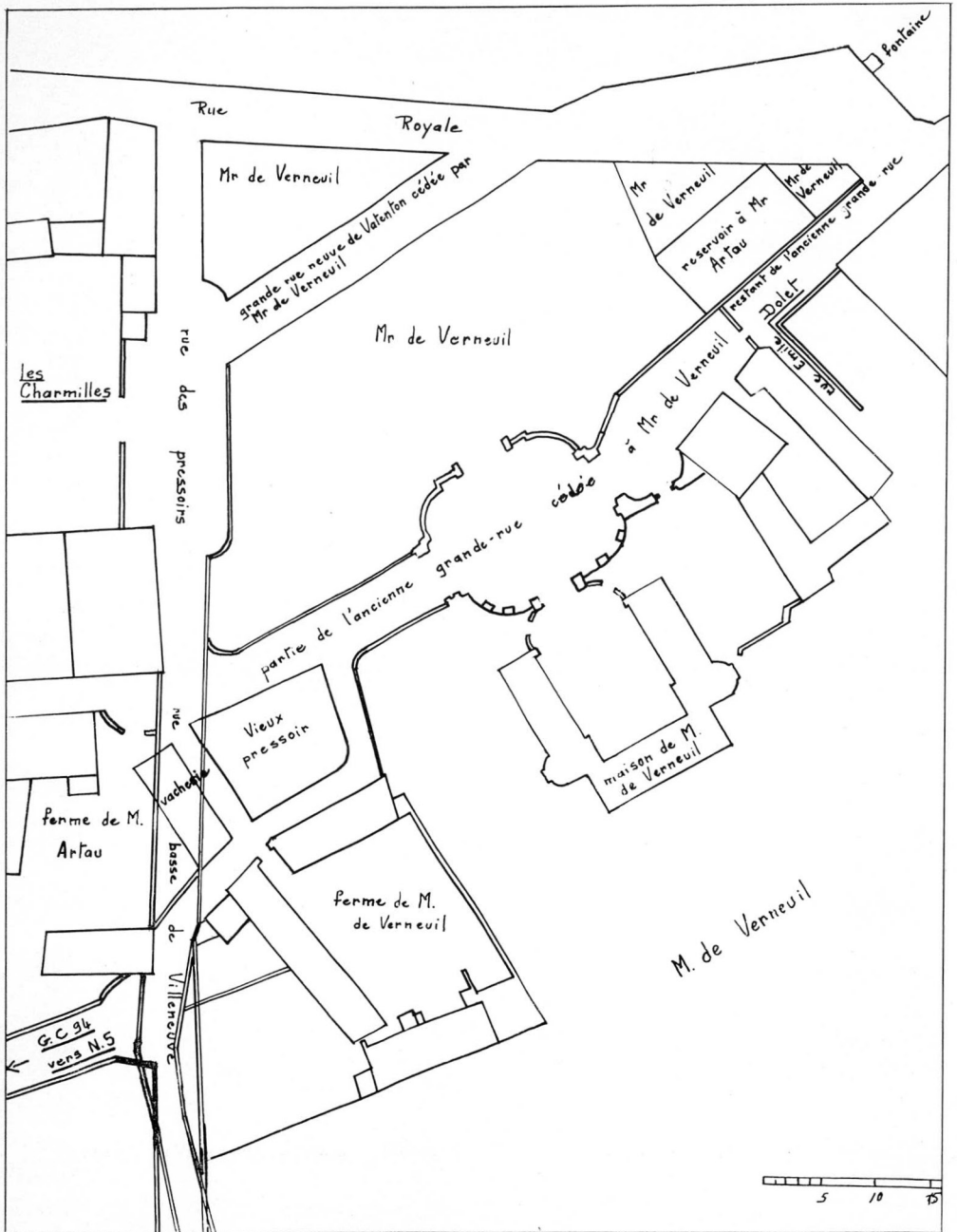
Comment se présente le domaine à cette date ?

« Une grande maison bourgeoise size au village de Valenton consistant en un grand corps de logis principal et deux corps de logis en aile, composés d'une chapelle, un salon, appartements, salle à manger, cuisine, office, et chambre de bain par bas et appartements au desus; en un autre corps de batimens du côté du midy composé de remises par bas, appartements au dessus, écuries derrière et corps de logis y attenant pour les jardiniers et autres lieux; En une grande ferme de l'autre côté au couchant composée d'une cuisine, logement pour le fermier, fournil, grange, étable, écurie, vacherie et colombier et autres lieux; En cours à chacun desd. batimens, cour et avant cour au devant desd principaux

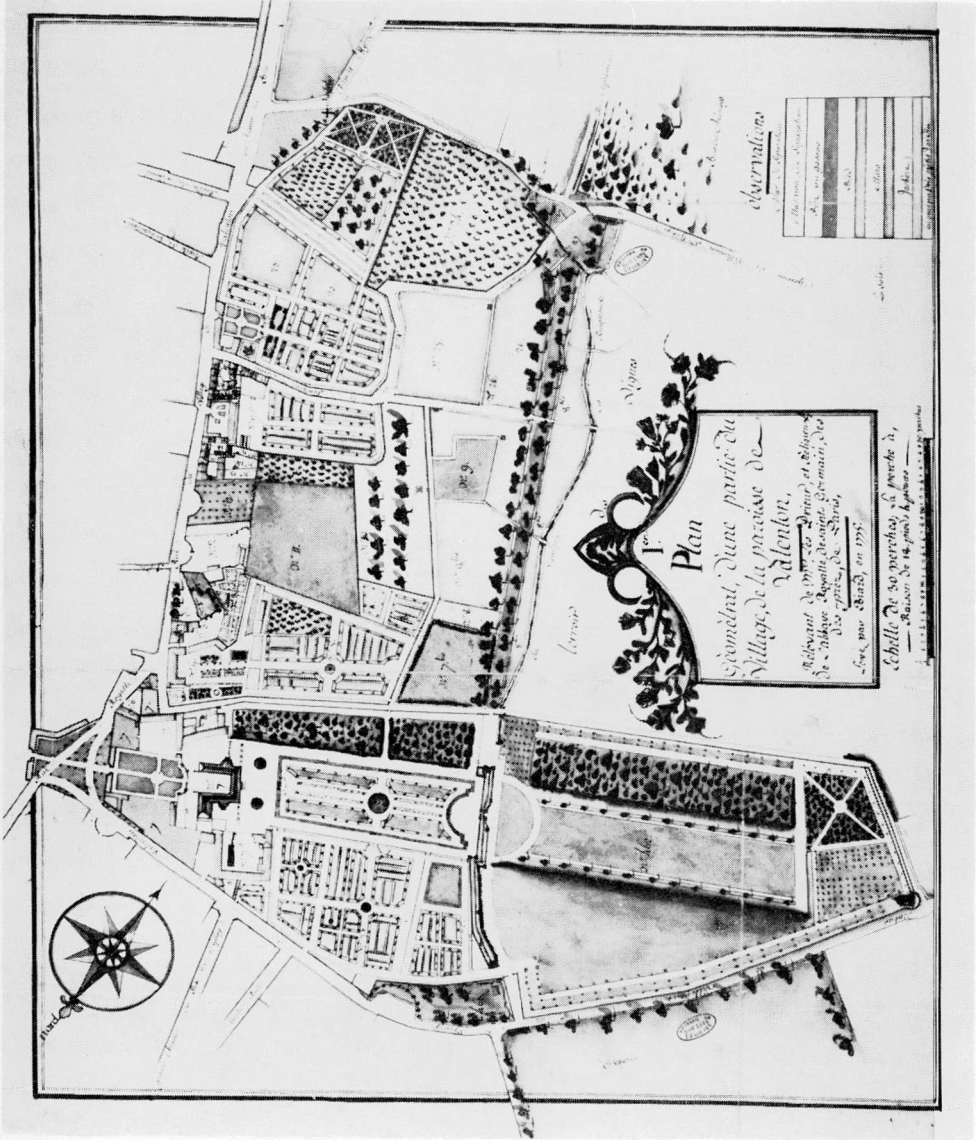
19. LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER, *op. cit.*

20. *Notes prises à l'état civil de la ville de Paris* par M. de CHASTELLUX.

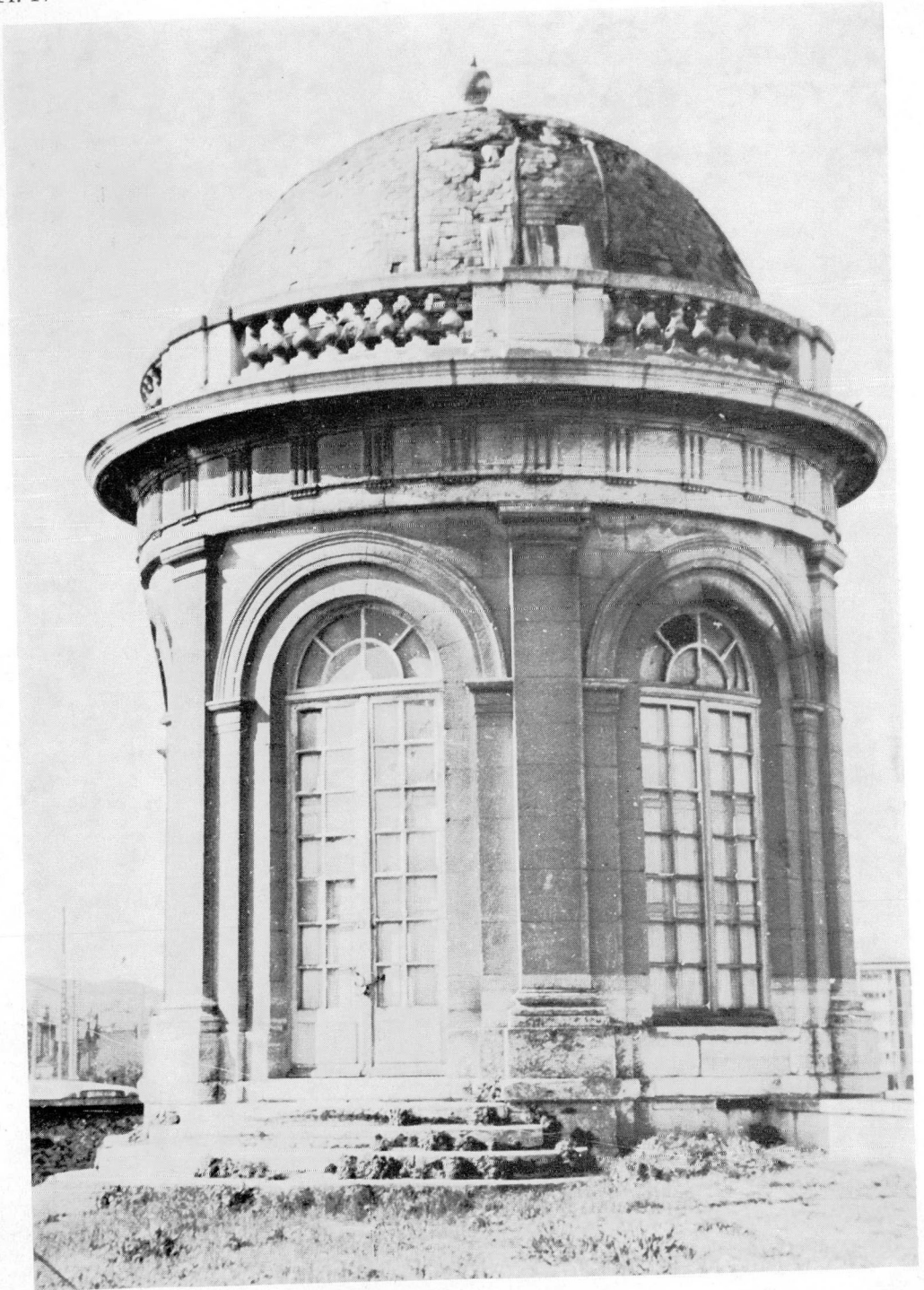
21. *Arch. Paris*, V 8 E.



Valenton. Tracés de l'ancienne grande rue et de la nouvelle, 1745.
Les noms soulignés ne figurent pas sur l'original.



Plan d'une partie de Valentigney en 1775.



Valenton. . La Tourelle, état actuel.

corps de logis, ladite avant cour donnant sur la rue royale ornée d'arbres; en jardins potagers et parc dans lequel il y a un double fossé revêtu et sur lequel est un pont tournant, différentes pièces d'eau, plans d'arbres et bosquets, environ huit arpens de prez, et un gros pavillon à l'extrémité du parc; le tout contenant plus de trente arpens clos de murs, terrasses et fossés à l'exception de la partie du parc du côté du levant, et qui règne depuis le ruisseau et le commencement des vignes dudit Valenton jusqu'au bout dud. parc au midy, laquelle partie de Parc est entourée de fossés et de haye vive ²² ».

En annexe, nous reparlerons de ce « gros pavillon situé à l'extrémité du parc », et nous chercherons s'il peut être identifié à l'actuelle « Tourelle ».

Le domaine passe donc, le 17 février 1752, entre les mains de Jean-Baptiste Halma de Belmont, Grand Audiencier de France.

Son grand-père, Jean Halma, capitaine de dragons, naquit à Sedan, le 16 juillet 1625, où il épousa, le 13 novembre 1645, Marie de Roujoux, née en la même ville, le 26 juillet 1627 ²³.

Son père, Roland Halma, fut baptisé en l'église paroissiale de Charleville, le 7 mai 1664 ²⁴. Il épousa Anne Nicole Mesnard avec contrat de mariage passé devant M^e Thouin, notaire à Paris, le 22 mars 1697. Receveur général des fermes à Rouen, il sollicite, le 17 janvier 1728, la charge de Conseiller Secrétaire du Roi, maison Couronne de France et de ses finances ²⁴, et l'obtient. Le 14 septembre 1734, il achète, pour son fils, la charge de Grand Audiencier de France, mais s'en réserve le revenu. Il meurt le 24 juillet 1736, sur la paroisse St-Eustache.

C'est lui qui ajouta « de Belmont » à son nom.

Jean Baptiste Halma de Belmont, fils unique de Roland Halma de Belmont et d'Anne Nicole Mesnard, naquit et fut baptisé à Rouen, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant des registres paroissiaux de l'église St-Vincent :

Le 2^e novembre 1704

« Jean Baptiste né du 31^e octobre dernier du legitime mariage de Monsieur Rolland Alma de Bellemont receveur de la ferme du Tabac à Roüen et de Damoiselle Anne Nicole Mesnard a été baptisé.

22. Arch. nat. S 3044 ¹.

23. Arch. nat., T 514 ¹⁴ liasse 148.

24. Idem, V ² 40.

Son parain a été Jean Baptiste Mansy et sa maraine Louise Turgis qui a fait sa marque et les autres ont signé à la minute ».

Il est revêtu de la charge de Grand Audiencier de France par lettres de provisions d'office du 25 septembre 1734. (Le grand Audiencier était un officier de la chancellerie royale de France chargé d'instruire les demandes de lettres de grâce, de noblesse, etc.).

En 1746, il habite Paris, rue Louis-le-Grand, paroisse St-Roch. Il épouse (Contrat de mariage du 6 août 1746, passé devant M^e Billeheu) Geneviève Catherine Pougin, veuve de Louis Marandon, écuyer, Conseiller Secrétaire du Roi honoraire, fille de Pierre Pougin de Nomion, écuyer, Conseiller Secrétaire du Roi, maison Couronne de France et de ses finances, Receveur général des finances de la Généralité de Berry, et de Jeanne Gaultier de Vaux.

Geneviève Catherine Pougin et Jean Baptiste Halma meurent à Paris, paroisse St-Roch, dans leur maison de la rue Richelieu, au coin de la rue Villedot; elle, le 14 juillet 1773, lui, le 11 octobre 1774.

Ils ne laissent pas d'enfants.

Dans sa notice sur Valenton, M. Francis Martin a fait de Jean Baptiste Halma un ramoneur savoyard qui aurait épousé la fille d'un fermier général nommé Belmont; la vielle et les instruments de ramoneur auraient été déposés dans la tourelle où Halma les montraient avec orgueil en disant : « Voilà mon origine ! » M. Francis Martin dit que ces faits lui ont été racontés par les enfants d'un témoin oculaire.

Il est dommage que cet auteur s'en soit tenu à des récits et n'ait pas cherché à remonter aux documents originaux; nous n'aurions pas à déplorer que le ramoneur savoyard continue à hanter les notices historiques sur Valenton.

On trouve cependant un fermier général proche parent de Jean Baptiste Halma : son cousin germain, Nicolas François Fillion de Villemur, fils de Nicolas François Fillion, lieutenant général de Reims, et de Marie Halma, sœur de Roland Halma de Belmont, père de Jean Baptiste²⁴.

Monsieur de Belmont eut quelques démêlés avec les habitants de Valenton qui prétendaient avoir droit à une servitude de passage entre le jardin et le parc²⁵. Un chemin lon-

25. *Bibl. nat.*, ms. fs., 16859.

geait le ru et les gens l'empruntaient depuis de longues années.

En 1765, M. de Belmont voulut interdire le passage, disant que les barrières et tourniquets qui existaient à chaque extrémité prouvaient que la libre circulation n'était qu'une tolérance. En contre partie, il offrait pour la cure et les pauvres de Valenton une rente perpétuelle de quatre cents livres. Une partie des habitants fut d'accord pour cette transaction, mais d'autres refusèrent, soutenus par Henriette Thérèse Symonnet, propriétaire du domaine appelé « Le Plaisir », veuve de Nicolas Léon Philippes, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roi et ancien gouverneur de Maubeuge. Les religieux de St-Germain-des-Prés prirent partie pour les opposants.

Un procès s'ensuivit devant le Parlement de Paris. Le 25 janvier 1768, M. de Belmont eut gain de cause. Les religieux et les habitants, ayant fait appel de la sentence, furent déboutés et condamnés conjointement à une amende et aux dépens du procès, le 26 février 1768.

Le lundi 7 mars, fort de son droit, M. de Belmont ferma le passage.

Cependant, M. de Belmont ne voulut pas que les habitants qui avaient accepté ses propositions fussent punis.

Il renonça aux dédommagements que la justice lui avait accordés et fit quand même donation des quatre cents livres de rente. La cure eut cent trente livres, les pauvres, deux cents livres et les soixantes livres restantes devaient être employées au logement du maître d'école.

Aujourd'hui, le château de Valenton ne ressemble plus à celui du XVIII^e siècle. Nous ne pouvons avoir qu'une très faible idée de la décoration intérieure quand Dezallier d'Argenville écrit, dans l'édition de 1768 de son « Voyage pittoresque des environs de Paris » :

« M. de Belmont, Grand Audencier de France honoraire, possède dans ce village une maison délicieuse, bâtie par D'Ulin. Je ne m'arrêterai pas à décrire la magnificence du salon, ni l'élégance qui règne dans ses ameublements. Je dirai seulement que l'antichambre est décoré de six tableaux de Raoux; savoir :

« Un retour de chasse;

« Le portrait de Madame Boucher habillée en vestale, gravé par C. Dupuis;

« Quatre dessus de porte où cet habile peintre a représenté en demi figures quatre sens de la nature : celui de la Vue par deux jeunes filles qui se regardent dans un miroir; le Toucher par une bergère qui passe un épi de blé sur les lèvres de son berger endormi. Une autre tenant une corbeille de fleurs, et attentive au son du luth de son amant, est l'emblème de l'Ouïe. Le Goût est désigné par une jeune fille qui prend des fruits dans une corbeille que tient un jeune homme qu'elle embrasse tendrement.

« On voit dans une autre pièce une danse champêtre, ouvrage précieux du même artiste; composé de neuf figures en demi nature.

« M. Gillet a sculpté les deux groupes en pierre placés dans le parterre. Ils représentent Zéphire et Flore, et Vertumne avec Pomone. La Diane placée sous un portique de treillage est de la même main ».

Les héritiers de Jean Baptiste Halma de Belmont sont des cousins issus de germains. Trouvant la succession plus onéreuse que profitable, ils vendent aux enchères les biens de Valenton. Le 2 août 1776, par sentence du Châtelet de Paris, ils sont adjugés à Louis Jean Charles Boullenois, écuyer, Conseiller du Roi, Correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, y demeurant, rue d'Enfer, paroisse St-Séverin ²⁶.

Louis Jean-Charles Boullenois était né à Paris, sur la paroisse St-Benoît, le 14 avril 1733, fils de Louis Boullenois, avocat au Parlement, et de Charlotte Dubois ²⁷.

En 1790, il est toujours à la Chambre des Comptes et habite à Paris, rue d'Enfer ²⁸.

On perd sa trace pendant la Révolution; cependant, il n'a pas émigré.

On le retrouve à Valenton, le 21 janvier 1797, témoin à un mariage. Dans l'acte, il est qualifié de « cultivateur âgé de 65 ans » ²⁹.

Le 17 messidor an VIII (6 juillet 1800), il signe un autre acte de mariage, mais cette fois, en qualité de maire de Valenton ³⁰. Il le restera jusqu'à sa mort, le 2 janvier 1813.

26. *Arch. nat.*, S 3044¹

27. *Arch. Paris*, V 5 E.

28. *Almanach royal* pour 1790.

29. Reg. d'état civil de Valenton, année 1797.

30. *Idem*, année 1800.

Le partage de ses biens a lieu le 3 novembre 1823 devant M^e Chasles, notaire à Paris.

Le domaine de Valenton va à l'aîné de ses deux fils, Louis Claude Marie Boullenois, né à Paris, le 1^{er} juin 1781, et qui sera aussi maire, puis conseiller municipal. Sa dernière signature, dans cette fonction est du 12 mai 1839 ³¹. Il se retire à Paris, rue d'Enfer St-Michel n^o 16, et, le 9 novembre 1839, vend sa propriété à M. Guillaume Henry Schumacher ³².

Ce dernier fait construire un mur à quelques mètres de la rive gauche du ru de Gironde pour couper en deux parties le domaine.

Le château, ses dépendances et le ru sont vendus, le 15 décembre 1844 à M. Fresnot; le parc et la Tourelle sont acquis, le 5 janvier 1845, par M. Jean-Marie Rocharde ³².

La première partie a été encore morcelée. Le château n'est plus celui de MM. de Verneuil ou de Belmont. Après M. Fresnot, vers 1860-70, on trouve M. Hennecart, industriel, et vers 1900, M. Lecat. Aujourd'hui, le château est occupé par une entreprise de transports internationaux routiers.

Le parc est revendu, le 7 août 1856, à Monsieur Jean Dessalles, ancien négociant, qui meurt en 1883 ³². Sa veuve vend, le 15 octobre 1884, à M. Jean Antony Victor Dupin ³², qui fait édifier, en 1885, le château dit « de la Tourelle », par M. Duchemin, architecte à Paris.

Par suite d'oppositions d'intérêts, ce château, ses communs, le parc et la Tourelle sont vendus, sur licitation, en 1902 ³².

L'acquéreur en fut M. Philippot, notaire à Paris ³².

En 1953, les héritiers de M. Philippot vendirent le tout à une société coopérative d'H.L.M., « L'Habitation-Transports » qui fit construire des pavillons sur le parc ³². Les communs furent vendus à des particuliers, le château fut acquis par M. Husson qui l'a remis en état et l'a entouré d'un beau jardin.

31. Arch. comunales de Valenton, reg. des délibérations, année 1839.

32. Arch. de l' « Habitation-transports ».

II. — LE SOUCI DE L'EAU

L'approvisionnement en eau fut toujours un souci pour les propriétaires du domaine.

Le puits n'était pas suffisant. Il fallait utiliser les eaux du ru; et, au xvii^e siècle, l'aménagement des bassins et des fontaines jaillissantes en accrut la nécessité. Mais, il ne fallait pas que le ru et les sources qui l'alimentaient pussent être captés ou détournés.

C'est sans doute pour éviter cet inconvénient que, le 29 novembre 1619, Jehan Godefroy acquiert de Louis Bruslard, écuyer, sieur du Broussin :

« Un petit pastit contenant demy quartier de terre ou environ auquel il y a une fontaine appelée la fontaine Lienne tenant au chemin de Limeil à Villeneuve d'un bout, au chemin de la ruelle Saint-Vincent... »³³.

En 1671, l'acte de vente à Pierre Boctois³⁴ mentionne :

« Item les deux tiers du courant d'eau provenant de la fontaine Lienne.

« Item deux demy quartiers de terre en pasty l'un auquel est le bassin de la fontaine Lienne, l'autre le long du ruisseau ».

(Ces parcelles sont marquées 27 sur le plan)³⁵.

En 1687, la vente à Louis Rellier³⁴ comprend aussi :

« Item quatre arpens de bois fermés de murailles dans lequel sont les sources de l'eau qui se conduit dans la maison et dans le jardin... ».

C'est le bois des Aulnettes qui se trouvait en face du lavoir.

Le 17 mai 1688, les Religieux de Saint-Germain-des-Prés, seigneurs de Valenton, font droit à une requête de Louis Rellier qui demande de pouvoir continuer à conduire, dans sa maison et son jardin, les eaux qui viennent du bois des Aulnettes et du clos de la vigne appelée « Les Chapelles »³⁶ (N° 25 du plan. Le petit carré noir représente un regard pour surveiller l'écoulement des eaux).

33. *Arch. nat.*, S 3044².

34. *Idem*, S 3044¹.

35. *Idem*, N III S.-et-O., 222. Voir pl. III.

36. *Bibl. nat.*, ms. fs. 16857.

Il lui est accordé aussi de faire de nouvelles pierrées, si besoin est, pour amener les dites eaux dans le jardin de sa maison. En échange, les travaux terminés, il doit rétablir les chemins en sorte que personne n'en souffre d'incommodité ³⁶.

Sur le plan de 1775 ³⁵, figure l'allée de noyers qui joignait le parc au bois des Aulnettes. Elle avait été plantée, par M. de Verneuil, sur des terrains bordant le ru et lui appartenant ³⁴.

En 1752, Jean Baptiste Halma de Belmont acquiert aussi l'allée de noyers et le bois des Aulnettes, et il est bien spécifié que sont comprises dans la vente :

« Les eaux vives venant de la montagne et du bois des Aulnettes servant aux commodités et embellissement des maison et jardin et qui se déchargent en partie dans la basse cour de la ferme; et les eaux tant de la fontaine Lienne que celle de Saint-Martin et du chemin de Villeneuve, avec le droit de passage des dites eaux par le ru de Gironde pour les conduire au dit jardin... » ³⁴.

Le 24 octobre 1768, M. de Belmont fit une transaction avec Messieurs Jacques Philippe Raymond de Lussy et Louis Hyacinthe Raymond de Saint-Sauveur, son frère, seigneurs par indivis de la terre et seigneurie de la Grange du Milieu qui prétendaient arrêter et retenir les eaux du Ru de Gironde.

Il achète les terrains que longe le ru sur la rive droite, depuis les bois de la Grange jusqu'aux fontaines. Dans cet achat est comprise la moitié des eaux du ru.

Ainsi, à cette date, M. de Belmont possède tout ou partie des eaux du ru sur le terroir de Valenton et son approvisionnement est assuré.

La fontaine Lienne naissait dans l'actuel parc municipal et l'arpenteur de 1775 décrit son emplacement, sous le numéro 27 :

« Espèce de friche sur laquel sont plantés plusieurs noyers appartenant à M. de Bellemont et où sont deux fontaines dont l'une nommée la fontaine l'Yenne, et l'autre faite depuis peu par M. de Bellemont, laquelle reçoit tous les eaux du Rû de Gironde, et de la fontaine St-Martin et de là se jette dans les ruisseaux, contenant au total environ 67 perches... ».

La fontaine St-Martin se trouvait sur le bord de l'actuelle rue du Président J.-F. Kennedy à Villeneuve St-Georges, un peu plus loin que l'embranchement de la route de Crosne, en allant vers Villeneuve. Ses eaux se jetaient dans le ru de Gi-

ronde à l'angle des deux voies, en un lieu-dit « le pré de l'étang ».

Aujourd'hui, ces eaux sont captées dans des canalisations souterraines.

III. — LA TOURELLE

Nous avons dit plus haut que, le 17 février 1752, Madame de Verneuil vend ses biens de Valenton à Jean Baptiste Halma de Belmont. Dans l'acte de vente est mentionné « un gros pavillon à l'extrémité du parc ».

Vers quelle date fut-il construit ?

C'est la première fois qu'il est cité dans un acte de vente. Il ne figure pas sur la carte de l'abbé Delagrive de 1740. Comme M. de Verneuil meurt au début de 1747 et que son fils abandonne les biens de Valenton à sa mère, il est peu probable que M^{me} de Verneuil ait entrepris, seule, des travaux entre 1747 et 1752.

On peut donc penser que le pavillon fut bâti par M. de Verneuil entre 1740 et 1747.

Sur les cartes actuelles et détaillées de la région, le nom de « Pavillon » figure encore pour désigner la construction appelée aujourd'hui « La Tourelle ».

Il ne semble pas que son style soit de la première moitié du xviii^e siècle³⁷. Aurait-elle remplacé le pavillon de M. de Verneuil ?

Les inventaires des biens ne sont pas d'un grand secours. En 1773, dans celui de Geneviève Catherine Pougin est cité un « belvédère » contenant trois banquettes de canne à deux places chacune et quatre chaises de paille. Cette désignation s'appliquerait assez bien à la tourelle dominant la plaine qui s'étendait jusqu'à la Seine. Mais, en 1774, dans celui de M. de Belmont, on trouve, au bout du parc, un « pavillon » contenant quatre banquettes de canne et trois fauteuils de paille.

Pourtant, en 1776, quand Louis Jean Charles Boullenois achète les biens de feu Jean Baptiste Halma de Belmont, sont compris dans la vente : « cinq quartiers de terre, lieu-dit la Tourelle, tenant d'un côté au chemin de Valenton à Villeneuve St-Georges et d'un bout au parc ».

37. Voir pl. IV.

Remarquons encore, qu'en 1752, la même pièce de terre était sise au lieu dit « Le Pavillon ».

Le changement de dénomination laisserait alors croire que M. de Belmont a fait édifier la Tourelle sur l'emplacement d'un pavillon plus ancien; et, les récits qui lui attribuent ce travail seraient fondés sur des faits réels.

Dans la « Notice » de M. Francis Martin, est reproduit un dessin daté de 1882, montrant la Tourelle entourée d'une terrasse. Un acte de vente de 1884 confirme cette particularité. Il y est dit qu'à l'extrémité du parc est :

« un beau pavillon de forme circulaire appelé La Tourelle, bâti en pierres de taille et surmonté d'un dôme couvert en ardoises, style Louis XVI.

« En raison de sa situation sur la route, une petite terrasse se trouvant en avant de la Tourelle ci-dessus indiquée, paraît sujet à alignement ».

En décembre 1886, M. Duplin, qui venait de faire bâtir le Château de la Tourelle, offrit 1 200 francs à la Commune de Valenton pour l'élargissement, au droit de sa propriété, du Chemin de la Procession (Aujourd'hui rue Etienne Dolet). La terrasse de la Tourelle disparut lors de ces travaux nécessaires pour faciliter l'entrée des voitures dans le parc.

Une photographie, collée dans la monographie de 1899, montre que la Tourelle et l'entrée du parc ont l'aspect actuel, à cette différence près, que la grille qui fermait l'entrée fut découpée, en 1956, pendant les travaux de lotissement du parc. Elle gênait le passage des camions...

René BISCH.

L'aqueduc de Lutèce et les " regards " de Chilly-Mazarin

I. - *L'aqueduc antique*

Les Romains captèrent les nombreuses sources de Chilly, Louans, Wissous et l'eau des mares éparses. Puis, utilisant la seule dépression invisible à l'œil nu entre Chilly et Wissous, ils atteignirent les marnes vertes en creusant des tranchées profondes parfois de 6 m.

La canalisation issue de la plaine entre Chilly et Wissous, que les plans dénomment « pierrées romaines » se dirige vers le lavoir de Wissous, traverse le village et aboutit à un bassin de réception carré. Ce même bassin reçoit à l'est une autre rigole romaine de Wissous, au nord la rigole de Rungis; à l'ouest se fait l'évacuation par l'aqueduc qui se dirige vers Fresnes, l'Hay, Cachan et atteint Arcueil où il traverse la Bièvre sur un pont. Dépassant alors Gentilly, il arrive à Paris par la rue Saint-Jacques et continue jusqu'aux Thermes de Cluny. Il suit donc presque parallèlement le tracé de la Bièvre depuis Fresnes jusqu'à Gentilly; celle-ci se dirige ensuite plus à droite vers l'actuelle Salpêtrière.

Cet ouvrage d'eau comporte 8 km de travaux de recherches et 15 km d'aqueduc. Son débit est estimé par Belgrand¹ à environ 2 000 m³ par jour. Desguine², par des calculs très précis, atteint le chiffre de 2 600 m³ sur la commune de Cachan.

Depuis son origine jusqu'aux Thermes de Cluny, sa pente est régulière mais forte : 1,59 m environ par km.

1. *Les travaux souterrains de Paris* (Paris, 1872-1887, 5 vol.), III les eaux. 1. les anciennes eaux (1877).

2. *Au sujet de l'aqueduc romain de Lutèce, dit d'Arcueil-Cachan*. Paris, 1948, 43 p., 39 pl.

Dans son ouvrage sur l'aqueduc de Lutèce², Desguine nous donne des précisions sur la conduite des travaux : les Romains utilisaient trois appareils : « la chorobate », la « libra aquaria » et le « dioptre », niveau d'eau permettant de lever un plan en même temps qu'on effectuait le nivellement de terrain. Les terrassiers ouvraient d'abord la tranchée, suivis par les « caementarii » qui élevaient les piedroits, et les « ruderaarii » qui garnissaient de béton le fond du radier. Les « tectores » couvraient la rigole de dalles qu'ils scellaient et les « operarii » remblaient.

De distance en distance, étaient prévus des regards pour visiter et nettoyer l'aqueduc et assurer la ventilation.

En battant, avec des piliers en bois ferré, un mélange de cinq parties de sable, et de deux parties de chaux et de cailloux, les Romains obtenaient un béton très résistant. L'intérieur des conduites était revêtu d'un enduit rosé, très compact.

Tous les spécialistes refusent à Julien l'Apostat la paternité de cet ouvrage, malgré les appellations courantes de Thermes de Julien, aqueduc de Julien et mares juliennes; et ceci nous amène à essayer de le dater. L'aqueduc arrive à Paris, rue Saint-Jacques, à l'altitude de 54,76 m, au niveau de la deuxième voie romaine datée par Vacquer³ de Marc-Aurèle, empereur de 161 à 180. Il n'alimentait alors que les thermes dits du Collège de France. Mais lorsque furent construits sous Septime Sévère, empereur de 193 à 211, les thermes de Cluny tout proches, on dut augmenter le débit de l'aqueduc pour qu'il puisse fournir de l'eau aux deux établissements. C'est alors qu'auraient été captées les sources de Chilly, Louans et Rungis, dont les modifications apportées au réservoir de Wis-sous accusent l'adduction postérieure⁴.

De toute évidence, Julien n'était pas encore né lorsque l'aqueduc fut réalisé. Quand il prit ses quartiers d'hiver à Lutèce en 357-358 et 359-360, les thermes dits de Julien étaient déjà détruits. Il y passa d'ailleurs trop peu de temps pour pouvoir concevoir et réaliser une œuvre si grandiose.

3. Fonds Vacquer à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

4. GRENIER (A). *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, IV^e partie, vol. 1, (Paris, 1960). M. Paul-Marie DUVAL, dans *Paris Antique* (Paris Hermann, 1961), plus prudent dans ses datations mentionne cette hypothèse sans la confirmer.

2. - *L'aqueduc aux 17^e et 18^e siècles*

Sully et Marie de Médicis décidèrent de capter les seules eaux de Rungis et de les conduire au Palais du Luxembourg par un aqueduc qui débiterait moins que son ancêtre gallo-romain. L'aqueduc actuel d'Arcueil fut construit de 1613 à 1624.

Treize ans plus tard, quand le Maréchal d'Effiat entreprit la construction du château de Chilly, il demanda au roi le don des eaux de l'ancien aqueduc romain vieux de 14 siècles. Malgré l'opposition de Francini, l'autorisation lui fut accordée à condition « que Sa Majesté pourrait, quand bon lui semble, reprendre la moitié des eaux pour son service et décoration des châteaux du Louvre et des Tuileries (8 août 1627). Par un renversement des pentes de l'ancienne conduite romaine, il conduisit les eaux de la plaine vers les douves du château et la pièce d'eau. Un plan des sources utilisées par le marquis fut dressé à cette occasion.

De ces travaux il reste trois vestiges apparents : trois regards situés l'un sur le territoire de Fresnes et les deux autres sur celui de Chilly.

Dans la plaine, entre Chilly et Wissous, sont aménagées trois cheminées, et une quatrième devant les immeubles actuels de la rue de la Pointe. La canalisation change de direction au niveau du regard situé face à la rue de Launay (au début de ce siècle, la rue Letourneau, derrière le regard, se nommait rue du Regard). A 80 m de celui-ci rue d'Effiat, se trouve le deuxième regard, séparé par 300 m seulement des douves du château où l'eau se déverse.

L'opposition de Francini et la clause restrictive de Louis XIII à l'autorisation donnée à Effiat ne sont pas sans fondement, car l'approvisionnement en eau de Paris en constante extension, était un souci des urbanistes de l'époque; en 1687, Louvois espérait faire conduire ces eaux aux Tuileries, aux Invalides et aux fontaines publiques. Ce projet fut repris par Michel de Chamillart, à la fin du 17^e siècle⁵.

Lorsqu'Antoine d'Effiat, petit-fils du marquis, demande le renouvellement du brevet obtenu par son aïeul, il se heurta à l'opposition des habitants de Wissous : il prétendait pourtant ne pas détourner les eaux qui vont à Wissous, mais seulement empêcher les Wissousiens de barrer l'eau venant à

5. *Bibl. nat.*, Fonds Clairambaut, 1167.

son château. Les chanoines de Notre-Dame qui ont des biens à Wissous, accusent de même dans une requête aux Requêtes du Palais, les habitants de Chilly de détourner les eaux de la Fontaine. Finalement Effiat obtient que la moitié des eaux trop basses pour être réunies à l'aqueduc d'Arcueil pourront aller vers le château de Chilly, et l'autre moitié des eaux sera distribuée dans les villages où elles passent.

Cette rivalité entre les deux villages dura presque un siècle ⁶. Dès octobre 1659, Charles Petit, fontainier à Chilly et plusieurs habitants de Chilly sont accusés de détourner le cours des eaux. Les Requêtes du Palais, par défaut, font défense à Petit et consorts de continuer leurs travaux à peine de 500 livres d'amende et permet d'emprisonner les contrevenants ⁷.

En janvier 1706, l'intendant des eaux de l'Isle-de-France trouve, dans la plaine, l'intendant d'Effiat et des ouvriers creusant un trou pour obtenir de l'eau. Le lendemain 200 hommes de Wissous réunis au son du tocsin comblent le trou creusé aux Eludois, terroir de Wissous, empêchant même que les fontainiers du roi ne visitent l'aqueduc. Procédures s'en suivent. Francini de Grandmaison conseille Effiat sur l'attitude à adopter vis-à-vis du Parlement pour obtenir satisfaction.

Les Wissousiens ne disposaient que de quelques sources dans le quartier des Glaises insuffisantes pour les cultures et le rouissage du chanvre, en particulier, ce qui explique leur acharnement à conserver les eaux de la plaine.

Ce même souci anime la duchesse de Durfort Duras lorsque le 29 août 1779, elle vend à Foulon, seigneur de Morangis, 10 arpents dans l'enclos du Vieux Parc plus 7 arpents 1/2 à côté : « à condition que la conduite d'eau qui y passe ne sera pas touchée, ni le regard qui restera à sa place; attendu que la porte en est ouvrante du côté et sur la terre du dit Foulon, la duchesse aura la liberté de faire ouvrir à ses frais en bouchant l'ancienne baie du côté de Morangis ». La duchesse se réserve la totalité des eaux, sans que Foulon puisse en rien divertir, et la liberté pour les fouilles et réparations qui pourront être faites ⁸.

6. Voir GUILLOSSOU (P.) *Structures agraires de Wissous au 18^e siècle*, 1^{re} partie, dans notre bulletin 1968, p. 45 à 49

7. *Arch. nat.*, S 451.

8. *Archives de la principauté de Monaco*, T 832.

3. - *L'aqueduc depuis un siècle*

En 1867, Patrice Salin écrit ⁹ : « aujourd'hui les fossés du château sont complètement à sec, les eaux qui venaient s'y déverser, n'y coulent plus maintenant que dans les années pluvieuses, parce que le canal qui est construit en pierre de taille, est éboulé sur plusieurs points, ce qui empêche leur écoulement, les force à se perdre dans les terres ou les fait refouler dans l'autre bras du canal qui va à Wissous. Il serait à souhaiter que les habitants fissent réparer ce canal ».

C'est ce que fit en 1870 Maître Mocquart, ex-notaire de Napoléon III et propriétaire de la maison bourgeoise élevée à la place du château d'Effiat, au 19^e siècle. Et voici la description des regards (improprement appelés de Louis XIV, puisqu'ils furent construits sous Louis XIII) donnée par l'architecte Marchandou de la Faye ¹⁰, « la construction se termine par une coupole élevée sur un plan carré surmonté d'un petit lanterneau de caractère toscan. Ce bâtiment est entièrement en pierres de taille de 0,30 m de hauteur : l'appareil en est assez irrégulier et chaque assise est posée sur un épais lit de mortier formé avec de la brique pilée, ce qui donne des joints assez considérables.

A l'intérieur le sol est en contrebas de 0,99 m du sol extérieur : 3 marches de hauteur irrégulière y conduisent. Le sol est fermé d'un pourtour de dalle faisant le tour de la citerne ayant 1,55 m × 1,52 m × 0,90 m où arrive le débouché des canalisations. On peut se rendre d'un regard à l'autre par cette canalisation qui a 1,60 m au débouché du regard, mais la hauteur diminue assez rapidement et ce n'est qu'en rampant que l'on arrive à l'autre regard ; la canalisation est à sec depuis quelques années ».

Le 10 mai 1926, les regards appartenant à M. Mouthon, directeur du « Journal », sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, après un avis favorable de la Commission du 11 décembre 1925.

Bien que la loi du 31 décembre 1913, complétée par celle du 23 juillet 1927 interdise l'affichage sur les monuments historiques, le regard qui fait face à la rue de Launay était couvert d'affiches.

9. *Notice sur Chilly-Mazarin*. Paris, impr. Le Clerec, 1867, in-4°, 266 p.

10. *Bulletin monumental*, année 1896.

Il ne fut pas épargné non plus le 31 mai 1969, lorsque, heurté par un gros véhicule, il s'est à demi effondré. Cet accident eût pu, néanmoins être évité, si l'alignement de la route promis depuis 30 ans, avait été réalisé.

« Telle est la rançon du progrès... il ne servait à rien » dirent certains. Et pourtant son jumeau de Fresnes a été non seulement préservé, mais mis en évidence par la proximité de l'autoroute. Et l'aqueduc d'Arcueil subsiste toujours dans sa sérénité olympienne; il fut réutilisé par l'ingénieur Belgrand pour faire circuler les eaux de la Vanne.

Marie Josephe BAUTRAIT.

Bonchamp en forêt de Dourdan

Par une décision imminente, le massif forestier de Saint-Arnoult et de l'Ouye, va redevenir Forêt Domaniale de Dourdan. Rendons hommage aux responsables qui ont reconnu la validité des arguments historiques, remontant à plusieurs siècles, que la commission municipale, spécialement créée à cet effet, leur avait fournis.

Si quelques visiteurs pénètrent en forêt, venant de Dourdan, qu'ils prennent la direction de Rouillon, charmant petit écart. Ils découvriront en bordure de cette forêt de Dourdan, une belle propriété dont la blancheur toute récente se détache sur le vert profond d'une haute futaie. C'était, il y a quelques années un charmant petit château de briques, au fronton triangulaire, appelé Bonchamp, ancienne demeure des champs du baron Jubé de La Perelle, général d'Empire.

Profitons de l'année Napoléon pour rappeler le souvenir de cet officier supérieur dont beaucoup de Dourdanais ignoraient, non pas l'existence, (puisqu'une rue de Dourdan porte ce nom), mais les états de service.

Augustin Jubé naquit le 12 mai 1765, à Vert-le-Petit¹, du mariage d'Augustin Claude Jubé régisseur des terres du Bouchet et de Leuville, et de Charlotte Eury de La Perelle, de vieille noblesse normande (Il prendra le nom de jeune fille de sa mère, quand il sera fait baron).

L'état de ses services figure dans le cartouche de ses armes, il serait trop long de les énumérer dans cette courte étude.

Mort à Dourdan le 3 juillet 1824 (l'année même où disparaissait à Sainte-Mesme, son illustre contemporain, l'architrésorier Charles-François Lebrun, duc de Plaisance), il repose dans le vieux cimetière de Dourdan, auprès de Louise Jubé de La Perelle, sa petite fille dont le souvenir, par contre, est resté très vivace aux Dourdanais.

1. Arr^t d'Evry, canton de Mennecy.

Dans le charmant château de Bonchamp, s'éteignait le 13 février 1877 Félicitée-Renée-Louise-Emmanuelle-Marie-Gabrielle de Brivazat-Beaumont, veuve de Camille-Jean-Baptiste-Auguste-Napoléon Jubé baron de La Perelle, fils d'Augustin Jubé. Au terme de son testament fait olographe à Paris, le 28 janvier 1871 la baronne Jubé de La Perelle, « affectait à une fondation charitable, qui porterait le nom de sa fille bien aimée Louise-Marie Jubé de La Perelle, le cinquième de sa fortune » et indiquait expressément : « Monsieur le Curé de Dourdan, Monsieur le Maire de Dourdan, Monsieur le Juge de Paix du Canton Nord de Dourdan, s'entendront chaque année dans le mois de juillet pour le choix d'une jeune fille âgée de dix-huit à vingt et un ans accomplis, qui pour sa moralité, sa bonne conduite, et son amour du travail, se sera attiré l'estime générale; le neuf août, anniversaire de la naissance de ma chère enfant, il sera dit pour elle une messe solennelle en blanc; au prône Monsieur le Curé voudra bien rappeler le motif de la fondation, proclamer le choix fait et remettre à la jeune fille élue un procès-verbal signé du Curé, du Maire et du Juge de Paix, constatant le droit pour la jeune fille de toucher les arrérages des fonds placés après prélèvement des frais de la cérémonie religieuse qui devra avoir toute la solennité dont l'église de Dourdan est susceptible. La somme représentant ces arrérages devra être remise à la jeune fille le jour de son mariage seulement avec les intérêts qu'elle aura produits depuis le jour de la cérémonie jusqu'au jour du mariage; le premier enfant qui naîtra du mariage portera le nom de Louise-Marie si c'est une fille, et de Louis-Marie si c'est un garçon. C'est ainsi que pourra se perpétuer dans la ville de Dourdan le souvenir de ma chère bien regrettée et bien aimée fille... »

Cette fondation fut concrétisée par un décret du Président de la République du 2 août 1878, le legs fut délivré par acte de M^e Pourcelt, notaire à Paris, du 25 septembre 1878 et accepté par M. Ortiguier, maire de Dourdan, le 18 juillet 1879.

Un « règlement pour le choix d'une jeune fille appelée à recueillir le legs fait par Madame la baronne Jubé de La Perelle » fut établi le 20 juillet 1879 et signé par M. Lemaitre, juge de Paix du canton Nord de Dourdan, M. l'abbé Gérard, curé doyen de Dourdan et M. Ortiguier, maire. Ce règlement fut approuvé par M. le Préfet de Seine-et-Oise, le 17 décembre 1886.

Avant même que ne fût approuvé le règlement, le conseil électoral qui devait, en principe, ne comprendre que le juge de Paix, le curé doyen et le maire, avait été complété par l'adjonction du collège électoral de la rosière de Dourdan « Rosière Michel » avec voix délibérative ce qui provoqua dès la première réunion des observations de la part du juge de Paix. Les autres membres passèrent outre à ces remarques avec l'assentiment, il est vrai, du légataire universel et de l'exécuteur testamentaire de la baronne Jubé de La Perelle.

Lors de la première réunion tenue le dimanche 3 août 1879 à 7 h 1/2 du soir, M^{lle} Ernestine Fournaiseau, obtint dix voix sur quinze votants dont un bulletin blanc et fut appelée à profiter du legs de la baronne Judé de La Perelle comme première rosière.

Il faut se reporter au 24 février 1881 pour connaître la suite de ce choix qui ne fut pas des plus heureux : lors de cette réunion tenue également à la mairie de Dourdan, les membres du collège électoral durent constater « que depuis quelque temps il est de notoriété publique que la conduite de cette jeune fille n'est plus en rapport avec celle qu'on pouvait attendre et désirer d'une personne favorisée par cette distinction ». Par onze voix sur douze votants, dont un bulletin blanc, M^{lle} Fournaiseau fut déclarée déchue du bénéfice qui lui avait été attribué par la délibération du 3 août 1879.

C'est le 3 juin 1881 que rebondit l'incident de l'élection de la première bénéficiaire du legs : ce jour-là, devant le collège électoral, deux points furent soulevés, le premier relatif à la validité de la constitution du collège électoral par l'adjonction des membres de celui de la rosière Michel, le second relatif à la déchéance du legs prononcé par les membres du collège électoral.

M^{lle} Fournaiseau, s'étant mariée le 24 février 1881 demandait à recueillir le legs qui lui avait été attribué. Elle avait fait appuyer sa requête par exploit d'huissier demandant la délivrance du legs et une instance était engagée devant les tribunaux. Le maire de l'époque qui était M. Gautereau, se trouvait devant le dilemme suivant : avouer le vice de forme que présentait l'adjonction des membres du collège électoral de la rosière Michel aux membres du collège électoral Jubé de La Perelle ou bien délivrer le legs ou le refuser en considérant « qu'accorder le bénéfice du legs à celle qui aux yeux de tous en a démerité se (*sic*) serait légitimer l'inconduite, manquer

d'égard à la mémoire vénérée de Madame et Mademoiselle Jubé, se (*sic*) serait aller contre l'institution noble et généreuse et moralisatrice que nous leur devons, se (*sic*) serait une insulte des plus inqualifiables à leurs mânes qui reposent si près de nous et qui de leur tombe jetterait (*sic*) un cri de réprobation que tous les cœurs honnêtes pourraient entendre ».

Les avis du collège électoral étaient très partagés : devait-on, ou ne devait-on pas admettre la participation au vote du membre du collège électoral de la rosière Michel ? Dans l'impossibilité de s'entendre, les membres décidèrent de faire une démarche auprès du Président du tribunal civil de Rambouillet en lui demandant « de vouloir bien faire donner une solution prompte à l'instance pendante qui intéresse au plus haut point la ville de Dourdan ». La séance est levée et est ajournée. Il est intéressant de reproduire la fin du procès verbal :

« Toutefois avant de se séparer, qu'il lui soit permis de se faire l'écho et l'interprète des sentiments de toute la ville en exprimant le vœu qu'une solution conforme aux pensées moralisatrices qu'ont dictées à Madame Veuve Jubé sa généreuse institution soit donnée à l'instance en cours, que cette solution s'inspirant du noble sentiment de la testatrice, puisse aider dans la plus large mesure, à la propagation du bien qu'elle a voulu faire, afin que l'œuvre qu'elle a fondée, en perpétuant dans notre ville son souvenir et celui de sa fille, soit une source sans cesse renaissante de vertus domestiques ».

La réunion de ce collège fixée au 31 juillet 1882 fut renvoyée car le tribunal civil de Rambouillet devait prononcer son jugement le 30 août 1882. Il débouta de son instance M^{lle} Fournaiseau qui fit appel car un arrêt, du 15 avril 1884, a déclaré « que le règlement établissant le collège électoral avait force de chose jugée, était partie intégrante du testament lui-même ». Il y a tout lieu de penser que le legs ne fut pas délivré à M^{lle} Fournaiseau.

Les registres du collège électoral de la Rosière² ne mentionnent pas le résultat du procès jugé en appel mais un heureux hasard m'a fait découvrir aux Archives des Yvelines, dans *l'Indépendant de Rambouillet*, une suite inattendue de l'affaire dans un compte rendu de procès d'assise pour infanticide : La mère qui avait tué son enfant et enterré le corps dans son jar-

2. Archives municipales de Dourdan déposées au château.

din, n'était autre que la première rosière Noire³ et l'article relatait subsidiairement le procès intenté par la mère assassin pour toucher le legs et le verdict du tribunal de Rambouillet qui déboutait la rosière de sa demande et la condamnait aux frais, « ce qui ne l'avait pas empêchée de donner naissance à un gros poupon joufflu qui narguait les membres du collège électoral »⁴.

Ce petit fait d'histoire local méritait bien d'être signalé !

Les registres s'arrêtent à l'assemblée du 2 août 1952. Le collège ne comporte plus que trois membres : M. Charpentier, juge de paix à Dourdan, M. Pavard, maire de Dourdan et M. l'abbé Dupont représentant le curé doyen. Les membres du collège électoral de la rosière Michel ne participent plus aux réunions depuis 1895. Même l'exécuteur testamentaire Doumet-Adamson ne vient plus aux réunions et donne procuration.

Cette assemblée du 2 août 1952 décide de ramener le nombre des obligations du testament à deux seulement qui sont les suivantes : primo, le culte sera sollicité en vue de dire une messe chaque année; secundo, la commune continuera comme par le passé à entretenir la tombe de M^{lle} Jubé de La Perelle. La somme annuelle de 1 000 francs, sera répartie entre le curé doyen de Dourdan et la commune. Toutes les autres obligations contenues dans le testament sont abrogées.

Si le lecteur a quelques loisirs, il pourra gravir la pente de Liphar et s'incliner sur la tombe de Louise Jubé de La Perelle (qui se trouve à l'ombre du mur longeant la côte de Liphar)⁵ ou aller jusqu'au musée de Dourdan : un buste en marbre rappelle son souvenir, et une de ses œuvres, vaste panneau peint à l'huile, (tableau de chasse traité à la manière d'Oudry), nous rappelle sa jeunesse heureuse sous les futaies du parc de Bonchamp.

Jean CHANSON.

3. Ce surnom lui fut donné car elle était tenue de porter le deuil un an.

4. C'est un des frères de cet enfant qui fut assassiné.

5. Juste en face de sa tombe, se trouve celle de son fiancé, André-Jean-Baptiste-Emile Fouqueau de Pussy qui fut légataire de la baronne de La Pérelle et hérita de Bonchamp qu'il vendit à M. Doumet-Adamson le 30 mars 1884, ne s'en réservant que la jouissance. Il mourut à Dourdan le 26 mars 1917 sans avoir jamais été marié.

Station acheuléo-levallouienne de Santeny¹

Description topographique du site

Cette station est située au sud-ouest du village de Santeny dont elle déborde les limites s'étendant légèrement vers l'est sur Servon² et vers le sud sur Mandres¹. Elle se trouve en bordure et au sud de la R.N. 19, au voisinage de la station de chemin de fer de Servon-Santeny.

Les coordonnées Lambert sont : 616-618 \times 112-113³. Le plateau briard atteint à cet endroit une altitude comprise entre 93 et 96 m; il descend en pente douce vers le ruisseau Réveillon ou Rouillon qui coule 1 km au nord à la cote 65 tandis que les versants sud et sud-ouest surplombent l'Yerre qui coule à 3 km de la station (cote 43).

De ce terrain, la « Générale Brique » extrait de l'argile à brique. Le directeur de cette entreprise a bien voulu m'autoriser au cours de l'été 1961 à y ramasser les vestiges préhistoriques qui étaient mis au jour. Qu'il en soit encore vivement remercié.

Description géologique⁴

De haut en bas :

Quaternaire : Terre arable et limons récents qui ont fourni une belle hache polie puis limons anciens (limons des plateaux) fendillés et doux (8 et 7 de Ladrière), le tout sur une épaisseur de 2 m.

1. Val-de-Marne arr^t de Créteil, canton de Boissy-Saint-Léger.

2. Seine-et-Marne, arr^t de Melun, canton de Brie-Comte-Robert.

3. Voir carte I.G.N. au 20 000^e, Brie-Comte-Robert, n° 1-2.

4. Voir pl. V.

Tertiaire : stampien recouvert d'un pulvérulent sableux rouge avec cailloutis de meulières et de silex. Plus de cent blocs de grès stampiens de 0,50 à 1 m de diamètre et autant de plus petits parsèment le terrain décapé à la bêche depuis 1910 sur 5 ha.

C'est à la base de la « terre à briques » au niveau du cailloutis qui contient par endroits des rognons de silex de gros-seur et de qualité moyennes, que j'ai récolté *in situ* environ 200 silex acheuléens et levalloisiens, non roulés, dispersés sur ces 5 ha.

Description de l'outillage acheuléen final

1. - Un très beau biface intact, à peine patiné⁵ (long. : 125 mm; larg. max. : 80 mm; ép. max. : 38 mm; poids : 390 g; $L/a = 2,6$; $n/m = 91,3$; $M/e = 2,25$; $L/M = 1,60$). Par transparence, sur un bord et à la pointe, le silex est de couleur cire; ailleurs il est laiteux ou beige. Le cortex conservé sur la partie dorsale bombée vers la base, ce qui en facilite la préhension, est grisâtre. La qualité du silex a rendu difficile la finition du milieu de la face plane mais les bords, la pointe et même la base amincie ont été très soigneusement travaillés.

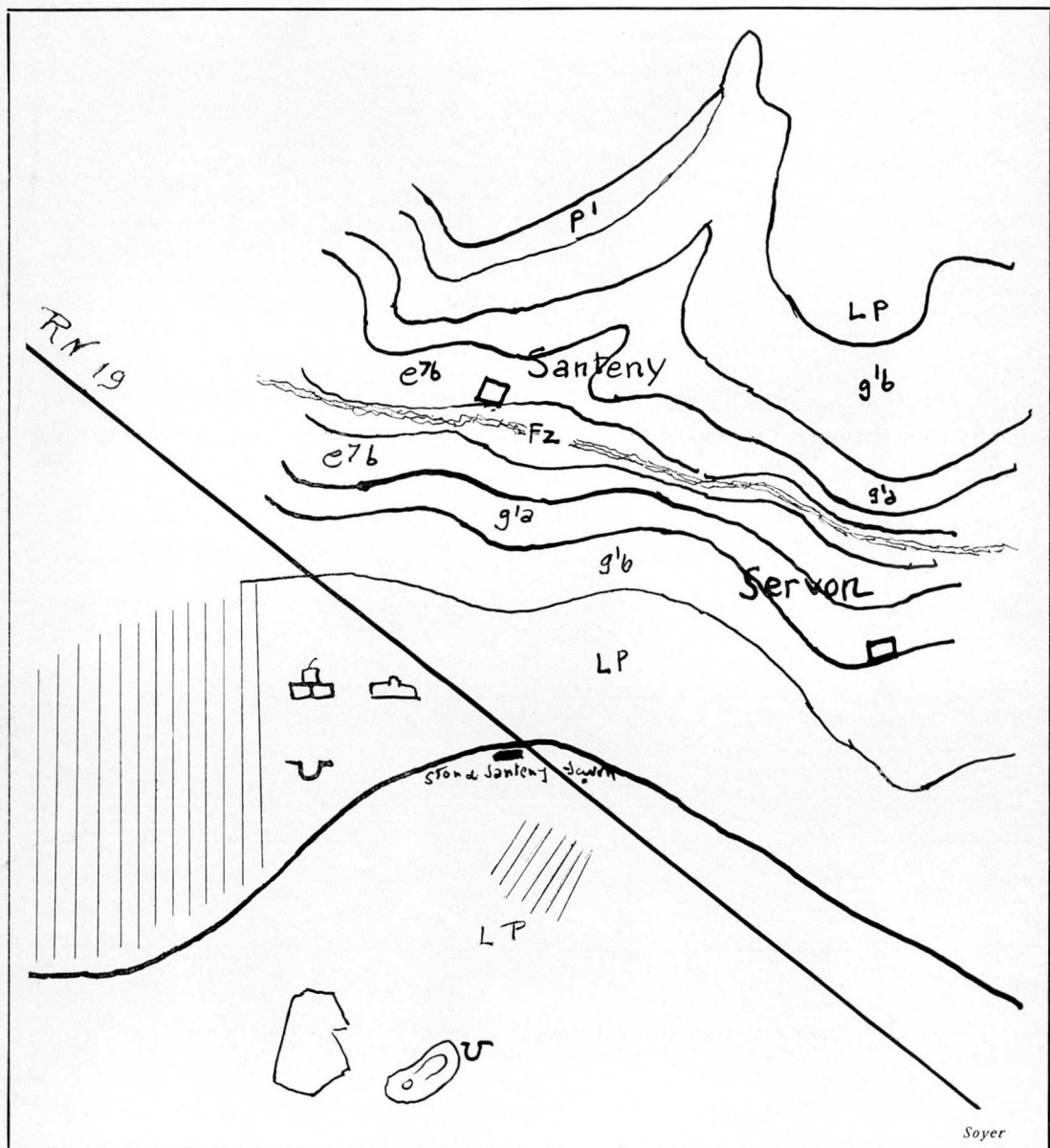
Cette belle pièce reposait à plat sur un sol encore limoneux recouvrant le cailloutis moyen de base, au niveau des grès stampiens.

Une autre pièce au tranchant grossièrement taillé en hachereau était distante d'un mètre. En outre, une hache polie à chanfreins retaillée, en silex blond, glissée du sommet se trouvait au même niveau.

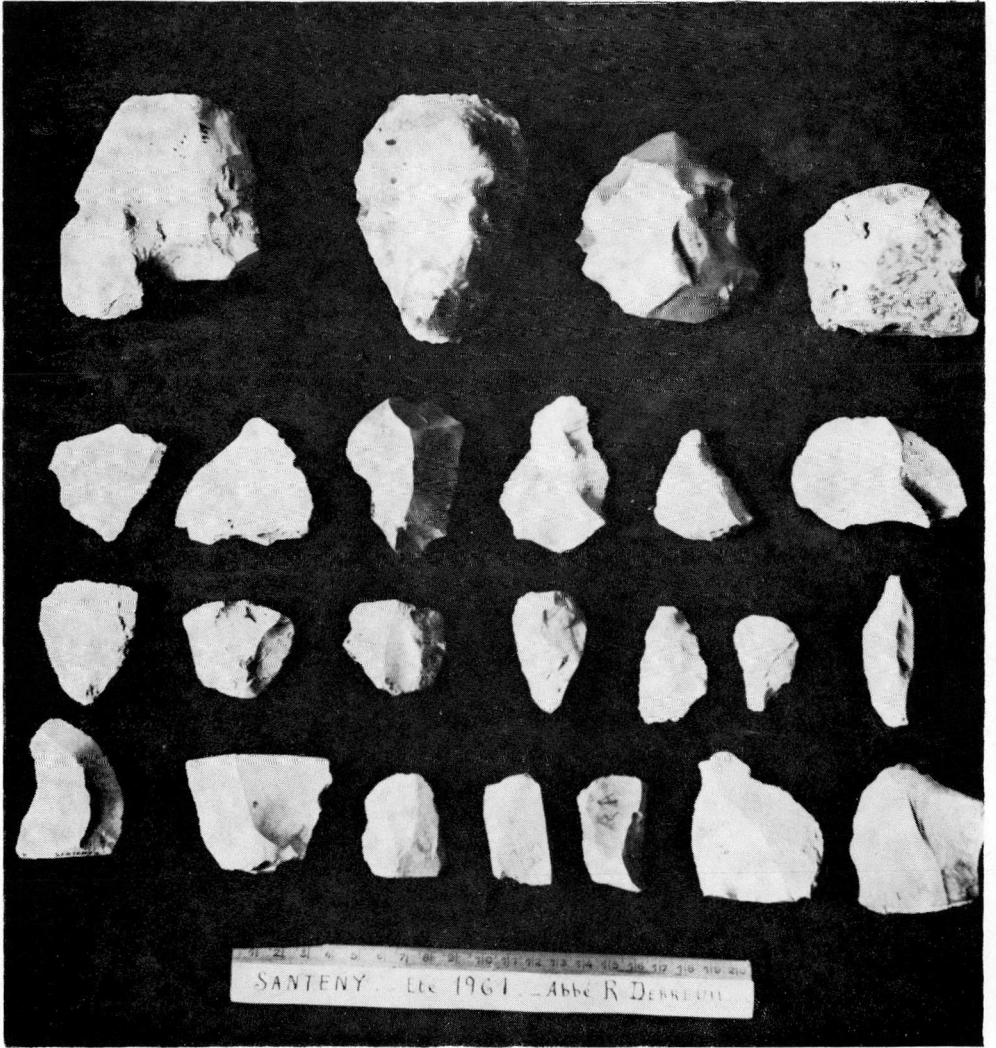
2. - Le second biface⁶, s'il n'y manquait la pointe serait également très beau mais elle a été cassée depuis sa fabrication si l'on en juge par la patine de l'extrémité qui est du même blanc laiteux que celle de tout le biface aux endroits taillés (long. : 105 mm; larg. : 85 mm; ép. : 42 mm; poids : 440 g; $L/a = 3$; $n/m = 88,8$; $M/e = 2$; $L/M = 1,5$).

5. M. Harper KELLEY, maître de recherches C.N.R.S., directeur du département de la préhistoire au Musée de l'Homme a admiré ce beau spécimen. Voir pl. VI, 2^e outil en haut à gauche.

6. Le premier à gauche sur la photographie (pl. VI).



Santeny. Carte géologique.



Santeny - Collection abbé R. Debreuil.

En deux points, des hachures sont destinées à affiner l'allure de l'outil. De fines retouches sur la moitié supérieure de chaque bord devaient se poursuivre jusqu'à la pointe et donner un instrument remarquable. La tenue en main est particulièrement agréable grâce à la forme naturellement concave de la base et à la permanence locale du cortex. Un décapage très mince de ce cortex sur la plus grande partie d'une face et sur la moitié de l'autre face a nécessité une grande habileté, le silex donnant l'impression d'être épluché comme un fruit. Ce biface semble plus ancien que le précédent.

3. -Le troisième biface⁷ d'un beau silex blond conserve des arêtes très coupantes; il a gardé son cortex sur un tiers de sa face supérieure. Le gel a complètement supprimé la face inférieure à une époque sans doute récente. Ainsi réduit, il a les dimensions suivantes : long. : 90 mm; larg. : 70 mm; ép. : 32 mm; son poids est de 180 g.

4. - Le quatrième biface⁸ est privé de sa pointe et réduit à la moitié de sa longueur initiale. La cassure est ancienne et recouverte d'une patine blanche comme l'une des faces. La base a été diminuée en épaisseur par le gel. On remarque quelques incrustations calcaires. (Long. actuelle : 68 mm; larg. : 75 mm; ép. : 35 mm; poids : 195 g).

Parmi les autres pièces acheuléennes recueillies, mentionnons : deux percuteurs de 75 mm de diamètre portant la trace de nombreuses étoilures; un fort nucleus de couleur cire à quatre larges enlèvements recouvert d'une patine ancienne; un très beau racloir mesurant 80 × 50 × 25 mm et pesant 110 g, à patine blanc-crème, bien travaillé sur les deux faces avec fines retouches sur tout le pourtour de sa face supérieure et cortex conservé sur une petite surface; enfin, une pièce de forme foliacée « ficron » ayant conservé son cortex sur le quart de sa surface, patiné blanc-crème partout ailleurs. (87 × 42 × 25 mm; 100 g).

A signaler en outre quelques pièces d'un acheuléen plus ancien à patine vieux-rose ou brune, de facture peu poussée semblant avoir été utilisées.

7. Le troisième en partant de gauche (pl. VI).

8. 4^e en partant de la gauche (pl. VI).

Description de l'outillage levalloisien VI-VII

160 pièces ont été recueillies en ce même lieu sur le sol stampien décapé de son limon. La plupart sont d'un blanc pur. Certaines sont d'une très belle facture et d'un fini parfait, les pointes surtout. L'une de belle longueur (75 mm) d'un blanc porcelaine dont la base sinueuse a la forme « chapeau de gendarme » est très finement retouchée sur tout le contour de sa face inférieure bleutée par endroits. La saillie du bulbe a été diminuée. Une autre, blanc ivoire, de forme parfaite, possède les mêmes retouches délicates mais elles se trouvent à la partie latérale supérieure et à la pointe. La base légèrement courbe montre un travail de préparation « à facettes ». Le bulbe a été « rafraîchi » comme sur la pièce précédente.

Est à signaler tout particulièrement un nucleus pesant 1830 g entièrement blanc-gris à dix larges enlèvements sur le pourtour dont plusieurs à facettes.

Une dizaine de pièces à patine jaunie représentent un levalloisien plus ancien.

Inventaire du matériel levalloisien.

- 1 nucleus
- 4 percuteurs (2 ronds, 2 longs)
- 40 belles pièces dont 16 à facettes comprenant : 10 pointes, 15 racloirs, 3 grattoirs, 10 lames, 1 burin.
- 66 pièces incomplètes dont 14 à facettes.
- 49 éclats dont 41 avec cortex et 8 torsos.

Conclusion

Cette récolte d'acheuléen supérieur et de Levallois VI ou VII m'a semblé mériter d'être publiée car on connaît peu de gisements acheuléo-levalloisiens dans la région est de Paris. Cette découverte me paraît d'autant plus importante que cette station restitue un habitat préhistorique intact et non pas, comme c'est généralement le cas des gisements sur terrasses, une industrie transportée de tout le voisinage et, par la même, usée. Il n'est malheureusement pas possible de pousser plus loin l'étude de ce site car cette récolte faite tardivement sur des lieux décapés depuis des années ne pouvait permettre aucune statistique.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BREUIL (abbé H.). *Limons quaternaires entre Beauvais et Soissons* dans *Bulletin de l'Association pour l'avancement des sciences*, 1899.
- CAPITAN. *Les alluvions quaternaires des environs de Paris* dans *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1901, p. 337.
- BORDES (F.) et FITTE (P.). *Contribution à l'étude des limons et de leurs industries primitives. La Briqueterie d'Allone (Oise)* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1949, p. 52-63; 1 fig., 5 pl.
- BORDES (F.) et FITTE (P.). *Les limons de la région de Villejuif et leurs industries paléolithiques* dans *L'Anthropologie*, 1949, p. 1-193 et 406.
- BAUDET (J.-L.). *Eléments de chronologie post-glaciaire* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1952, p. 165-167.
- BORDES (F.). *Les limons quaternaires du bassin de la Seine, stratigraphie et archéologie paléolithique* (Mémoires 26 de l'Institut de paléontologie humaine). Paris, Masson, 1954, in-4°, 472 p., 175 fig., 34 tableaux, 1 carte.
- BREUIL (abbé H.) et KELLEY (Harper). *Le paléolithique ancien* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, nov. 1954, fasc. 8 hors pagination, livre jubilaire de la S. P. F., p. 9 à 26.
- BREUIL (abbé H.) et KELLEY (Harper). *Les éclats acheuléens à plan de frappe à facettes de Cagny-la-Garenne (Somme)* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1956, p. 174-191, 13 fig.
- TAMAIN (Guy). *Contribution à l'étude du Quaternaire des « Hautes Bruyères », Villejuif (Seine)* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1962, p. 268-277, 3 fig. et 1963, p. 771-778, 6 fig.

Raoul DEBREUIL.

Prospection aérienne

Il est quasiment impossible d'user de l'avion pour prospector tout le nord du département en raison des interdictions de vol et des règlements de navigation aérienne particulièrement sévères aux approches des aérodromes d'Orly et de Brétigny. La sécurité aérienne connaît des impératifs qu'on ne saurait discuter.

Il reste cependant la couverture photographique de l'Institut géographique National à utiliser en étudiant les clichés de la Photothèque à St-Mandé, étude qui est devenue malheureusement onéreuse et difficile du fait de la densité grandissante de l'habitat et de l'extension des grands travaux d'urbanisme de la région parisienne qui viennent tout bouleverser.

C'est le cas notamment de la voie de Paris à Orléans que je n'ai pu survoler qu'à partir d'Arpajon en venant de Trous-sus-le-Noble par Montlhéry.

La voie figure à la fois dans l'*Itinéraire d'Antonin* et sur la *Table de Peutinger*, avec mention de la station de Saclas au passage de la Juine.

Selon Dutilleux¹ la voie partait de la Cité au Petit-Pont, prenait la Rue St-Jacques, traversait le « Fief des Tombes » et par Arcueil et le tracé de la N. 20 actuelle traversait l'Yvette à Longjumeau après avoir passé la Bièvre à Antony.

Je ne crois pas qu'elle passait par Guiperreux qui concerne un gué sur une voie transversale pour gagner Corbeil.

Au sud de Longjumeau elle dérivait un peu à l'ouest (limite intercommunale) pour reprendre semble-t-il le tracé de la N. 20 un peu au nord de Montlhéry. Une étude des cadastres devrait apporter d'utiles renseignements notamment grâce au relevé des noms des lieux-dits. Il est extrêmement dange-

1. *Recherches sur les routes anciennes dans le département de Seine-et-Oise*, Versailles, impr. Cerf et fils, 1881, in-8°, extrait du *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 1881, p. 50 et ss.

reux de se reporter aux trouvailles faites d'objets celtiques ou gallo-romains, voire mérovingiens pour tendre à faire passer aussitôt dans les lieux concernés des voies anciennes comme cela se pratiquait naguère systématiquement (voir le répertoire de Toussaint² pour la zone entre Dourdan et Arpajon).

La voie romaine traversait l'Orge à Arpajon, camp fortifié longtemps appelé Châtres ou Chastres. Dutilleux signale un autre camp romain à Courcouronnes, sans guère de précision, et signale utilement, au passage, que St-Michel-sur-Orge s'appelait autrefois : *Villa Romanaria*³ et Ste-Geneviève-de-Bois : *Serquigny*.

Vu d'avion, l'ancien chemin (qui sert de limite intercommunale) sort d'Arpajon et est encore très visible à l'ouest de la N. 20 au-delà de la Croix Rouge puis à l'est, un peu avant les « Quatre Vents », escaladant la pente de Torfou pour redescendre ensuite à la « Vieille Poste ». Il rejoint ensuite la N. 20 et tout laisse supposer que les deux voies traversent ensemble le bourg d'Etréchy où l'on retrouverait l'étymologie d'Estrée (Strata : voie). Elles longent ensuite la « Butte St-Martin » tout près de la Juine, (au Moulin un chemin part vers le sud-est, au-delà de la rivière et par les bois et le plateau) elles passent devant le château de Jeurre et parviennent à Etampes par St-Michel et le faubourg Evezard.

La vue d'avion n'apporte là rien de neuf si ce n'est une belle vision de la vallée de la Juine avec de jolis châteaux (Jeurre, Brunehaut, Morigny), la marquetterie des bois et des prés, des bassins, des tourbières, et des cressonnières, et le grand front de taille très blanc d'une immense sablière.

La voie ancienne et la N. 20 se séparent à Etampes. Le tracé romain par St-Gilles et une série de points fortifiés traverse séparément plusieurs bras de la Chalouette. Au Petit St-Mars, elle escalade le Rouge-Mont et se trouve sur le plateau, près de Villesauvage où l'on peut repérer à la saison propice, les importantes substructions de la Villa de la Treille. Elle passe tout près de La Malmaison puis une grosse borne

2. *Répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise (période gallo-romaine et époque franque)*. Paris, A. et J. Picard, 1951, in-8°, 142 p.

3. Hypothèse de l'abbé Lebeuf dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (Paris, libr. de Féchoz et Letouzey, 7 t. in-8°, 1833-1893), t. IV, p. 357-8. M. Michel Roblin dans *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque* (Paris, Picard, 1951) ne la reprend pas.

armoriée, la « Borne à la Calande », sert de limite intercommunale, avant que la voie ne s'engouffre dans un vallon où la rejoint un ancien chemin qui vient du Nord-Ouest, le chemin de St-Marc, pour traverser la Juine à Saclas, station romaine.

Au-delà il n'est pas facile de distinguer la voie directe qui monte le raidillon au sud du cimetière. Les traces sont confuses avec des pierres éparses dans les champs et des embryons de haies sauvages.

Sur le plateau, elle est très claire par contre et vite rejointe par la D. 49, qui a pris une pente plus douce, au carrefour de la « Croix de mille heures » qui est spectaculaire avec une série de chemins qui arrivent les uns après les autres.

La voie ancienne est, semble-t-il désormais rectiligne et strictement recouverte par la route départementale actuelle. Le carrefour avec le chemin de St-Mathurin est remarquable. Ce dernier fait, à l'ouest, une boucle pour passer la Juine par un gué encore visible à La Pierre.

On aperçoit, au sud, le solide château de la Porte qui commande et surveille ainsi les deux voies, notamment le gué de La Pierre qu'il pouvait bloquer en lâchant les eaux.

Autruy chevauche la départementale et constitue à la fois un relais et un solide verrou. La ferme du Petit-Marais est un point intéressant.

Plus au Sud, le « Chantier Gaillard » voisine avec le « Bois Arthur » mais ne laisse rien voir de particulier. Nous voici sortis du département et par Acquebouille et Bazoches-les-Gallerandes la voie nous conduirait à Orléans.

Le chemin de Saint-Mathurin qui va de Chartres à Sens et à Larchant n'intéresse que peu l'Essonne. Dutilleux en parle néanmoins confondant malheureusement les deux sites de La Mône et de Sampuy, tous deux à un carrefour de voies romaines, le 1^{er} sur la voie de Beauvais à Blois par Poissy, Ablis Allaines, le second sur la voie de Blois à Paris par Allaines et Etampes. Il signale qu'entre Ouestreville (qu'il fait dériver étymologiquement d'estrée) et Intréville, des coupes de terrain ont révélé, sur le chemin, un blocage antique très particulier avec une seule couche de pierres brutes mais en deux voies parallèles, chacune large de 3 mètres et séparées par une banquette de terre d'un mètre de large. Le même cas se serait reproduit sur une coupe faite sur le terroir de Méréville mais avec un blocage fait de deux couches de pierres. Je n'ai rien

constaté de semblable d'avion. Par contre le hameau de St-Lubin avec son point d'eau et ses traces d'habitat antique constitue un site très intéressant (St Lubin et les cabaretiers ont une chapelle dans la Cathédrale de Chartres). Les « Terres Noires » d'Angerville n'ont pas révélé de sites, non plus que les approches de la Ferme de La Croix. Il serait utile d'examiner à fond, plus à l'ouest, le « bois de la Fontaine » sur le terroir d'Ormeville et la haie qui coupe le chemin. Là, chose rare, un dallage de la voie est encore en surface.

D. JALMAIN.

Fouilles et trouvailles

*Champlan*¹

Situation

C'est à la limite nord de cette commune que se trouve une colline dénommée Butte Chaumont² ou plus communément Butte de Champlan et dont les dimensions sont : pour la plus grande longueur environ 700 m, pour la largeur maximum environ 400 m.

Au sommet se trouve le point géodésique de la cote 135 et de cet endroit on comprend très vite l'intérêt que cette éminence a pu représenter aussi bien aux temps modernes qu'aux temps protohistoriques et même préhistoriques. Au cours de la première guerre mondiale y furent édifiés de nombreux forts et on peut facilement imaginer que dans des temps beaucoup plus reculés, la situation élevée de cette colline permettait de surveiller le déplacement des troupeaux et l'arrivée d'éventuelles invasions.

Au centre même du synclinal de l'Eure, la colline frappe tout d'abord l'observateur placé à son sommet par son isolement au milieu de la plaine, la vue n'y étant arrêtée qu'au nord par l'anticlinal de Meudon et au sud par celui du Roumois; et ensuite par son aspect de butoir à l'entrée des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, plus près toutefois de la première que de la seconde.

Géologie

C'est au pliocène que l'on fait remonter l'origine de ces buttes témoins que sont les buttes de la forêt de Fontainebleau, la butte Chaumont à La Ferté-Alais, la butte de Montlhéry et la butte Chaumont à Champlan. Cette dernière est couronnée par un terrain de calcaire d'Etampes et complètement éventrée par une sablière dans le stampien azoïque.

1. Arr^t de Palaiseau, canton de Longjumeau.

2. Carte I. G. N. au 1/25 000^e Corbeil-Essonnes 1-2, coordonnées Lambert : 595 × 112,5.

C'est une butte témoin de la surface structurale de Beauce posée, en avant poste oriental, sur celle de Brie. A l'arrière-plan, la surface de Beauce (plateau de Saclay, de Verrières, Villacoublay) barre l'horizon.

C'est en effet à cette époque où les fleuves et les rivières se cherchaient un lit que l'on doit ces survivances du passé. Erodée à son sommet où les meulières ont disparu, la butte de Champlan nous offre, grâce à l'exploitation d'une carrière de sable, un merveilleux livre ouvert sur 37 millions d'années.

L'étage stampien y est détaillé d'une façon très précise : A la base, les marnes à huîtres où les amateurs de paléontologie peuvent trouver *Ostrea cyathula*, *Ostrea longirostris*, ainsi qu'un échinidé, *Scutellum parisiense*, propre à la région. Les restes d'un sirénien *Halitherium schinzi* y sont très fréquents.

Un calcaire lacustre sert de transition entre les marnes à huîtres et les différentes couches des sables de Fontainebleau, toutes représentées et où, dans un étage correspondant aux sables de Vauroux, il n'est pas rare de trouver des dents de squales.

Après un calcaire grossier le sommet de la colline très remanié par des dépôts successifs de remblais, laisse toutefois apparaître un limon lœssique qui constitue la couche dans laquelle se trouve l'habitat que nous venons de fouiller.

Première occupation humaine

Un certain nombre de silex ayant été trouvé au cours de la fouille, bien que manifestement hors de leur stratigraphie propre, nous avons prospecté sur les pentes nord et nord-ouest. Nous y avons trouvé divers lames, éclats et grattoirs qui nous permettent de faire remonter l'occupation de cette colline au Néolithique.

Un très joli racloir avec coche pourrait, lui, remonter à une industrie plus ancienne.

Historique de la fouille

A quelques mètres du sommet et sur le versant nord de la colline furent découverts, il y a quelques années, au cours d'une fouille de prospection entreprise par notre ami Serge Pinson, quelques éléments de quincaillerie antique (2 fibules, 1 pièce de monnaie) ainsi que des débris de poterie, dont un plat en sigillée qui pouvaient laisser supposer l'existence d'un habitat sur une partie plus ou moins grande de la colline.

C'est le 25 octobre 1969, que fut accordée à Charles Sacchi, membre de la S. P. F. l'autorisation de fouille. Ces fouilles devaient très rapidement se transformer en sauvetage du fait de la disparition progressive de la colline. Une entreprise d'extraction ayant, depuis quelques années, transformé la butte Chaumont en une immense carrière de sable³ Ch. Sacchi devait, par la suite, nous déléguer ses pouvoirs pour mener à bien cette fouille, tout en nous guidant de ses conseils utiles et généreux.

*Topographie*⁴

La redécouverte précise de l'emplacement du gisement nous fut facilitée par le fait que le sommet de la colline, sur le versant nord et suivant un tracé est-ouest, avait été tronqué par un chemin ouvert par les ouvriers de la carrière. Ce chemin après un départ est-ouest s'incurve pour venir encercler le sommet de la colline à la façon d'un chemin de ronde, mais le gisement qui nous intéressait était enfoui sous plusieurs mètres cubes de terre et en partie dispersé dans des remblais partie à jamais perdu.

M. P. Dumontier eut le bonheur en prospectant, un jour, dans le talus du chemin, de découvrir une assez grande quantité d'ossements d'animaux ainsi que de la poterie. Le gisement découvert plusieurs années auparavant par M. Pinson était retrouvé, mais une trentaine de mètres plus au nord et à un niveau plus bas de plusieurs mètres. Ce qui laisse supposer que la quantité impressionnante de remblais déversée sur le sommet de la colline a glissé sur la pente du versant nord entraînant un affaissement des couches sous-jacentes dans lesquelles se trouvait notre gisement, donnant ainsi à tout ce que nous devons découvrir par la suite un curieux effet de penchement.

Travaux de fouille

Notre souhait le plus cher serait naturellement de pouvoir joindre, en partant du chemin, l'emplacement des premières fouilles menées par M. Pinson. Malheureusement,

3. Nous tenons à remercier M. LONGUET, conseiller-général-maire de Viry-Châtillon, propriétaire de cette carrière, d'avoir bien voulu nous autoriser à poursuivre nos fouilles et de nous avoir manifesté beaucoup de compréhension.

4. Voir pl. VII.

l'épaisseur des remblais est telle (plus de 10 m) qu'il nous faut abandonner cette idée et nous cantonner dans la fouille systématique des abords du chemin, ce qui représente encore un travail énorme.

Au début de la campagne 1968-1969, un sondage a été effectué sur le sommet de la colline à l'emplacement du sondage effectué précédemment par M. Pinson. Après le dégagement au bulldozer d'un rectangle de 35 m de long, sur 20 m de large, 3 tranchées ont été ouvertes et n'ont donné aucun résultat car nous n'avons pu distinguer aucune couche archéologique en place.

Ensuite, nous avons sondé sur une profondeur de 1 à 2 m et sur une longueur de 20 m environ, le talus gauche du chemin; ce sondage fut extrêmement fructueux puisque très rapidement une grosse quantité d'ossements d'animaux et de débris de poterie vint grossir notre collection. La densité de ces matériaux en un point bien précis nous laissait supposer que nous nous trouvions en présence d'un fossé de remplissage car, en d'autres endroits, ces mêmes ossements et poterie étaient beaucoup plus clairsemés. Dans les mois qui suivirent, deux découvertes devaient venir récompenser nos efforts : une grande quantité de clous en fer, alors qu'abandonnant le flanc du talus, nous cherchions à attaquer la fouille par le sommet, puis, au niveau le plus bas, les soubassements d'un mur que nous devions mettre à nu sur une distance de 4 m mais qui devait malheureusement disparaître le lendemain, bouleversé par les ouvriers, prévenus trop tard. Par la suite nous devions retrouver à deux reprises la suite de ce mur, saccagé à chaque fois par des fouilleurs clandestins.

Une deuxième fouille entreprise perpendiculairement à la première devait nous amener à la découverte d'un autre mur constituant avec le premier les deux branches d'un T.

Tentative d'interprétation et de datation

Deux niveaux ont pu être distingués :

- L'un, contenant les fondations du mur, très abondant, très homogène du 2^e et 1^{er} siècles avant notre ère.
- L'autre, contenant divers témoins nous permettant de le dater du 1^{er} siècle de notre ère.

La surface fouillée actuellement ne nous permet pas de déterminer la nature de l'occupation de la butte Chaumont.

S'agit-il d'un oppidum, d'un poste de guet, d'une habitation ou d'un groupe d'habitations ?

La présence de clous en fer concentrée dans les deux couches en des endroits bien précis à l'intérieur de ces murs, ainsi que de très nombreux débris de plaques de chaux peintes sur une face, nous laissent supposer que nous nous trouvons en présence des vestiges d'une habitation civile plutôt que d'un édifice militaire.

Dans la couche n° 1 le matériel est à prédominance gauloise, particulièrement les monnaies frappées aux 2^e et 1^{er} siècle avant notre ère.

La couche n° 2, tout en contenant une proportion importante de poterie indigène, nous a fourni un matériel gallo-romain certain. Les monnaies romaines, toutes trouvées dans cette couche, s'échelonnent sur le 1^{er} siècle de notre ère.

Si l'origine de cet habitat est assez difficile à préciser, sa disparition est beaucoup plus facile sinon à situer, du moins à expliquer. En effet, du charbon de bois en assez grande quantité a été trouvé à l'intérieur des murs. Il était disposé d'une façon très désordonnée, éparpillé un peu partout à l'intérieur de la fouille et non pas concentré en un lieu bien précis comme dans le cas d'un foyer, cela nous autorise à affirmer que cette construction a été la proie d'un incendie.

Matériel recueilli

Poterie

Nous ne pouvons donner à ce jour qu'un bref aperçu des poteries recueillies au cours de notre campagne, leur expertise est en voie d'achèvement. Nous avons distingué particulièrement : de la poterie indigène non tournée à pâte brune lissée et de la poterie indigène tournée à paroi fine.

Dans cette catégorie nous avons surtout des urnes, fonds de plats, lèvres débordantes. Le col est toujours lisse et quelques-uns portent des motifs décoratifs.

Nous n'avons recueilli que peu de fragments de poterie sigillée.

Monnaies

23 monnaies gauloises (9 Senones, 3 Leuci, 2 Parisi, 1 Trévire, 1 Ambiani, 1 Turones, 5 indéterminées).

12 monnaies frappées au cours du 1^{er} siècle de notre ère.

Métaux

A l'intérieur de l'enceinte des murs, nous avons recueilli 2 fibules, 2 fragments de bracelet ouvragé, un anneau, 2 petites roues miniatures, une charnière et divers fragments non identifiables, en bronze.

En dehors des clous de toutes grandeurs, un couteau ainsi qu'un objet en fer non déterminé ont été découverts. Ce dernier est classé au Musée de St-Germain comme outil agraire, mais il ressemble d'assez près à un objet découvert au Mont-Beuvray et classé par Bulliot comme clé

Reliefs culinaires

Nous avons noté le sanglier, le cerf ainsi que divers animaux domestiques.

Un bois de cerf dont un andouiller a été taillé pour utilisation a attiré notre attention, sans que nous puissions à l'heure actuelle nous prononcer sur son origine.

P. DUMONTIER, J. RHODES et C. SACCHI.

*Corbeil-Essonnes*⁵

Un site paléolithique déjà reconnu en 1887 aux Bas-Tarterets⁶ où furent alors recueillis des silex taillés associés à des bois de cerf⁷ a fait l'objet d'une nouvelle fouille par un groupe d'étudiants sous la direction de M^{me} Schmider.

Cette fouille sera poursuivie en 1970 et fera l'objet d'un rapport détaillé.

Signalons toutefois qu'ont été découvertes, en surface, quatre monnaies d'argent : un demi guenar de Charles VI; un demi-blanc « aux coronnelles » de Charles VII; une grand blanc « au Soleil » de Louis XI et une petite pièce très usée qui est probablement un demi-guenar, non datable.

P. C.

5. Arr^t d'Evry, chef-lieu de canton.

6. Sur le territoire d'Essonnes

7. *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 8^e vol., 1888, p. 32.

Longjumeau ⁸

Le groupe d'archéologie de l'Association « Renaissance et culture » de Villemoisson-sur-Orge aidé de jeunes archéologues d'Orly a continué la restauration du pont de Balizy : nettoyage des alentours, dégagement d'un écoulement pour l'évacuation des eaux en amont, mise en place de nouvelles pancartes signalant le site et les travaux, décoffrage de l'arche « A » qui ne bouge absolument pas quoique le tablier ne soit pas encore terminé, (il reste à faire un léger repiquetage sur quelques couloirs de ciment devenues apparentes sous l'arche), récupération par éléments du coffrage et mise en place immédiate sous la voûte partielle centrale de l'arche « B », consolidation centrale par le scellement de 0,20 m d'intrados de part et d'autre, repérage, mise en place et scellement des claveaux côtés amont et aval (la fermeture en aval nécessite la retaille d'une clef, l'alignement est très difficile et nous devons tricher, suivre les bases du pilier qui sont décalées de plus de 0,15 m en aval), montage et scellement de l'éperon, montage des parements en appareil grossier dans le prolongement existant, ouverture de tranchées de sondage de chaque côté de l'ouvrage pour en suivre les bases ignorées, déboisement total à l'aide d'une tronçonneuse sur le dessus de l'arche « C », afin de diminuer les dégâts souterrains entamés par les racines, étayage des claveaux de l'arche « C » côté aval qui menacent de se coucher étant taillés en dérobé ce qui permet d'éliminer la souche d'un très gros arbre et par la suite de faire un lien interne entre les claveaux et l'extrados (travail à suivre).

Bien que théoriquement tous les claveaux soient remplacés définitivement, il reste sur le chantier plus de 15 autres claveaux inutilisés, avec trace de scellement ancien, ce qui laisse supposer qu'il y aurait eu dans le périmètre immédiat, une ou plusieurs constructions.

Il a été consacré plus de 25 journées à ce chantier ce qui représente 475 heures environ de travail.

G. AMAURY.

8. Arr^t de Palaiseau, chef-lieu de canton.

*Saclas*⁹

Début 1969, plusieurs personnes habitant Saclas nous signalèrent qu'à l'époque de leur jeunesse, il y a une quarantaine d'années, on distinguait nettement en un lieu dit « Le Fort », à Saclas des fondations de murs paraissant très anciennes. Quelques membres de la Société Historique et Archéologique de Méréville se rendirent, un dimanche de janvier 1969, à cet endroit. Il s'agit d'un plateau boisé, en forme d'ovale régulier de 80 m de long sur 40 m de large. Ce plateau longé à l'ouest par l'ancienne voie Romaine Paris-Orléans, n'est facilement accessible que par le Sud-est, et s'achève en pentes raides dans toutes les autres directions. Nous ne repérâmes aucune trace nettement visible de maçonnerie, mais simplement un affleurement de quelques grosses pierres au sommet d'une pente. Le lieu était parsemé de débris de tuiles à rebord et de fragments de céramique. Essayant de dégager ces pierres nous découvrîmes l'amorce d'un mur en petit appareil d'une épaisseur de 80 cm.

Notre société se mit en rapport avec la circonscription archéologique de la région Parisienne et M. Desbordes, directeur-adjoint visita le site le 3 juillet 1969, accompagné de Madame Cavailler. Nous fûmes autorisés à faire un sondage.

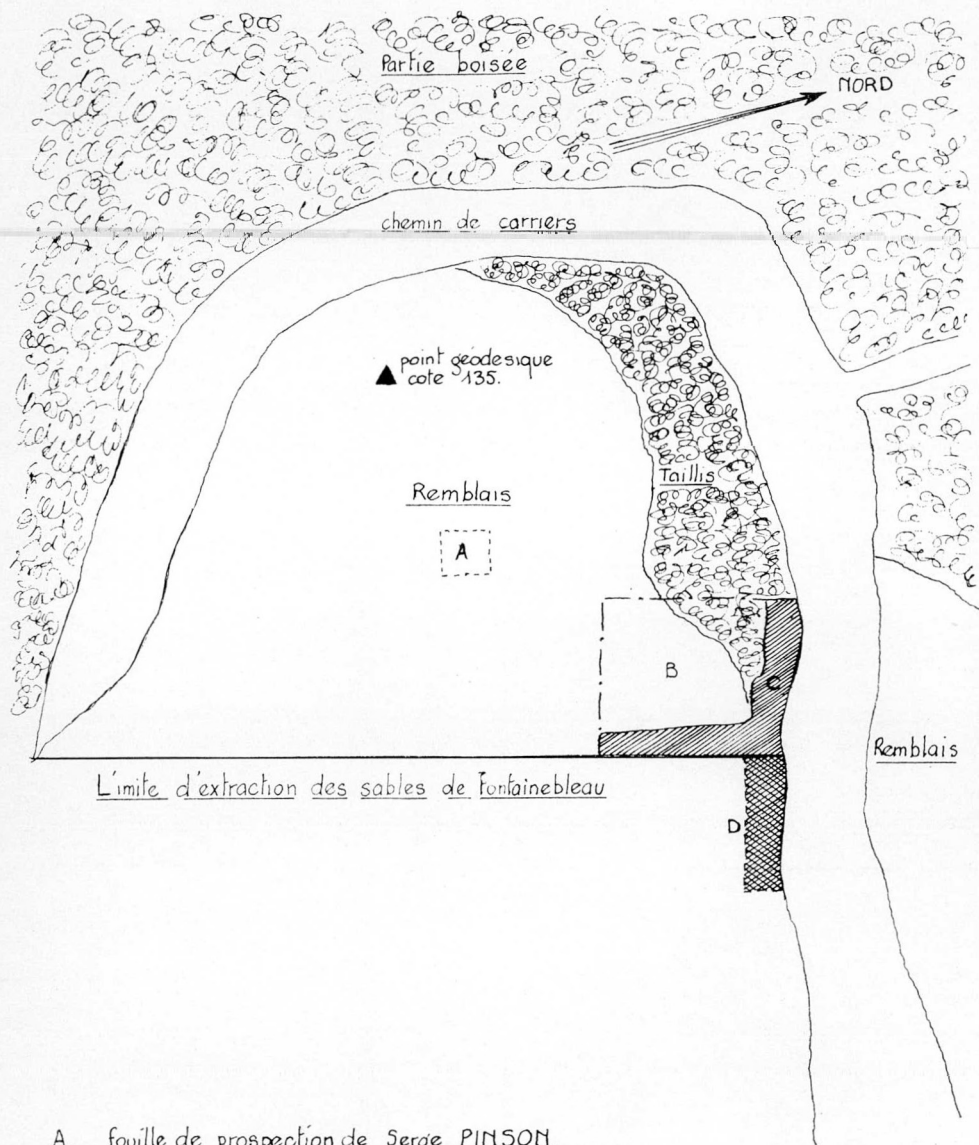
Ayant supposé, d'après la forme du plateau et la proximité de l'ancienne voie romaine, qu'il pouvait s'agir d'un fortin gallo-romain, nous commençâmes le sondage le 18 août 1969. Il s'agissait d'abord pour nous d'achever le dégagement du premier mur découvert en janvier. Ce mur nous conduisit à un embranchement avec un autre de la même épaisseur (80 cm) mais nous ne pûmes déterminer si ces constructions appartenaient à une enceinte cernant le plateau. Une prochaine campagne nous l'apprendra peut-être.

Pendant que certains d'entre nous dégagèrent les murs, d'autres effectuaient le quadrillage, commençaient une véritable fouille et réalisaient une coupe de terrain. Au centre du plateau, nous mîmes en évidence un hérisson et plusieurs murs¹⁰. La fouille nous permit de découvrir trente pièces de monnaie de Constantin à Valens, datant l'occupation de ce lieu du 4^e siècle après J.-C. Nous trouvâmes également des éléments d'armures en bronze, des boules de jeux, de nombreux fragments de céramique, de gros tessons en sigillée d'Argonne nous permettant d'espérer d'intéressantes découvertes en 1970.

Michel NOEL.

9. Arr^t d'Etampes, canton de Méréville.

10. Voir pl. VIII.



- A. fouille de prospection de Serge PINSON.
- B. partie restant à fouiller
- C. parcelle fouillée encore en place
- D. parcelle fouillée disparue

J.R

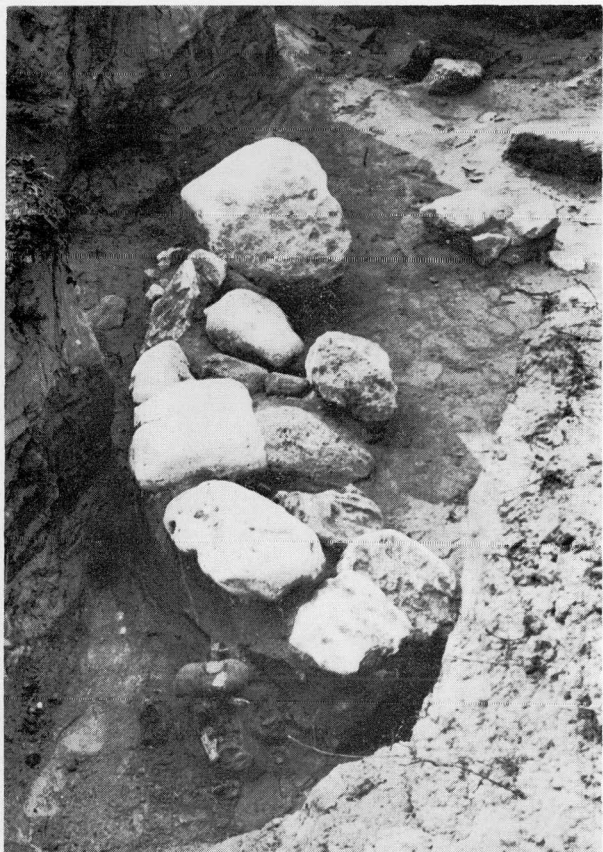
Fouilles de Champlan. Plan de situation.



Saclas. - Hérission dégagé au lieu dit " Le Fort ".



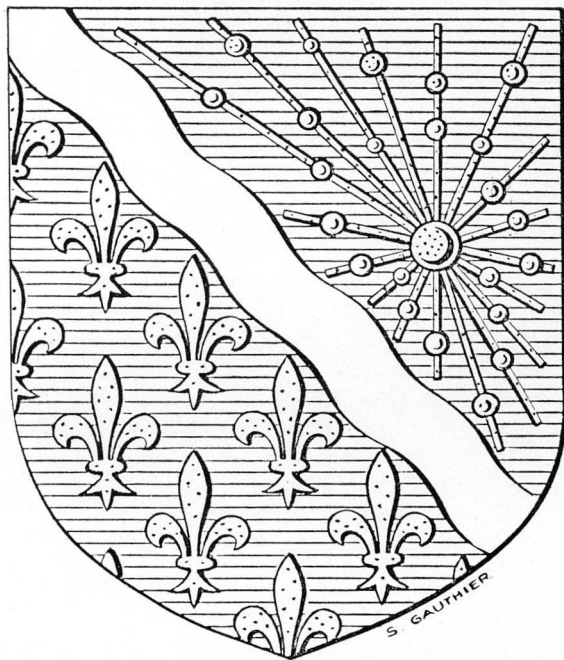
Un des murs dégagés à Saclas.



← Sépulture
de Vayres-sur-Essonne.
Pierres recouvrant le corps

Sépulture
de Vayres-sur-Essonne.
Bracelet de fer.





Blason de l'Essonne.

Vayres-sur-Essonne ¹¹

Les sondages commencés en août 1968 ¹², au lieu dit « Sous le petit rocher », se sont poursuivis cet été sur les parcelles du cadastre N° 203 et 204.

Quatre sondages furent faits de chacun 4 m de long sur 1,30 m de large, séparés les uns des autres par une distance d'1,20 m.

Le sondage n° 3 révéla de très nombreux tessons de poterie de type hallstattien (pot rouge à flancs noirs) gaulois (épaisse), et gallo-romain. Il est étonnant de voir dans quel désordre nous avons retrouvé ces différents tessons : par exemple, dans la couche de sable ocre, sous le stampien, du pot gallo-romain voisinait avec du pot de type hallstattien. Une descente lente et minutieuse dans les sondages n'apporta aucune explication à ce désordre.

Dans le milieu de la couche ocre, nous devions trouver une petite lame de silex malheureusement cassée. Puis nous mettions au jour de grosses pierres signalant la présence d'une tombe dirigée nord-sud. Il fallut pour dégager ses contours agrandir le sondage et dans la couche ocre de cet agrandissement, nous devions trouver un fragment important d'une grande et belle lame de silex, cassée environ au tiers de ce qui avait du être sa longueur. Ce fragment de lame, d'un travail extrêmement beau et soigné, est taillé dans un matériau différent de celui que l'on trouve généralement dans la région. Des traces brunes et rougeâtres indiquent qu'il a été brûlé.

Comme les pierres recouvrant la tombe étaient peu nombreuses, nous pûmes les laisser en place tout en dégageant le squelette placé directement sous elles (contrairement aux tombes précédentes). Celui-ci était couché sur le dos, complètement allongé, la tête tournée vers sa gauche. De part et d'autre du thorax, deux longues pierres étaient dressées verticalement et semblaient avoir soutenu une autre pierre plus large, effondrée sur le côté. Ces pierres portent des traces de taille et des cannelures. La même ébauche de voûte recouvrait les pieds. Puis, outre ces grosses pierres, nous devions trouver quelques pierres plus petites en grès rose.

11. Arr^t d'Etampes canton de La Ferté-Alais.

12. Voir notre bulletin 1968, p. 76 à 80.

A la hauteur de la clavicule gauche du squelette (apparemment un adulte du sexe féminin), nous devons trouver les fragments d'une broche en fer, en assez mauvais état de conservation, et derrière la tête, les restes, toujours en fer, de ce qui semble avoir été une longue pince. Nous pûmes néanmoins les dégager et les reconstituer dans leur forme originale. Les dents, en parfait état, montrent une abrasure assez prononcée et l'on nota à l'intérieur de la mâchoire supérieure une très nette fissure médiane de l'os, comparable à celle existant dans un bec de lièvre. Aucune trace des mains, mais par contre, les os des pieds purent être dégagés.

A proximité des grosses pierres protégeant le crâne et au même niveau, on retrouva dans une zone bien délimitée, quantité de petits silex qui semblent avoir été grossièrement taillés.

Enfin, le tamisage de la terre recouvrant le squelette révéla quelques tessons de poterie de type gaulois.

Dans le sondage n° 2, nous devons trouver dans la couche ocre quelques silex taillés, des tessons de poterie de différents types et, près d'une grosse pierre, deux petites pierres blanches de forme phallique d'environ 15 cm de longueur. Nous arrivâmes à la gravière, sans avoir trouvé l'emplacement de tombes.

Dans le sondage n° 1, lors des travaux de déblaiement, d'assez nombreux débris de poterie ainsi que quelques silex taillés ont été découverts dans le désordre habituel, à tous les niveaux. Parmi les débris de poterie, nous signalerons plus particulièrement, un tesson vernissé ainsi qu'un fragment assez volumineux de pot paraissant gallo-romain. Signalons aussi que dans le début de la couche ocre nous avons trouvé une jolie lame de silex comparable, par sa matière et sa forme, à celle trouvée dans le sondage n° 3. Puis des pierres recouvrant une nouvelle tombe ont été mises au jour à une profondeur sensiblement égale à celle de la fouille précédente¹³.

Après la mise au jour de l'humérus gauche, puis des maxillaires et mandibules pourvues de dents, apparut le reste du squelette assez bien conservé et semblant être celui d'un adolescent d'une taille d'environ 1,10 m à 1,20 m. Le crâne en bon état de conservation reposait sous une énorme pierre, les mâchoires entr'ouvertes, l'os frontal présentant sur sa face gauche une perforation.

13. Voir pl. IX.

A 20 cm environ, à gauche de la tête un tesson assez épais d'une poterie rougeâtre a été découvert Sur l'épaule droite subsistaient les restes d'une fibule de fer assez massive, qui a pu être recueillie et reconstituée.

Un bracelet de fer large et rond entourait l'avant-bras droit et a pu être retiré à peu près intact¹³. L'os de la clavicule se trouvait à la hauteur du coude gauche. Quelques débris de poterie étaient épars vers la droite, à peu près au milieu du corps.

La main droite du squelette devait se trouver sous le bassin, quelques os des phalanges ayant été recueillis à cet endroit. Les ossements sont restés en place une dizaine de jours et plusieurs photographies ont pu être faites.

Le sondage n° 4 n'a été qu'amorcé.

Signalons enfin que la terre remplissant ces tombes était grisâtre. Ce n'est donc point la terre provenant du déblai lors du creusement de la tombe mais de la terre noire rapportée (peut-être se proposait-on de procurer aux morts une terre fertile ?).

En conclusion, ces sépultures dont le mobilier nous permet de penser qu'elles datent de la fin de La Tène I ou du début de La Tène 2, sont très rapprochées les unes des autres et nous font présumer l'existence d'une véritable nécropole. La poursuite des sondages et une étude chaque année plus approfondie de ce qu'ils nous révèlent, nous permettra certainement d'arriver à des conclusions plus précises concernant les sépultures gauloises et peut-être aussi d'éclaircir certains problèmes posés pendant ces mêmes sondages, comme par exemple la présence de silex qui semblent avoir été taillés à une époque antérieure à celle des tombes.

Ont pris part à ces fouilles : M. Aucher, M. R. Bailly, M^{lle} Bailly, M. X. Blin, M. J.-L. Breton, MM. P. et F. Cailleaux, M. Gautier, M. P. Saint-Martin, M^{lle} Sigaud et M^{me} B. Cazaubon. Les photographies sont dues à M. P. Cailleaux.

R. BAILLY et B. CAZAUON.

P.S. : une pointe de flèche en silex a été trouvée dans la carrière de Monsieur Broggio en avril 1969.

Verrières-le-Buisson ¹⁴

Dans le bulletin de 1968 ¹⁵ nous annonçons la publication des résultats de nos futurs travaux. Il s'agit donc cette fois de la fouille d'une petite station tardenoisienne que nous avons découverte en 1958 dans la forêt de Verrières et qui a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles auxquelles ont participé : M. et R. Daniel, F. Chantret, J.-R. et M. Cauvin, R. Panchout, C. Soulié, D. Sacchi et deux géologues : E. Kli-meck et A. Vinot. A quelques 200 m au Sud du gisement campignien dont nous vous entretenions en son temps se situe, le long de la route forestière dite « des Carrières », sur la crête militaire, une petite sablière ¹⁶. Elle domine à 150 m environ, le village de Verrières-le-Buisson.

De cet endroit, le regard embrasse un vaste horizon qui s'étale au delà de la vallée de la Bièvre. On y distingue le terrain d'aviation d'Orly, la butte « étêtée » maintenant, de Champlan, les hauteurs de Palaiseau et celles boisées de Saulx-Chartreux.

Son exploitation arrêtée depuis longtemps a entamé très fortement les pentes jusqu'à l'aplomb de la zone anciennement militarisée qui entoure la batterie du Terrier.

Ce site désert à l'époque de la découverte était un refuge pour les renards dont les terriers abondaient. Elle était alors bordée à sa base par des terres cultivées. Actuellement après d'importantes dégradations causées par les très nombreux promeneurs, piqueuniques, enfants qui y pratiquent les jeux de la plage — la qualité du sable s'y prête aisément — chiens et également par l'action dévastatrice des éléments naturels ainsi facilitée, et après un début de comblement par des déblais, son aspect a été malheureusement modifié, pour ne pas dire massacré. Il est prévu qu'elle sera totalement comblée et aménagée en une terrasse panoramique qui dominera hélas maintenant un océan de maisons.

Les divers redents et sinuosité dus à l'avance plus ou moins profonde du front de la sablière ont permis de déli-

14. Arr^t de Palaiseau canton de Bièvres.

15. p. 80 à 83 et pl. IX.

16. Voir BASSE DE MÉNORVAL (E.). *Informations archéologiques* dans *Gallia Préhistoire* t. V, fasc. 1, 1962 (1963), p. 173-178 et t. IX, fasc. 2, 1966 (1967) p. 437-9. — CAUVIN (C.) dans *Anthropologie*, t. 68, n° 56, p. 638-646, 5 fig.

miter des *loci* différents d'occupation préhistorique. Ils ont tous livré un matériel identique, localisé sous un sol forestier de 5 cm d'épaisseur, dans une couche sableuse grisâtre devenant plus foncée à la base, de 20 à 25 cm d'épaisseur.

Quelques pièces se trouvèrent à mi-pente, en même position stratigraphique, dans de tous petits îlots échappés à l'action des carriers et protégés de l'érosion par une faible végétation.

L'industrie microlithique en silex, pour la plus grande part, en grès lustré, pour la plus faible, se rapporte au Tardenoisien d'Ile-de-France : y figurent :

la pointe du Tardenois, la pointe de Sonchamp, des segments de cercle, des pointes à dos convexe et à fines retouches, marginales abruptes, des lamelles à troncatures, des triangles, des microburins de pointe et de base.

Il y a lieu d'ajouter un matériel toujours en silex mais plus volumineux : percuteurs, retouchoir, nombreux nucléi et plusieurs milliers d'éclats et d'éclats de débitage.

Un outillage montmorencien en grès lustré s'y trouve également mêlé : plusieurs pics entiers, de nombreux fragments d'outils prismatiques, de quartiers d'orange, des pièces à face plane et plusieurs milliers d'éclats. Il est à signaler deux flèches à tranchant transversal en silex (influence Seine-Oise-Marne).

D'où provenait la matière première ? Elle se trouvait *in situ* :

1. le silex noir était tiré de galets roulés qui se trouvent dans la masse supérieure des sables stampiens qui affleurent.

2. le silex meulier était abondant dans les lambeaux du chattien qui couronnent les sables stampiens.

3. le grès lustré. Il se pourrait, étant donné la quantité importante d'éclats que des blocs aient été exploités par l'homme préhistorique et qu'ils aient totalement disparu pendant l'exploitation de la sablière, à moins qu'il n'ait été prélevé à l'époque sur les gisements qui se trouvent à proximité immédiate.

Ce modeste gisement qui couvrait une plus grande superficie avant qu'il ait été entamé, rogné, par l'exploitation de la sablière, est important pour l'étude de la préhistoire en Ile-

de-France. Nous constatons une fois de plus la présence d'outils montmorenciens en milieu Tardenoisien¹⁷.

Il y a également des instruments néolithiques, ce qui pourrait être une preuve supplémentaire que le Tardenoisien en Ile-de-France est bien plus récent qu'on ne le croyait jusqu'alors¹⁸.

Il y a quelques années en explorant les flancs de la face Est de la batterie de la Chataigneraie, nous avons été amené à effectuer quelques sondages¹⁹ : Ceux-ci nous avaient donné en sept endroits très proches les uns des autres, mais cependant distincts, des éléments :

1. d'outillage montmorencien : pics ;
2. d'outillage néolithique : pointes de flèches à ailerons et pédoncules, pointes tranchantes, lames tirées de fragments de haches polies, grattoirs dont un circulaire, meule.

Nous ne supposons pas que le site fût menacé dans sa totalité, ce en quoi nous commettons une erreur. Occupés dans la forêt par d'autres fouilles, nous avons remis à plus tard leur exploitation.

Malheureusement les gigantesques travaux occasionnés par le passage de la route doublant la R. N. 186 et plus particulièrement ceux conjoints entrepris pour la création d'un grand parc d'agrément destiné à l'usage des habitants des ensembles de Chatenay-Malabry et du Plessis-Robinson ont bouleversé les lieux et anéanti à tout jamais les sites préhistoriques. Une immense sablière a tout éventré. Une vision de cauchemar s'étalera devant nos yeux quelques années, jusqu'à l'aménagement définitif du site.

Nous déplorons la disparition de ces lieux habités par nos lointains ancêtres. Nous espérons néanmoins que la future esthétique de cette partie de la forêt sera harmonieuse et permettra à ses riverains de se reposer calmement dans le silence et de découvrir les plaisirs de la nature tout en la respectant.

C. SACCHI.

17. VIGNARD (E.) et NOUËL (abbé). *Présence de pics-planes dans certains gisements tardenoisien* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LIX, 1962, p. 381-388.

18. DUPUIS (J.) et BECK (R.). *Observations pédologiques et études palynologiques sur un gisement tardenoisien du Hurepoix* dans *Idem*, t. LVIII, 1961, p. 314-323, 2 fig.

19. Auxquels participèrent : F. CHANTRET, J. GELÉE, H. MASSEIX, R. PANCHOUT, S. PINSON et C. SOULIÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Aménagement du territoire. Le Bassin parisien. Paris, délégation à l'aménagement du territoire, oct. 1968, in-4°, 56 p.

ARMAND (Geneviève). *Etude économique et sociale d'Ivry-sur-Seine et de ses environs au XVIII^e s.* D. E. S. d'histoire. Faculté des lettres de Paris, 1967.

ARON (Jean-Paul). *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au 19^e siècle.* Paris, A. Colin, 1967, in-8°, 124 p., XXI tableaux.

BARTHELEMY (Pierre). *Monographie de Maisee*, chez l'auteur, 1967, in-4°, 66 p. dact., cartes, ill.

Monographie rédigée pour l'Ecole normale nationale d'enseignement professionnel.

BERTHE (Léon-Noël). *Dictionnaire des correspondants de l'Académie d'Arras au temps de Robespierre.* Arras, chez l'auteur, 103 rue d'Amiens, 1969, in-8°, 221 p.

Cite : F.H. Gilbert et Yvart à Alfortville; Robineau à Dourdan; Boivin, Boncerf et Filleau à Etampes; Martin à La Ferté-Alais; Aubert et Passaire à Longjumeau et Ansart à Villeconin.

BOUSSEL (Patrice). *Guide de l'Ile-de-France mystérieuse.* Paris. Tchou, 1960, in-8°, 768 p.

CAPELLADES (Jean). *Guide des églises nouvelles en France.* Paris, Editions du Cerf, 1969, in-8° 244 p.

Diocèse de Corbeil-Essonnes, p. 215-217. Ne sont mentionnées que les églises Saint-Paul et Sainte-Madeleine de Massy, Notre-Dame de Grâce et Sainte-Bernadette de Morsang-sur-Orge, Saint-Paul de Brétigny-sur-Orge, la chapelle de Montconseil à Corbeil-Essonnes et le couvent de la Clarté-Dieu à Orsay.

Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque nationale « Chateaubriand », le voyageur et l'homme politique. Paris, B. N., 1969, in-8°, 248 p., ill.

CAVAILLER (Paulette). *Les Archives départementales de l'Essonne en 1968.* Brunoy, impr. Muller, 1969, in-8°, 4 p.

Documents originaux : Don d'une liasse concernant le marché de Juvisy (1935-7); Achat de titres de propriété de Charaintru à Morangis (18^e s.), des notes sur la famille Lecorné de Dourdan (18^e s.), des pièces d'un procès relatif aux seigneuries de La Martinière et de Corbeville à Orsay (18^e s.).

Documentation manuscrite : Don des papiers de M^{me} Chabrut concernant l'histoire de Grigny.

Collection iconographique : Don de photographies de Dourdan et Jânvilleville-sur-Juine; acquisition de cartes postales de Corbeil-Essonnes; tirages des clichés d'une grotte à inscriptions de Bouray-sur-Juine et de reproductions de plans anciens de Wissous.

Bibliothèque et centre de documentation : 415 ouvrages reçus en don et achetés. 139 journaux et périodiques conservés et dépouillés.

Inspection d'archives : sous-préfecture d'Etampes; villes de Corbeil-Essonnes, Etampes et Sainte-Geneviève-des-Bois.

Corbeil-Essonnes 91 - Essonne, dépliant publié par le syndicat d'initiative de Corbeil-Essonnes, 1969, in-8°, plan, photos.

CROSLAND (Maurice). *The society of Arcueil. A view of French science at the time of Napoleon I.* Cambridge (Massachusetts) Harvard university press, 1967, 514 p.

DARMAGNAC (André). *Corbeil-Essonnes entre le passé et l'avenir.* Thèse pour le doctorat de 3^e cycle. Chez l'auteur, 1966, in-4°, 313 p. ronéo., 45 fig.

Après un rappel historique montrant le caractère de « satellite » de l'agglomération corbelloise, l'auteur étudie successivement : la croissance démographique, le développement spatial, les activités, les mentalités, les groupes sociaux puis il essaie d'envisager l'avenir de la ville et le rôle qu'elle aura à jouer dans la future agglomération que constituera la « ville nouvelle » d'Evry.

Déjeunez en Ile-de-France pour un prix modique. Versailles, Association régionale de tourisme de l'Ile-de-France, 1969, in-8°, 4 p.

DEUHLER (Florens). *Der Ingeborgsalter*. Berlin, Walter de Gruyter, 1967, in-4°, 218 p.

Etude archéologique de l'exceptionnel manuscrit connu sous l'appellation de « Psautier d'Ingeburge » de Danemark.

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français publié sur la direction de Jean MAITRON, 2^e partie: 1864-1871, t. VI, F. à Lan. Paris, les Editions ouvrières, 1969, in-8°, 478 p.

Dictionnaire de biographie française publié sous la direction de ROMAN D'AMAT. fasc. LXIX. Paris, Letouzey et Ané, 1969, in-4°.

Biographies de Louis-Félix Dupré de Loire médecin (1807-1874), praticien à Choisy-le-Roi de 1829 à 1831; Gabriel Dupreau (1511-1588), théologien, grammairien et latiniste né à Marcoussis; Michel Gustave Pastoureau du Puynode (1817-1898), économiste né à Verrières-le-Buisson; Abraham Duquesne (1610-1688), seigneur du Bouchet à Vert-le-Petit où il fut inhumé; Ange Duquesne, marquis de Menneville (1702-1778) mort à Antony où il s'était retiré après une longue carrière dans la marine; Alfred-Marie-Auguste Duquet (1842-1916), historien de la guerre de 1870 né à Monthléry; Barthélémy Durand (1866-1956), fondateur de plusieurs sociétés d'électricité, maire d'Etampes, président du conseil général de Seine-et-Oise; Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), architecte mort à Thiais; Léon-Charles-Eugène Durand (1846-1925), général mort à Corbeil; René Durand (1864-1962) latiniste mort à Bourg-la-Reine; Charles Duret dit le Président de Chevry (v. 1560-1636), contrôleur général des finances, propriétaire de la Grange-du-Milieu à Yerres.

Dictionnaire des églises de France, IV D Ile-de-France. Paris, R. Laffont, 1968, in-4°, 178 p., carte h. t., nombr. ill.

Très brèves notices des églises de : Arpajon, Athis-Mons, Boissy-sous-Saint-Yon, Briis-sous-Forges, Brunoy, Chalou-Moulineux, Champcueil, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Etampes, Etréchy, La Ferté-Alais, Itteville, Limours, Linas, Longjumeau, Longpont, Maisse, Marcoussis, Mauchamps, Mennecy, Milly-la-Forêt, Moigny, Morigny-Champigny, Orsay, Palaiseau, Puiset-le-Marais, Saulx-les-Chartreux, Souzy-la-Briche, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sainte-Geneviève-des-Bois (chapelle orthodoxe), Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Sulpice-de-Favières, le Val-Saint-Germain, Vauhallan, Villeconin, Wissous. Très peu d'illustrations pour notre département : une vue de Corbeil au 17^e s., l'église de Dourdan, plusieurs églises d'Etampes, l'église de La Ferté-Alais, celle d'Itteville, la Vierge de Marcoussis, le clocher de Milly, les fresques de Jean Cocteau, le clocher de Puiset-le-Marais, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Sulpice-de-Favières et le clocher de Villeconin.

Il est regrettable que les travaux de restauration de Saint-Spire de Corbeil décrits par M. Delaunay dans notre bulletin de 1963 n'aient pas été mentionnés et surtout qu'au-dessous de la vue de l'actuel clocher de Milly on ait reproduit le clocher de la soi-disant Vue de Milly par Claude Chastillon qui est, en réalité, une vue de Larchant.

Essonne, Val d'Oise, Yvelines. L'école buissonnière en Ile-de-France. Versailles, Association régionale de tourisme de l'Ile-de-France, s. d. [1969], in-8°, 16 p.

Réédition de la brochure : *L'Ecole buissonnière en Seine-et-Oise.*

HURLIN (abbé H.). *Cerny des origines à nos jours. Notice historique.* Le Mans, impr. Jean Vilaire, 1964, in-16, 44 p.

Ile-de-France, Essonne, Val d'Oise, Yvelines. Fleurs et champignons. Paris, éditions F.J.I., s. d. [1969], in-8°, 12 p.

Réédition par les soins de l'Association régionale de tourisme de l'Ile-de-France de la plaquette diffusée antérieurement en Seine-et-Oise.

Images de Léautaud, album entoilé. Paris, Mercure de France, 1969, in-4°, 168 photographies.

JALMAIN (Daniel). *L'archéologie aérienne en Ile-de-France, Brie, Beauce, Champagne.* Editions Technip, 7, rue Nélaton, Paris, 1969, in-4°.

Historique et technique de la recherche archéologique par la photo aérienne. Résultats de dix années de prospection dans le Bassin parisien.

JOUANEN (A.). *Histoire de Monthléry de 768 à nos jours.* Monthléry, impr. Derrouet, s. d. [1969], in-16, 21 p.

Juvisy. 10^e salon international. 11 octobre - 2 novembre 1969 [catalogue].

LAMARQUE (Louis). *Juvisy de la préhistoire au début du XX^e siècle.* Edité au profit de la Caisse des écoles publiques de Juvisy, s. d. [1969], in-8°, 96 p.

Histoire événementielle de Juvisy, très sommaire avant Louis XIV, plus développée jusqu'au début du XX^e siècle.

LATIL (Pierre de). *Promenades de notre temps, hauts lieux de la technique. France-Nord.* Paris, André Balland, 1969, in-8°, 312 p.

p. 87-102 : le centre atomique de Saclay.

p. 119-134 : l'unité d'ozonation de Choisy-le-Roi.

p. 135-150 : les laboratoires de recherche de Marcoussis.

p. 151-164 : l'aérogare d'Orly.

LEVRON (Jacques). *Les grandes heures de l'Ile-de-France.* Paris, librairie académique Perrin, 1969, in-8°, 348 p.

LIORE (Aimée) et CAILLER (Pierre). *Catalogue de l'œuvre gravé de Dunoyer de Segonzac*. Genève, éditions P. Cailler, 1960-1968, 7 t. in-f°.

MOURGEON (Louis). *Une commune française. Monographie historique de Sainte-Geneviève-des-Bois*, suppl^t au n° 4, mars 1969 de *Notre ville*.

Réédition par la revue municipale *Notre Ville* de cette monographie éditée vers 1938.

NOUEL (abbé André). *Inventaire des découvertes préhistoriques (de 1963 à 1968) pour les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loire (sud), de la Seine-et-Marne (sud) et de l'Essonne (sud)*. Gien, impr. Jeanne d'Arc, 1969, in-8°, 36 p.

Sont citées les communes de : Abbeville-la-Rivière, Angerville, Boissy-la-Rivière, Brouy, Etampes, Méréville, Saclas, Thionville.

Les nouveaux départements de la Région parisienne, le département des Hauts-de-Seine. La documentation française, Notes et études documentaires, 31-7-1969, n° 3613 et 3614.

OUZOULIAS (Albert). *Les bataillons de la jeunesse*. Paris, Editions sociales, 1969, in-8°, 496 p.

Evocation de résistants de la Région parisienne.

PAIX (Catherine). *Les activités tertiaires à Viry-Châtillon*. D. E. S. de géographie, 1969.

PILLEMENT (Georges). *Les environs de Paris disparus*. Paris, Albin Michel, 1968, in-16, 404 p.

Très brèves notices parmi lesquelles pour notre région : les châteaux de Meudon, Choisy-le-Roi, Bicêtre, Sceaux, Issy, Vitry, Limours, Petit-Bourg, Chilly-Mazarin, Villeroy, Brunoy; La Folie-Regnault à Châtillon-sous-Bagneux; la maison d'Antoine Petit à Fontenay-aux-Roses; les abbayes d'Yerres, de Jarcy, du Val de Gif; l'église Notre-Dame de Corbeil.

POMEROL (Ch.) et FEUGUEUR (L.). *Guides géologiques régionaux. Bassin de Paris, Ile-de-France*. Paris, Masson, 1968, in-8°, 174 p., 16 pl.

PRINET (Jean) et DILASSER (Antoinette). *Nadar*. Paris, A. Colin, 1966, in-16, 285 p.

Le grand photographe Félix Tournachon dit Nadar a vécu quelques années à l'Ermitage de Sénart, à Draveil.

Projet de livre blanc du Bassin parisien. Paris, délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, 1969, in-4° oblong, 118 p.

ROBLIN (Jean). *Chronique caudacienne, histoire et petite histoire de La Queue-en-Brie*. Mairie de La Queue-en-Brie, 1969, in-8°, 252 p.

Livre bien nommé puisqu'il relate essentiellement les événements du 12^e au 20^e s. Agréablement rédigé, il présente, en outre, le rare avantage de posséder une bibliographie et un index.

SORLIN (Pierre). *Waldeck-Rousseau*. Paris, A. Colin, 1966, in-8°, 590 p.

Waldeck Rousseau est mort dans sa maison de campagne de Corbeil, le 10 août 1904.

SPECTOR (Jack J.). *The murals of Eugène Delacroix*. Rutgers university. The college Art Association of America, New-York, 1967.

STAES (Jacques). *La vie religieuse dans l'archidiaconé de Josas à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789). Organisation ecclésiastique et pratique religieuse dans Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1969 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe* (Paris, Ecole des Chartes, 1969, in-8°), p. 159-176.

VERBRUGGE (A. R.). *Le symbole de la main dans la pré-histoire*, nouvelle édition. Chez l'auteur, 41 rue Saint-Lazare, 60 - Compiègne, 1969, in-4°, 334 p.

Après une assez copieuse introduction, où le lecteur trouvera d'intéressantes précisions sur les matières colorantes utilisées en Art Préhistorique, l'ouvrage aborde l'analyse des documents qui forment son objet : il étudie ainsi les 27 grottes qui présentent des figurations de mains préhistoriques. Un court exposé donne des généralités sur chaque grotte étudiée; ensuite, il y a l'étude des mains figurées dans cette grotte : site des mains dans la grotte; analyse des mains observées; relations avec les autres figures; datation des mains.

Vient ensuite la partie *synthétique* du travail : il y a d'abord ici une vue générale sur les données objectives (Constatations). Puis, un pas de plus

est franchi sous le titre Déductions. Un autre pas débouche sur les Conclusions, dont d'auteur ne tire qu'ensuite des Interprétations.

La présente édition de cet ouvrage comporte, par rapport à l'édition de 1958, 70 pages supplémentaires. Cet apport est réparti selon les mêmes divisions que précédemment. On y trouvera, pour finir, un exposé et une discussion des dernières théories concernant l'Art Préhistorique et en particulier les figurations de mains.

L'ouvrage du Père Verbrugge, sans être parfait, comporte de nombreuses améliorations par rapport à la première édition. Il est dommage que l'apport de la seconde édition n'ait pas été intégré en un texte unique, mais sans doute des raisons techniques (qu'on devine) s'y opposaient. Il manque également à son livre un index alphabétique.

A part ces défauts, l'ouvrage peut être loué pour la clarté de sa méthode et la prudence de ses affirmations. C'est un guide sûr pour qui voudrait s'initier, par un biais particulier, à l'Art Préhistorique. Pour le spécialiste, il dit à peu près tout ce que l'on peut penser autour des figurations de la main du paléolithique supérieur européen.

WEIS (Pierre). *Prêtres du troisième âge et structures d'accueil dans le diocèse de Paris avant son éclatement*. Thèse de doctorat de 3^e cycle. Paris, 1968, 241 p.

Périodiques

ANDREANI (Michèle). *A Boissy-Saint-Léger, les forêts sont menacées de disparition dans le Monde*, du 26 mars 1969.

BALLAND (Robert). *Militants ouvriers de Seine-et-Oise au milieu du siècle dernier dans Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin*, t. LXII, 1969, p. 31-39.

Etude brève mais très riche montrant les caractères propres de la vie ouvrière en Seine-et-Oise « peu passionnée » certes mais non « pas vide ».

Bicentenaire de la naissance de l'Empereur Napoléon I^{er} [à Dourdan] dans la *Gazette de l'Île-de-France* du 20 mai 1969.

BOINAIS (M. Th.). *Réflexions sur deux collections parisiennes des âges des métaux dans Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, sept.-oct. 1969, p. 1271-1274.

Importance des collections des musées Carnavalet et de l'Armée pour la connaissance de Paris et de ses environs aux temps préhistoriques.

BOUCHER (Ferdinand). *Les collections de Laborde de Méréville dans Bulletin de l'art français* 1967.

CHANSON (Jean). *Quelle époque !* dans *La Gazette de l'Île-de-France* du 11 mars 1969, suppl^é pour la Foire de Ventôse n° 103.

Extraits de lettres conservées au musée du château de Dourdan datant de la Révolution et du 1^{er} Empire.

CHARLES (J.). *La banlieue de Paris* dans *Revue générale des chemins de fer*, avril 1969, p. 207-224.

Démographie et transport — Le réseau ferré de banlieue avec carte — Evolution du trafic — Aspects économiques — Perspectives d'avenir.

Le château de Sucy-en-Brie dans *Le Monde* du 27 mars 1969.

Réponse de la Caisse des dépôts et consignations aux accusations portées contre elle à propos de l'état actuel du château. Voir ci-dessous : LEVANTAL.

Cinq minutes avec M. Paul Redon, maire de Marolles-en-Brie (Val-de-Marne) dans *La Croix région parisienne* du 28-29 septembre 1969.

Corbeil-Essonnes, spécial enseignement, bulletin municipal, n° 19, 1969.

COORNAERT (Monique) et HAUMONT (Antoine). *Croissance et unité urbaines. L'exemple de Choisy-le-Roi* dans *Annales de géographie*, 1967, a. 76, n° 416, p. 434-457.

Dégradation (la) volontaire du château de Sucy-en-Brie dans *Les Cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n° 23, 1^{er} trim. 1969, p. 17-19, 2 photos.

DURLIAT (J.). *La vigne et le vin dans la Région parisienne au début du IX^e siècle d'après le polyptyque d'Irminon* dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 1968, n° 3-4.

GAILLARD (M.). *Ivry possède l'usine de traitement des résidus urbains la plus importante du monde* dans *Chantiers coopératifs*, n° 6, juin 1969, p. 32-35, plan.

HELIOT (Pierre) et ROUSSEAU (Pierre). *L'âge des dons d'Etampes et de Provins* dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1967 [1968], p. 289-309.

La tour Guinette fut bâtie vers 1130-1150.

HINOUD (Jacques) et ANGELIER (Jean). *Abris gravés des massifs gréseux du Bassin parisien* dans *Gallia Préhistoire*, XI, 1968, fasc. 2 [1969], p. 235-246, 16 fig.

Etude de l'abri gravé des Canches à Bruno-Bonnevaux découvert en 1966 par M. Angelier, daté du Tardenoisien.

LAPEYRE (André). *La destruction des loups dans la vicomté de Paris en 1461 d'après un compte du Trésor* dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1966 [1967], p. 123-139.

LEVANTAL (Philippe). *Le château de Sucy-en-Brie abandonné à la ruine et A propos du château du Sucy-en-Brie* dans *Le Monde* des 13 février et 8 mai 1969.

Détérioration du château depuis son acquisition par la Caisse des dépôts et consignations en 1956.

MOHEN (J.-P.). *Les bronzes proto-historiques de Paris et de sa région au Musée de l'Armée (Invalides)* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, LXV, 1968 [1969], p. 779-816.

47 objets de la fin du Bronze moyen et du Bronze final trouvés à Paris dans la Seine et à Sucy-en-Brie montrent l'originalité du Bronze moyen III et du Bronze final I, l'essor du Bronze final II et l'évolution du Bronze final III dans le Bassin de Paris.

MOLIN (frère J.-B.). *La liturgie du mariage dans l'ancien diocèse de Sens* dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Meaux*, 1968, p. 9-32 et 1969, p. 11-27.

Plongeurs (Les) de la Juine dans *la Gazette de l'Île-de-France* du 18 février 1969.

Activités du groupe de spéléologie de Janville-Lardy qui a découvert des poteries anciennes dans la grotte de Beauvais à Champueil.

POISSON (Georges). *Au fil de la Juine* dans *Touring-Club de France* n° 795, juin 1968.

POISSON (Georges). *Châteaux de la banlieue parisienne* dans *Jardin des Arts*, n° 181, déc. 1969, p. 14-25.

POISSON (Georges). *Heurs et malheurs du domaine de Sceaux* dans *Touring-Club de France*, n° 797, octobre 1968.

POULAIN-JOSIEN (T.). *Videlles, étude de la faune (1962-3)* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LXIV, fasc. 2, 1967 (1968), p. 411-424.

Accompagne l'étude archéologique de MM. Bailloud et Coiffard que nous avons signalée dans notre bibliographie 1968.

ROUX (I.). *Videlles. Analyse palynologique* dans *idem*, t. LXIV, fasc. 2, 1967 (1968), p. 425-438.

Même remarque que pour l'article précédent.

SACY (J. de). *Verrières-le-Buisson court les plus graves dangers* dans *Sites et monuments*, avril-septembre 1968, n° 42-43, p. 8-9.

Passage du R. E. R. au centre de la ville; implantation de facultés. Nécessité d'inscrire le site à l'Inventaire¹.

SAINT-PERIER (R. de). *Une hache en bronze de la région d'Etampes*. Présentation à la S.P.F., le 26 juin 1969 dans *Bulletin de la Société préhistorique française c. r. s. m.*, t. LXVI, juin 1969, p. 162.

Société historique et archéologique [de Méréville] dans *Bulletin officiel municipal de Méréville*, n° 3, 2^e trim. 1969, p. 22-23, ill.

Bref compte rendu des activités de cette jeune société.

TRENARD (Louis). *Salvandy et la recherche historique (1837-1848)* dans *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine*, fasc. 7 (1969), p. 39-64.

1. Il semble que, les plus graves menaces soient actuellement écartées (*Note de la rédaction*).

Une procédure a été engagée pour obtenir le classement du château de Sucy-en-Brie qui doit être cédé à la commune par la Caisse des dépôts et consignations dans *Le Monde* du 13 août 1969.

Usine (l') de dénitrification de la centrale G. D. F. d'Alfortville dans *Chantiers de France*, n° 27, mai-juin 1969.

VENOUIL (R.) et LASSIAILLE (R.). La centrale thermique de Vitry-sur-Seine dans *La technique moderne*, n° 12, déc. 1968, p. 501-510 et n° 7, juillet 1969, p. 237-246.

Description technique avec schémas.

Voies ferrées nouvelles de la Région parisienne dans *Transports*, n° 141, avril 1969, p. 125-128.

Dans le bulletin de la Société d'études historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne, *Études de la Région parisienne* nous avons relevé une étude d'André THIBAUT, *Sur l'agriculture du Bassin parisien en 1963* (n° 23, juillet 1969, p. 1-11).

Nous avons signalé l'an dernier les *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, tomes XVI et XVII mais nous avons omis de mentionner l'intéressante étude de M. Edouard-Jacques CIPRUT qui y figure : *Documents inédits sur quelques châteaux de l'Ile-de-France (16 et 17^e s.)* p. 131-189. Nous y avons relevé p. 137-143 : la première campagne de construction du château de Grosbois, 1597 (1 pl.), p. 181-185 : Clément Métezeau au château de Berny [à Antony], (2 pl.) et p. 185-189 : la grande cheminée du château de Chilly, œuvre de Thomas Boudin (1632).

Dans le *Bulletin folklorique d'Ile-de-France* n° 5, printemps 1969 et n° 6-7, été-automne 1969, deux articles nous intéressent spécialement : p. 117-119, LECOTTE (Roger). *La quenouille de la mariée en 1786* (publication d'un arrêt du Parlement de Paris du 20 mars 1786 interdisant troubles et scandales à l'occasion des mariages à Igny (canton de Palaiseau) plutôt qu'à Iguy-le-Jard (Marne, canton de Dormans) et p. 136-139, LANGLOIS (Jacques). *La maison traditionnelle en Ile-de-France* (2 ill.). Signalons en outre la note nécrologique relative à M^{me} Veuve Eugène DOUETTE de Mennecy.

L'association culturelle fondée récemment à Evry par M. Marcel CINTAS sous le nom de « Société archéologique de l'Essonne »² a publié cette année un *Bulletin de liaison* réservé à ses sociétaires (n° 2, 2^e trim. 1969). On y trouve un résumé très succinct de l'histoire d'Athis--Mons par Hélène GIRARD et Jacqueline BLAYAC; *Les belles fontaines de Juvisy-sur-Orge* par Bernadette DORVAL et *Une figure du passé d'Evry : Aguado* par Jean BROISE, étude originale mais ne citant aucune source imprimée ou manuscrite.

La Société des Amis du Musée de l'Ile-de-France publie depuis 1968 un bulletin d'informations annonçant les assemblées, promenades, conférences proposées à ses membres et donnant des informations sur les réalisations du Musée de Sceaux. Quatre bulletins ont été distribués.

La Société des Amis de Meudon a publié ses bulletins n° 115 à 118 de janvier 1968 à avril 1969. Nous y avons relevé, dans les n° 115 à 117 : BOUCHERY (Edmond). *Le domaine de Villebon* [à Meudon] *depuis la Révolution*; dans le n° 116 : PINSON (Serge) et SACCHI (Charles). *Fouilles archéologiques* [à Châtenay-Malabry] article que nous avons publié dans notre bulletin 1968 avec quelques additions relatives aux sources historiques; et dans le n° 118 : BOUCHERY (E.). *Portrait de la Marquise de Pompadour*, PINSON (Serge) et SACCHI (Charles) *Fouilles préhistoriques à Verrières-le-Buisson* ainsi qu'un article sur *François Pompon à Meudon* par Georges POISSON.

La Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française a publié en 1969 son bulletin n° 1 nouvelle série de 1968. Nous y avons remarqué l'article de Jean ROBLIN, *Avec François de Curel aux Marmousets* [à La Queue-en-Brie], p.7-11 et *Des « Historiettes » en Brie Française au XVII^e S. (extraits des « Historiettes » de Tallemant des Réaux)* p. 32-34 qui concernent le château de Grosbois et l'abbaye d'Yerres.

2. Cette dénomination fort gênante pour notre société historique et archéologique fondée en 1895 ne correspond pas à une activité départementale, au moins actuellement. Elle peut s'expliquer par le fait que cette association a son siège social à Evry, nouveau chef-lieu de l'Essonne, et que son fondateur arrivé depuis peu dans la région devait ignorer l'existence de notre Société lorsqu'il créa ce groupement.

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne a publié, au cours de l'année, plusieurs *Cahiers* : le n° 14 de février 1969 comporte une étude sur *les établissements industriels en région parisienne* (112 p.) parmi lesquels figurent des établissements de Massy et d'Angerville; le n° 15 de mai 1969 est consacré à *Evry, centre urbain nouveau et ville nouvelle*, 72 p., nombr. ill. ; le vol. 16 de juillet 1969 s'intitule *sept ans de vie de la Région parisienne et de son district, 1962-1969*. Quant au n° 17-18 d'octobre 1969, il comprend quatre fascicules concernant les transports urbains en région parisienne (déplacements-modes de transport-stationnement-tarifification).

La revue trimestrielle *Construire l'église* donne toutes informations sur les chantiers des diocèses de Corbeil-Essonnes, Pontoise et Versailles. Nous avons remarqué dans le n° 18 de juillet 1969 p. 8-15 *Dix chantiers ouverts* (pour l'Essonne construction de l'église Notre-Dame-des Cités à Viry-Châtillon et agrandissement de la chapelle du Val d'Albian à Saclay et de l'église du Sacré-Cœur de Ris-Orangis); dans le n° 19 d'octobre 1969, p. 11 à 32, *Dans l'ancien département de Seine-et-Oise, 140 églises en dix ans ouvertes au culte* (récapitulation année par année) et dans le n° 20 de Noël 1969, p. 10 *Diocèse de Corbeil, bilan et projets*, p. 11-12, *Une nouvelle chapelle à Yerres*, p. 14, *Grigny*, p. 16-19, *Ris-Orangis*.

Trois numéros de la *Revue de l'Essonne* ont été publiés en 1969 : les numéros 10, 11 et 12. On y trouve des études sur l'emploi, la construction, la situation économique, l'équipement hospitalier et la présentation par leur maire des communes d'Etampes, de Sainte-Geneviève-des-Bois et d'Arpajon ainsi qu'un compte rendu de la commémoration du bicentenaire de Napoléon I^{er} à Savigny-sur-Orge.

De nombreuses communes ont diffusé cette année un ou plusieurs bulletins municipaux. Nous signalons ici ceux qui ont fait une place assez importante aux articles historiques :

Boussy-Saint-Antoine, revue officielle municipale a donné la fin de l'étude de M. COUBARD sur le *Menhir de Boussy* (et les mégalithes de la vallée de l'Yerre) dans son numéro 6 (fév. 1969).

Dans le *bulletin officiel municipal de Draveil*, n° 16 et 17 (avril-déc. 1968) M. FONTAINE a publié *Draveil et sa géographie*.

Le *Bulletin officiel de documentation municipale d'Etampes*, 1^{er} semestre 1969 comporte : p. 3-7, *le premier festival d'Etampes*; p. 9, *Philippe Le Jeune* [peintre] par G. BARRIERE; p. 10-13, *André Deluol* [sculpteur résidant à Boissy-la-Rivière] par G. BARRIERE; p. 14-16, *Geoffroy Saint-Hilaire et sa statue d'après un dossier sur l'érection de la statue offerte par M. S. Buffet à la ville d'Etampes*; p. 17-19, *La grande histoire d'une petite ville* (suite) par M^{me} de SAINT-PERIER et p. 21, *le théâtre municipal d'Etampes* par A. GUILLOTEAU. Le bulletin du 2^e semestre est consacré aux travaux d'urbanisme.

Le *Bulletin officiel municipal de Milly* n° 3 (3^e trim. 1969), nous donne de brefs articles sur les *Maires de Milly depuis 1810 et adjoints depuis 1900*; *l'église*; *la halle historique* par R. GEBER; *l'histoire de la possession de la halle et des bois de Chesnet par la ville de Milly* par M. HOUDY; *le château*; *la chapelle Saint-Blaise*; *les personnages de Milly qui sont disparus* par M. HOUDY enfin sur *le château de Courances*.

Dans *Palaiseau, revue d'informations municipale*, nous avons remarqué deux études de Gabriel DAUPHIN : *Chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon* (n° 10, mars 1969, p. 30-31) et la suite de *Notre village et ses rues* (n° 11 de juin 1969 p. 25-28 et n° 12 d'octobre 1969, p. 24-26).

Le *bulletin municipal d'informations de Quincy-sous-Sénart* a achevé la publication de la *Véritable histoire* [du lotissement] *des Cottages commencée* en 1966 et continué celle de *En fouillant dans nos greniers* due à M. LAHAYE où sont évoqués les anciennes demeures et les sites disparus.

Votre ville, bulletin municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois a publié de décembre 1968 à janvier 1970 *Sainte-Geneviève-des-Bois, cité d'avenir a-t-elle un passé ?* par M^{me} CHARUA.

Celui de *Soisy-sur-Seine* n° 3 poursuit une *Histoire de Soisy* commencée en 1965.

La Revue officielle municipale de la Ville-du-Bois n° 1 nous propose une *Monographie de La Ville-du-Bois* par Jeanne LOUIFERT et *Histoire d'un petit train départemental* par Jean GUITTOU.

Parmi les bulletins paroissiaux signalons : *Les Quartiers de Chilly-Mazarin* avec des articles sur l'histoire de Chilly; *Le Journal de Draveil* où M. FONTAINE publie *Draveil et son histoire*; *En Equipe*, bulletin paroissial de Quincy et Boussy où nous avons relevé : *Le régime de l'Yerre* par Georges HURÉ (janvier); *les pierres tumulaires de l'abbaye royale de Jarcy 1269-1969* par Maurice LAHAYE (mars à août) et *la résidence des Thibaudières ou Le Petit-Quincy de Boussy* (oct. à déc.) enfin *Grain d'Orge courrier chrétien d'information de Savigny-sur-Orge* dans lequel nous avons remarqué *Savigny à la Belle époque* par J. M. LAURENCEAU (n° 18, oct. 1969, p. 10-11).

Travaux en cours

AMIARD (Claudine). *La propriété foncière dans le canton de Méréville de 1833 à 1914*, mémoire de maîtrise.

BENGUIGUI (Ida). *La ville d'Etampes* (thèse de doctorat ès-lettres).

BESANÇON (Véronique). *Comparaison entre les structures agraires et seigneuriales de la région d'Etampes et de Ferrières-en-Gâtinais* (D. E. S. d'histoire).

CADOUX (Daniel). *Les écrivains de l'Ordre de Grandmont (XII^e S.)* (D. E. S. de lettres).

CAVARD (Jean-Claude). *Les pépinières de la Région parisienne* (D. E. S. de géographie).

CHASSAGNE (Marie-Elisabeth). *Le plateau de Palaiseau à Trappes* (thèse de 3^e cycle).

FEUILLET (Jean-Paul). *La commune de Sucy-en-Brie*.

- GABER (Stéphane). *Les séjours de Stanislas Lezczynski à Zweibrücken, Wissembourg, Chambord et Meudon avant son installation à Lunéville* (D. E. S. d'histoire).
- GAUTIER (Michel). *Le développement industriel de la Région parisienne pendant la première guerre mondiale* (D. E. S. d'histoire).
- GERMAIN (Henri). *La commune de Marcoussis*.
- GRABOIS (Ariel). *Les prix et les loyers de la Région parisienne aux XIII-XV^e siècles*.
- GUERIMAND (Yannick). *Les péages de la Seine en amont de Paris au Moyen-Age* (D. E. S. d'histoire).
- LAMAISON (Claude). *Méréville de 1450 à 1500*.
- LUCIANI (Jacques). *Les activités industrielles des métropoles de la Région parisienne, de Mantes à Melun* (thèse de doctorat d'état de géographie).
- MAILHE (Germaine). *Histoire de Fontenay-aux-Roses*.
- MAISONIAL (Annie). *La population de Corbeil-Essonnes d'après le recensement de 1968* (D. E. S. de géographie).
- MARLANGE (Pierre). *Le Gâtinais*.
- MEYER (Marcel). *La disparition de l'agriculture sur la ville nouvelle d'Evry* (D. E. S. de géographie).
- MONCOURIER (Nicole). *Etude démographique et sociale de Corbeil au XVII^e siècle* (D. E. S. d'histoire).
- NERVAUX (Hélène de). *Le château de Courson*, mémoire de maîtrise.
- PAIX (Catherine). *Les activités tertiaires à Viry-Châtillon*. (D. E. S. géographie).
- RISTORI (Michel). *Histoire de Chevreuse du X^e au XIII^e S.*
- SIMONAZZI (Ernest). *Les élections dans l'arrondissement de Corbeil de 1889 à 1924* (D. E. S. d'histoire).

CHRONIQUE

Les " Amis de Sénart "

Madame Hélène Fuchs a fait deux conférences au Centre social de Villiers à Draveil : le 30 mars 1969 « Nadar à Sénart » qui a été suivie d'un intéressant échange de vues et, le 20 avril, « Une voisine de Sénart au XV^e s : Agnès Sorel, dame de Beauté » avec la participation du Centre dramatique de l'Essonne.

Blason de l'Essonne

Le Conseil général a approuvé le projet de blason dessiné par M^{lle} S. Gauthier qui lui a été présenté le 16 décembre 1968. Il a été entériné par la Commission d'héraldique urbaine le 26 février 1969. En voici la description « D'azur à la bande onnée d'argent accompagnée en chef d'un noyau atomique d'or éclatant en dix-huit rais du même et, en pointe, d'un semé de fleurs de lis d'or »¹.

Circonscriptions administratives

Les communes de Châteaufort et de Toussus-le-Noble ont été détachées du département de l'Essonne et rattachées à celui des Yvelines par décret du 21 novembre 1969 (*J. O.* du 28 novembre, p. 11615).

Commémoration du centenaire de la guerre 1870-1871

Les Archives départementales de l'Essonne ont l'intention de commémorer, en 1971, le centenaire de « l'Année terrible ». Toutes les personnes qui voudraient bien prêter, pour cette exposition : documents, journaux, correspondance, illustrations, objets divers, sont priées de le faire savoir à M^{me} CAVAILLER, directeur des services d'archives, 5, rue des Chevaliers de Saint-Jean, Corbeil-Essonnes.

1. Voir pl. X.

Inventaire des objets et vestiges archéologiques juifs

La commission française des Archives juives procède à une vaste enquête en vue d'établir l'inventaire des objets juifs des collections publiques et privées et des vestiges archéologiques juifs (y compris les toponymes). Tous renseignements peuvent être adressés aux Archives départementales de l'Essonne qui transmettront.

Monuments historiques

Ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1969 :

- le 13 février, le château de Gillevoisin à Janville-sur-Juine (château neuf, communs, chapelle, pavillon de garde) appartenant à l'établissement de bienfaisance Antoine Koenigswarter.
- le 12 mars, façade sur rue et toiture de la maison à tourelles située 11 bis rue du Lau à Milly-la-Forêt (section C n° 821 du cadastre) appartenant à la Société civile immobilière « La Maison du Bailli ».
- le 3 avril, les façades et le toit de la maison sise 15 rue Saint-Pierre à Dourdan (section AT n° 185 du cadastre).
- le 9 octobre, La Croix rouge à Mondeville au carrefour du C R 18 et du C D 153.

Notes d'histoire littéraire et artistique

Le député Brissot répond à Bernardin de Saint-Pierre le 12 février 1792 au sujet de sa demande de pension (librairie Charavay, cat. 733, juin 1969).

Une lettre d'Alphonse Daudet du 16 mai 1867 et une carte de visite ont été mises en vente par la librairie Charavay (cat. 734, sept 1969).

Une photographie du même écrivain par Nadar a été acquise à la librairie de l'Abbaye par les Archives départementales de l'Essonne.

Le 3 juillet 1857, Eugène Delacroix se plaint d'une maladie qui l'a empêché de travailler pendant huit mois dont les deux derniers ont été passés à la campagne [à Champrosay] (librairie de l'Abbaye, cat. 83, sept 1969).

Le 10 juillet 1863, il écrit de Champrosay qu'il n'a « pas encore essayé du cabinet de lecture de Corbeil » car la lecture le fatigue (librairie Charavay, cat. 735, déc. 1969).

Dans une lettre à un ami datée du 29 janvier 1907, Paul Fort annonce que le banquet Saint-Paul-Roux aura lieu le 6 février et il envoie le texte manuscrit de présentation du livre II des « Ballades françaises » (librairie de l'Abbaye, cat. 83, sept. 1969).

Un manuscrit du même poète intitulé « Ballades de la Mer, des Ports et des Rivages » (27 p. in-folio) a été vendu par la librairie de l'Abbaye (cat. 80, mai 1969).

Paul Léautaud donne des conseils à une femme écrivain pour retrouver des textes publiés par le *Mercur*e et dans la *Revue de France*, 12 septembre 1945 (librairie Charavay, cat. 735, déc. 1969).

Vingt-deux lettres autographes signées et un manuscrit autographe signé « Sganarelle » de Francisque Sarcey ont été vendus par la librairie de l'Abbaye (cat. 82, juillet 1969).

Erik Satie écrit d'Arcueil, le 4 mars 1913, à Gustave Samazeuilh (librairie Charavay, cat. 734, sept. 1969).

Un manuscrit autographe d'un conte mélodramatique intitulé « Le Vengeur » d'Aurélien Scholl, non daté, de 13 pages in-8° a été mis en vente par la librairie de l'Abbaye (cat 83, sept 1969).

Louise de Vilmorin est décédée le 26 décembre 1969 dans la propriété de sa famille à Verrières-le-Buisson.

Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques

Le pré-inventaire des monuments et richesses artistiques qui prépare l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de France, commencera dans l'Essonne en 1970. Un comité départemental sera créé au début de l'année et le secrétariat fonctionnera aux Archives départementales. Toutes les personnes qui désireraient participer à cette œuvre de recensement et de photographie peuvent s'adresser à M^{me} CAVAILLER.

Pré-inventaire des richesses naturelles

A la demande du Conseil national de la Protection de la Nature, il a été décidé d'entreprendre un inventaire des lieux qui, par leur condition de milieu, constituent des formations, des stations ou des sites d'intérêt scientifique ou culturel remarquable afin d'envisager les mesures de sauvegarde et de mise en valeur de ces richesses naturelles. Un groupe de travail sera mis sur pied dans l'Essonne au début de 1970. Le secrétariat fonctionnera aux Archives départementales.

Boussy-Saint-Antoine

Le samedi 8 novembre 1969 a été rendu un très bel hommage au peintre André Dunoyer de Segonzac, dans sa ville natale : la place communale portera désormais son nom et, dans le château où il naquit et passa sa jeunesse, devenu mairie, sa chambre a été aménagée en musée. Ces deux inaugurations ont été l'occasion d'une très belle cérémonie, en présence de l'artiste, de sa famille et de nombreuses personnalités.

Boutigny-sur-Essonne

La peinture magdalénienne et la gravure préhistorique trouvées à Boutigny-sur-Essonne, que conservait M. Angelier, de Milly-la-Forêt, ont été remises par M^{me} Veuve Angelier au Musées des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Brunoy

La maison de Talma que notre confrère, le docteur Gautier, cherchait à sauver de la ruine, a été démolie sans qu'aient été avertis les services des Monuments historiques. Divers projets de construction sont envisagés sur ce terrain qui devait être conservé en « zone verte »...

Châtenay-Malabry

Le président de la République a inauguré, le 17 octobre 1969, la nouvelle Ecole centrale qui occupe, sur le plateau, 18 ha.

Clamart

Le centenaire des « Lettres de mon moulin » a été marqué le 18 mai 1969 par la pose d'une plaque, 46 rue Paul Vaillant-Couturier où Alphonse Daudet commença son œuvre.

Corbeil-Essonnes

Depuis trois ans une réorganisation complète de la Bibliothèque municipale (mairie annexe) a été effectuée (agrandissement, classification et classement, méthode de prêt). Elle est maintenant prête à recevoir des lecteurs plus nombreux.

Les collections sont divisées en : fonds ancien, fonds local, usuels, périodiques et fonds moderne de prêt. Une mezzanine a été installée l'an dernier pour y classer une bonne partie du fonds ancien. Les ouvrages rares et précieux sont conservés dans une réserve.

Le fonds local, les usuels et les périodiques sont à consulter sur place dans la salle de lecture.

C'est surtout le fonds moderne qui a été entièrement reclassé. Il est en libre accès et classé par discipline, ce qui permet aux lecteurs de retrouver sur une même étagère tout ce qui concerne un même sujet. La classification décimale Dewey adoptée divise les connaissances humaines en dix classes, elle-mêmes divisibles par dix à l'infini; les romans sont classés par ordre alphabétique d'auteurs sans distinction de nationalités et les biographies par ordre alphabétique de personnes intéressées.

Les lecteurs ont d'autre part à leur disposition des catalogues sur fiches :

- Catalogue alphabétique par nom d'auteurs et anonymes.
- Catalogue alphabétique de matières.
- Catalogue de collections très utile surtout pour les étudiants (ex. : U chez Armand Colin, Thémis aux P. U. F. etc...)
- Un fichier topographique (sur lequel les livres sont inscrits d'après leur cote et la place qu'ils occupent en rayon), qui rend l'inventaire très rapide.

Nous avons également conservé le catalogue alphabétique auteurs du fonds ancien ainsi que celui du fonds local.

A la bibliothèque des adultes s'ajoutent plusieurs annexes.

- La Bibliothèque de la Jeunesse (Mairie Annexe) qui comprend 3 200 volumes pour enfants de 6 à 15 ans et qui remporte un grand succès auprès de ses petits lecteurs.
- La Bibliothèque de Montconseil, où sont déposés des livres pour les enfants et un petit fonds d'ouvrages pour les adhérents de la Maison des Jeunes.
- La Discothèque Municipale installée à la Maison des Jeunes et de la Culture qui compte actuellement plus de 1 000 disques. Cette même salle abrite également une bibliothèque spécialisée dans les Beaux-arts, le théâtre, la poésie.
- La Bibliothèque Populaire, Rue de l'Arquebuse.

Toutes ces bibliothèques ont le même classement (sauf la Populaire qui est en voie de réorganisation).

Au 31-12-68, le nombre de volumes pour toutes les bibliothèques est de 32 770 (1 livre par habitant). Le nombre de prêt au 31-12-68 est de 37 358 volumes et de 1 300 disques. Nous voyons par ces quelques chiffres l'importance de la Bibliothèque et la place qu'elle prend plus grande chaque jour dans la vie de Corbeil-Essonnes.

Les jours et heures d'ouverture sont :

le mardi de 14 h à 19 h

le mercredi de 14 h à 18 h

le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

le vendredi de 14 h à 18 h

le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Denise LACHKEVITCH.

Dourdan

Le 17 mai 1969 a été inaugurée au château de Dourdan l'exposition organisée par Maître Chanson sur le thème « Napoléon à Dourdan ».

Notre actif confrère, Maître Chanson vient de fonder une filiale de la Société des Amis de la région de Rambouillet et de sa forêt (SARRAF) sous le nom de SAFODORE (Société des Amis de la forêt de Dourdan). Son siège est 39, faubourg de Chartres.

Etampes

La restauration de l'église Notre-Dame se poursuit activement, les voûtes de la nef et du bas-côté sud ont été remises en état et les peintures murales des absides ont disparu. En outre le portail nord-ouest a été dégagé du bâtiment qui le dissimulait.

La Tour Guinette elle aussi a été restaurée et les chutes de pierres ne sont plus à craindre.

Montgeron

Par décret du 18 juin 1969 (*J. O.* du 24 juin), les limites territoriales entre Montgeron et Villeneuve-Saint-Georges ont été modifiées.

Oncy-sur-Ecole

La commune d'Oncy a été autorisée à changer son nom et porte désormais le nom d'Oncy-sur-Ecole (décret du 29 août 1969 paru au *J. O.* du 4 septembre).

Palaiseau

Notre confrère, M. Gabriel Dauphin a organisé en mai 1969 à la Maison des Jeunes une très vivante exposition sur « Palaiseau des Mérovingiens à nos jours ».

La monographie qu'il a composée sur sa commune sortira des presses de notre imprimeur en 1970. Pour tous renseignements, s'adresser à l'auteur, 8, rue de Paris à Palaiseau.

Paray-Vieille-Poste

L'association « Club archéologique paraysien » a été déclarée le 5 septembre 1969 à la sous-préfecture de Palaiseau (*J. O.* du 25 septembre, p. 9583). Son siège se trouve 152, avenue Pasteur.

Saint-Arnoult-en-Yvelines

Une séance académique solennelle a été organisée par la société historique de Saint-Arnoult au château de La Voisine à Clairefontaine le 21 novembre en soirée. M^e Chanson y a fait une conférence sur Charles-François Lebrun duc de Plaisance.

Sceaux

Le Musée de l'Ile-de-France a organisé, cette année, deux expositions : l'une intitulée « Découverte des Hauts-de-Seine » a été présentée le 17 avril à l'orangerie du château de Meudon puis elle a circulé à travers tout le département. L'autre qui évoquait l'épopée napoléonienne à l'aide de la faïence imprimée a été inauguré à l'orangerie du château de Sceaux le 22 mai.

Val d'Yerres

Une association intitulée « Association d'art et d'histoire du Val d'Yerres » s'est constituée pour préserver le patrimoine historique et artistique du Val d'Yerres, grouper les amateurs d'art et d'histoire de la région. Son siège social est 28, rue des Vallées à Brunoy. (J. O. du 18 juin 1968).

Vallée de la Juine

Une « Association des habitants de la vallée de la Juine » vient de se constituer à Lardy (2, rue de la Croix Boissée), sous la présidence de notre confrère M. Michel Vivaux. Ses buts sont la protection des sites et souvenirs du passé de la région, son développement selon les règles d'un urbanisme harmonieux et raisonnable, la défense des intérêts de ses habitants, de ce point de vue.

Verrières-le-Buisson

La Société « l'Historique de Verrières-le-Buisson » a été déclarée à la sous-préfecture de Palaiseau le 20 décembre 1968 (J. O. du 10 janvier 1969).

NÉCROLOGIE

Après notre président Robert de Courcel disparu le 23 novembre 1966, après notre vice-président le chanoine Guibourgé, décédé le 6 mars 1967, c'est un deuxième vice-président, le docteur Paul Bailliart qui vient de nous quitter le 29 octobre 1969.

Le docteur Bailliart ne s'est pas borné à exercer avec talent son métier d'ophtalmologiste; il s'est consacré également aux affaires publiques puisqu'il fut maire de Massy de 1926 à 1935 et à la recherche historique.

Connaissant bien sa ville à laquelle il était extrêmement attaché, il en fouilla le passé et publia en 1947 son *Histoire de Massy* si vite épuisée qu'il la réédita en 1961.

Il adhéra tout naturellement à notre Société dès sa résurrection en 1943 et y publia deux articles : *la maison de Fustel de Coulanges à Massy* (bulletin de 1945, p. 12-14); *Regards sur la naissance et la vie d'un gros village de Seine-et-Oise : Massy* (1947, p. 19-24). Il donna également une étude intitulée *Le Clergé de Massy sous la Révolution* dans le *Bulletin de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons* (n° 5, 1948, p. 123-128).

Le 2 octobre 1960, il reçut notre Société qui y tint son assemblée générale dans sa belle maison qui avait été celle de Fustel de Coulanges et il fit une brillante conférence sur ce grand historien massicois.

Le 11 février 1961 il fit prendre par le conseil d'administration un vœu pour la sauvegarde de la crypte de Massy.

Elu vice-président le 10 mars 1962, il eut le plaisir de présider notre assemblée générale le 3 octobre 1965 à Corbeil au cours de laquelle fut commémoré le soixante-dizième anniversaire de la Société. Il le demeura jusqu'au 8 avril 1967 date à laquelle il renonça à ce poste car le décès de madame Bailliart et la maladie l'avaient récemment accablé. Mais il restait fidèle à notre Société et demeurait membre du conseil d'administration.

Tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier le charme de sa conservation, sa simplicité, sa bienveillance. Il suffit de

relire l'hommage qu'il rendit au président Robert de Courcel dans notre bulletin de 1968 pour retrouver l'homme qu'il fut et dont nous conserverons le souvenir.

Au docteur Jean-Pierre Bailliart, son fils qui fut secrétaire général de notre société de 1950 à 1959 nous tenons à exprimer notre vive sympathie.

*
**

Maître Joseph ANDRE dont nous avons appris le décès avec beaucoup de regret avait adhéré à notre Société en 1911. Il avait exercé les fonctions d'avoué près le tribunal civil de Corbeil jusqu'en 1942, date à laquelle il céda son étude à son fils, notre collègue, M. Pierre André, auquel nous renouvelons nos bien sincères condoléances.

*
**

M. Octave BERTRAND.

*
**

M. René HOCHEID.

*
**

Le général de MARMIES.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

M^{me} P. CAVAILLER,
Secrétaire générale,
Archives Départementales
de l'Essonne, 5, rue des
Chevaliers de Saint-Jean
91 - Corbeil - Essonne

M. Jean JACQUART,
Agrégé de l'Université,
Vice-président,
13, rue Ferdinand-Duval,
Paris IV^e

M^e André CROS,
Trésorier,
Notaire à Corbeil-Essonne - 91

Cotisation annuelle } membre bienfaiteur : 20 F
 } membre ordinaire : 10 F

8 F pour MM. les Membres du Clergé et de l'Enseignement.

C.C.P. de la Société : PARIS 1508-40.

LISTE DE NOS PUBLICATIONS DISPONIBLES

BULLETINS :

Année 1895 - 1 ^{re} livraison	Année 1912 - 1 ^{re} livraison
Année 1897 - 2 ^e livraison	Année 1912 - 2 ^e livraison
Année 1899 - 1 ^{re} livraison	Année 1913 - 1 ^{re} livraison
Année 1900 - 1 ^{re} livraison	Année 1913 - 2 ^e livraison
Année 1900 - 2 ^e livraison	Année 1914 - unique livraison
Année 1901 - 1 ^{re} livraison	Année 1944
Année 1902 - 1 ^{re} livraison	Année 1945
Année 1904 - 1 ^{re} livraison	Année 1946
Année 1905 - 1 ^{re} livraison	Année 1947
Année 1905 - 2 ^e livraison	Année 1948
Année 1906 - 1 ^{re} livraison	Année 1954
Année 1906 - 2 ^e livraison	Année 1955
Année 1907 - 1 ^{re} livraison	Année 1957
Année 1907 - 2 ^e livraison	Année 1960
Année 1908 - 1 ^{re} livraison	Année 1961
Année 1908 - 2 ^e livraison	Année 1962
Année 1909 - 1 ^{re} livraison	Année 1963
Année 1909 - 2 ^e livraison	Année 1964
Année 1910 - 1 ^{re} livraison	Année 1965
Année 1910 - 2 ^e livraison	Année 1966
Année 1911 - 1 ^{re} livraison	Année 1967
Année 1911 - 2 ^e livraison	Année 1968
	Année 1969

Prix : 8 francs chaque livraison ;
10 francs chaque bulletin annuel (depuis 1944).

MEMOIRES ET DOCUMENTS :

VII — Promenade artistique en Seine-et-Oise, par MARTIN-SABON.

X — Brunoy, tome II, par Ch. MOTTHEAU.

Prix : 12 francs le volume.

IMPRIMERIE
HUBERT & FILS
LARGENTIÈRE (Ardèche)
